

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION DU PIN GALANT
RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE
EXERCICE 2023/2024



MERIGNAC GESTION ÉQUIPEMENT

SAEM Au capital de 200 000 Euros
34 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 33700 MERIGNAC
348 930 371 RCS BORDEAUX

DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

- ✓ Compte annuel de résultat de l'exploitation certifié par le Commissaire aux Comptes du concessionnaire (ANNEXE 1).
- ✓ Inventaire des biens désignés au présent contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé (ANNEXE 2).
- ✓ Détail par nature des charges de fonctionnement (personnel, entretien et réparation) et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur (ANNEXE 3).
- ✓ Détail du calcul et du montant de la redevance annuelle visée à l'article 65 (ANNEXE 4).
- ✓ Détail des recettes réparties suivant leur type, par spectacle et par représentation (ANNEXE 5).
- ✓ Liasse fiscale complète de la société certifiée par un expert-comptable (ANNEXE 6).

ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

- ✓ Bilan global de l'activité sur l'année en synthétisant les principaux résultats (en valeur absolue et sous forme de ratios significatifs), les faits marquants et les tendances d'évolution (par la comparaison avec les années antérieures), les charges d'exploitation (ANNEXE 7).
- ✓ État récapitulatif de la fréquentation annuelle, par catégories d'usagers, de tarifs et par genre de spectacles (ANNEXE 8).
- ✓ Estimation de l'évolution prévisible de l'activité pour l'année suivante (ANNEXE 9).
- ✓ Les relations avec les usagers (ANNEXE 9).
- ✓ Détail des manifestations événementielles assurées (avec la fréquentation) (ANNEXE 9).
- ✓ Les partenariats effectifs (ANNEXE 9).
- ✓ Liste des modifications éventuelles de l'organisation du service concédé (ANNEXE 9).
- ✓ Synthèse des actions de communication menées (ANNEXE 9).

DONNÉES ORGANISATIONNELLES :

- ✓ Organigramme nominatif à jour (ANNEXE 10).
- ✓ Liste des démissions et licenciements (le cas échéant), avec le détail des remplacements afférents (ANNEXE 11)
- ✓ Le cas échéant, les observations de l'inspection du travail (ANNEXE 11).
- ✓ Liste des avantages sociaux en vigueur (ANNEXE 11).

DONNÉES TECHNIQUES :

- ✓ Les moyens matériels mis en œuvre pour l'exécution du service pour l'année achevée et à venir (ANNEXE 12).
- ✓ Listing des travaux d'entretien réalisés et prévisionnel pour l'année suivante (ANNEXE 12).
- ✓ Le cas échéant, les adaptations à envisager au regard de l'obligation de respecter de nouvelles normes (ANNEXE 12).
- ✓ Listing des contrôles et maintenances obligatoires accompagné des justificatifs (ANNEXE 13).

DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

ANNEXE 1

COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION

MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT
34 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
33698 MERIGNAC

**Attestation du Commissaire aux Comptes sur le compte annuel de
résultat de l'exploitation de l'article 7.1 de la Convention de concession
signée le 25 juin 2020, pour l'exercice clos le 30 juin 2024**



COMMISSARIAT
AUX COMPTES
AUDIT
CONSEIL

Philippe Lassus
Michel Delbast
Geneviève Labit

MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT

34 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
33698 MERIGNAC

Attestation du Commissaire aux Comptes sur le compte annuel de résultat de l'exploitation de l'article 7.1 de la Convention de concession signée le 25 juin 2020, pour l'exercice clos le 30 juin 2024

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société et en application de votre Convention de concession, nous avons établi la présente attestation sur les informations comptables et financières contenues dans le compte annuel de résultat de l'exploitation (cf. document joint ci-après, appelé le Document).

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de Monsieur Daniel MARGNES, Président Directeur Général de votre société. Il nous appartient d'attester ces informations.

Mi-Côte – 82, avenue de Tivoli - CS 20036 - 33491 Le Bouscat Cedex
Tél. 05 56 02 08 18 - e-mail : glassus@cabinetlassus.fr

Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale rattaché à la CRCC de Grande Aquitaine – Siret : 349 440 644 000 12
APE 6920Z – RCS Bordeaux – TVA intracommunautaire : FR 70 349 440 644 – Souscripteur d'une assurance professionnelle
dans les conditions prévues par l'article 17 alinéa 1^{er} de l'ordonnance du 19 septembre 1945 et du décret du 22 janvier 1996

MEMBRE DE L'ASSOCIATION **absolu**ce

CONTEXTE

L'article 7.1 de la Convention de concession du Pin Galant signée le 25 juin 2020 avec la Ville de Mérignac pour la période 2020-2025 prévoit que le concessionnaire remette au concédant un Rapport Annuel du Concessionnaire (« RAC » par la suite) comportant l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur.

MODALITES

Le RAC doit contenir un compte annuel de résultat de l'exploitation, « établi sur la base du format du Compte d'Exploitation Prévisionnelle [...], certifié par le Commissaire aux Comptes du concessionnaire ».

CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance des informations présentées dans le Document joint avec les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 certifiés par nos soins.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude des données comptables renseignées dans le compte annuel de résultat de l'exploitation. Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.


Fait au Bouscat, le 12 novembre 2024

SCP Cabinet LASSUS et Associés



Geneviève LABIT

SCP - CABINET LASSUS & ASSOCIÉS
CS 20036
82, Avenue
de Tivoli
33491
LE BOUSCAT CEDEX
Tel. 05 56 02 06 15
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Compte de résultat 2023/2024 (présentation type CEP de l'annexe I de la convention de concession du 25/06/2020)		
		Exercice 2023/2024 du 01/07/2023 au 30/06/2024
		86 représentations
Produits	Recettes de tarification (billetterie)	2 322 957
	Recettes de tarification (abonnements)	
	Recettes de tarification (activité Congrès)	725 413
	Recettes (partenariats)	111 773
	Recettes (autres)	81 576
	Compensation des contraintes de service public versée par le concedant	2 522 689
	Autres subventions publiques	
	Autres recettes (à compléter si nécessaire)	116 288
7 - Total des produits		5 880 277
Charges	60 - Achats	1 645 949
	Fournitures administratives	16 521
	Achats consommables (y compris spectacles)	18 325
	Matériel	22 106
	Petit équipement divers	29 604
	Achats de marchandises	0
	Fluides	201 633
	Carburant	716
	Produits d'entretien	12 027
	Achats de spectacles et de prestations culturelles	1 345 017
	Autres (à compléter si nécessaire)	
	61 - Services extérieurs	389 095
	Locations mobilières	134 343
	Primes d'assurances	22 631
	Entretiens et réparations et maintenance	227 518
	Documentation	4 604
	Autres (à compléter si nécessaire)	
	62 - Autres services extérieurs	953 310
	Frais postaux et de télécommunication	94 175
	Services bancaires	23 782
	Déplacements, missions et réceptions (y compris spectacles)	271 912
	Honoraires	182 542
	Personnel intérimaire	0
	Communication	420 800
	63 - Impôts et taxes	29 984
	Impôts et taxes sur rémunérations	26 836
	Autres impôts et taxes	3 148
	64 - Charges de personnel	1 860 673
	Salaires bruts	1 291 184
	Charges sociales	529 845
	Personnel intérimaire	0
	Autres charges de personnel (médecine du travail + formation)	99 644
	65 - Autres charges de gestion courante	302 035
Droits d'auteurs et redevances	302 035	
6 - Redevance annuelle	220 199	
R1 - Redevance d'occupation du domaine public	176 364	
R2 - Redevance d'intéressement	43 836	
R3 - Redevance pour frais de contrôle		
66 - Charges financières + 67 - Charges exceptionnelles	2 714	
68 - Dotations aux amortissements et provisions	374 034	
6 - Total des charges		5 777 993
Résultat d'exploitation		102 284

Fait à Mérignac, le 08/11/2024

Daniel MARQUIS
Président Directeur Général

MÉRIGNAC GESTION ÉQUIPEMENT SAEM

Capital social : 200 000 € - R.C.S. BORDEAUX B 348 930 371 - Licences d'entrepreneur de spectacles N°1-108 4313, 21084314 et 3-1084315
N° TVA Intracommunautaire FR 08 348 930 371

DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

ANNEXE 2

INVENTAIRE DES BIENS

MATRIQUE	REPONSE	ZONE	APPARTENANCE	TYPE DE MATRIQUE	DESCRIPTION	QTE	MARQUE	VEHICLE	C. STAT	STAT	N° 23	N° 24	DATE ACQU	VALOR ACQU	VALOR ESTI	3EME ANNEE	MATRIQUE
MBS001	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS002	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS003	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS004	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS005	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS006	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS007	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS008	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS009	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS010	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS011	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS012	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS013	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS014	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS015	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS016	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS017	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS018	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS019	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS020	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS021	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS022	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS023	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS024	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	
MBS025	BOIS	BOIS	ACTUEL / SERVICES LOCALITE	TEL / RUCO MALL-BAGUE	NETE CHASSE	3	8943	8943	2	2023	87020	28/01/2017	55500 €	5500 €	0	5000	

NATURE DES BENS	INSTRUMENTS	ACTIF/VENDEUR	TOUTES LES MATIÈRES	DESIGNATION	QTE	NOM/NUM	MISSE	LE DIT MATIÈRE	LE DIT MATIÈRE	LE DIT MATIÈRE	LE DIT MATIÈRE	LE DIT MATIÈRE	LE DIT MATIÈRE	LE DIT MATIÈRE	LE DIT MATIÈRE	LE DIT MATIÈRE	LE DIT MATIÈRE	LE DIT MATIÈRE	LE DIT MATIÈRE	LE DIT MATIÈRE		
BIENS INSUSCRIPTIBLES	MSE	BIENSAI COMPARTIMENTS	MSE	BIENSAI COMPARTIMENTS	1	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	
BIENS INSUSCRIPTIBLES	MSE	BIENSAI COMPARTIMENTS	MSE	BIENSAI COMPARTIMENTS	1	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS
BIENS INSUSCRIPTIBLES	MSE	BIENSAI COMPARTIMENTS	MSE	BIENSAI COMPARTIMENTS	1	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS
BIENS INSUSCRIPTIBLES	MSE	BIENSAI COMPARTIMENTS	MSE	BIENSAI COMPARTIMENTS	1	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS
BIENS INSUSCRIPTIBLES	MSE	BIENSAI COMPARTIMENTS	MSE	BIENSAI COMPARTIMENTS	1	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS	BIENSAI COMPARTIMENTS

LIBELLE DU BIEN	DÉSIGNATION	EMPLACEMENT	PROFITEUR	PROFITEUR RÉEL	INTERVENANTS	ONN	VALUEUR	LIBRES	1. ENCH. METRE	2. ENCH. METRE	3. ENCH. METRE	4. ENCH. METRE	5. ENCH. METRE	6. ENCH. METRE
BES1 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES2 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES3 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES4 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES5 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES6 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES7 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES8 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES9 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES10 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES11 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES12 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES13 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES14 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES15 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES16 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES17 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES18 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES19 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES20 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES21 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES22 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES23 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES24 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0
BES25 PROGRES	MAE	NOUS AU PAYSAN	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	TEL: 01/02 / MULTI-MEDIA	Programme de formation	1	IP	0	0	0	0	0	0	0

DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

ANNEXE 3

DÉTAIL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges externes

Le poste autres achats et charges externes pour un total de 3 178 K€ comprend les charges externes indirectes suivantes :

K€	2023/2024	2022/2024	Variations
Fournitures consommables	35	28	7
Affermage, reversement, autres location	244	229	15
Entretien et réparation	448	417	31
Primes d'assurance	23	15	8
Intermédiaires et honoraires	72	44	28
Publicité	420	443	- 23
Déplacements, Réception	64	74	- 10
Frais postaux, Télécom	54	52	2
Frais bancaires	24	22	2
Autres	5	7	- 2
	1 309	1 331	

- ✓ La redevance d'affermage actualisée s'élève à 176 K€ (167 K€ au 30/06/2023) et le reversement à la ville de Mérignac s'élève à 44 K€ (30 K€ au 30/06/2023) correspondant à 30 % du résultat net comptable reversé à la municipalité ;
- ✓ Le poste honoraires comprend l'étude PROTOURISME ;
- ✓ Le poste entretien comprend :
 - Des travaux de rénovation (+30 K€) ;
 - Le contrat ENGIE (maintenance et consommations) pour 196 K€ (+25 K€) ;

Les charges de personnel

K€	2023/2024	2022/2023	Variations
Salaires bruts	1 291	1 248	43
Charges sociales	569	543	26
Taux de charges sociales	44%	44%	

L'effectif est stable (38 personnes) :

- 13 ETP intermittents ;
- 24 ETP permanents (5 personnes direction et service administratif, 3 personnes communication, 3 personnes billetterie, 1 personne responsable congrés, 10 personnes service technique)

DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

ANNEXE 4

DÉTAIL DU CALCUL ET DU MONTANT DE LA REDEVANCE ANNUELLE VISÉE À L'ARTICLE 6.5

DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

DÉTAIL DU CALCUL ET DU MONTANT DE LA REDEVANCE ANNUELLE VISÉE À L'ARTICLE 6.5

Reversement : article 6.5 de la convention, R2 = redevance d'intéressement

R2 = Redevance d'intéressement

Si résultat net comptable avant intéressement et impôt sur les sociétés certifié par le Commissaire aux comptes du concessionnaire est supérieur au résultat d'exploitation prévisionnel figurant au CEP, le concessionnaire reverse une quote-part de la différence au concédant au titre de la part R2 de la redevance annuelle.

Le calcul est réalisé selon un système de tranches :

- Si le résultat net comptable est supérieur de 0% à 2,5% au résultat prévu au CEP, 10% de la différence sont reversés au concédant ;
- Si le résultat net comptable est supérieur de 2,5% à 5% au résultat prévu au CEP, 15% de la différence sont reversés au concédant ;
- Si le résultat net comptable est supérieur de 5% à 7,5% au résultat prévu au CEP, 20% de la différence sont reversés au concédant ;
- Si le résultat net comptable est supérieur de 7,5% à 10% au résultat prévu au CEP, 25% de la différence sont reversés au concédant ;
- Si le résultat net comptable est supérieur plus de 10% au résultat prévu au CEP, 30% de la différence sont reversés au concédant.

Résultat comptable avant IS		146 119,00		K1-1-2
	30%	43 835,70	=> Pas d'IS, déficit à reporter => Comptabilisation en # 613230	
Calcul TVA sur reversement :				
445711	2,10%	36 107,22	758,25	
445712	5,50%	7 728,48	425,07	
		43 835,70	1 183,32	45 019,02
	Résultat après	102 283,30		

DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

ANNEXE 5

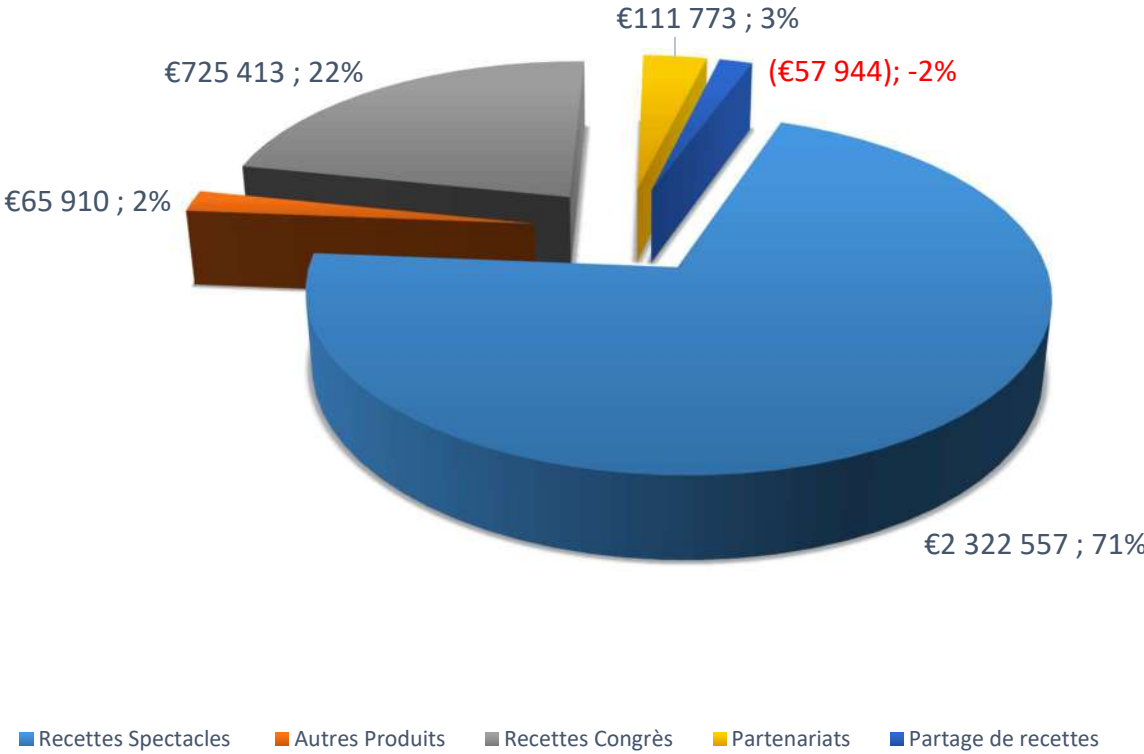
**DÉTAIL DES RECETTES RÉPARTIES SUIVANT
LEUR TYPE, PAR SPECTACLE ET PAR REPRÉSENTATION**

1	1	Cirque Eloize	Ven 09/02 - 20:30	950	913	845	-105	-4 087	30 020,00	32	24 368	23 867	79,50%	29	-6 153,20	-132 946,76	1 340 740	
1	1	Cirque Eloize	Sam 10/02 - 20:30	950	965	926	-24	-4 111	30 020,00	32	26 475	26 099	86,94%	29	-3 921,08	-136 867,83	1 366 839	
1	1	Cirque Eloize	Dim 11/02 - 16:00	950	1 166	985	35	-4 076	30 020,00	32	27 475	26 910	89,64%	28	-3 110,11	-139 977,94	1 393 749	
1	1	Cendillon	Mar 13/02 - 20:30	950	1 012	939	-11	-4 087	29 883,00	31	27 306	26 744	91,02%	29	-2 638,63	-142 616,57	1 420 493	
1	1	Juliette	Mer 14/02 - 20:30	800	1 146	1 111	311	-3 776	29 187,00	36	38 841	38 042	130,34%	35	8 895,12	-133 761,46	1 458 536	
1	1	Une Idée Géniale	Jeu 15/02 - 20:30	850	1 140	1 032	182	-3 594	29 962,00	35	37 595	35 635	118,93%	36	5 673,07	-128 088,39	1 494 171	
1	1	Une Idée Géniale	Ven 16/02 - 20:30	850	1 202	1 168	318	-3 276	29 962,00	35	42 082	39 888	133,13%	36	9 926,15	-118 162,23	1 534 059	
1	1	Zazie	Mar 05/03 - 20:30	1 100	1 408	1 294	194	-3 082	56 024,00	51	67 288	65 904	117,64%	52	9 880,02	-108 282,22	1 599 963	
1	1	Pierre Richard	Mer 06/03 - 20:30	700	926	789	89	-2 993	22 517,00	32	27 091	26 534	117,84%	34	4 016,79	-104 265,43	1 626 497	
1	1	Glenn, Naissance d'un Prodiges	Jeu 07/03 - 20:30	750	967	892	142	-2 851	22 527,00	30	27 763	26 316	116,82%	31	3 788,64	-100 476,79	1 652 812	
1	1	Sophia Aram	Ven 08/03 - 20:30	700	1 189	1 129	429	-2 422	19 295,00	28	32 479	31 811	164,87%	29	12 515,97	-87 960,82	1 684 623	
1	1	Trash !	Jeu 14/03 - 20:30	750	724	612	-138	-2 560	17 189,00	23	13 198	12 927	75,20%	22	-4 262,46	-92 223,28	1 697 550	
1	1	It Dansa	Sam 16/03 - 20:30	750	976	929	179	-2 381	22 527,00	30	26 127	25 590	113,60%	28	3 062,62	-89 160,66	1 723 139	
1	1	Pip Fabrique	Jeu 21/03 - 20:30	800	697	654	-146	-2 527	20 076,00	25	15 685	15 362	76,51%	24	-4 715,61	-93 876,27	1 738 902	
1	1	Féerie Viennoise	Sam 25/03 - 20:30	600	785	716	116	-2 411	21 293,00	35	23 313	22 833	107,23%	33	1 540,50	-92 335,77	1 761 335	
1	1	Lorsque l'enfant paraît	Lun 25/03 - 20:30	1 000	1 367	1 300	300	-2 111	35 934,00	36	51 445	48 763	135,70%	40	12 829,03	-79 506,74	1 810 098	
1	1	Sur la tête des enfants	Mar 26/03 - 20:30	850	1 097	1 020	170	-1 941	30 960,00	36	38 238	37 452	120,97%	37	6 491,52	-73 015,22	1 847 550	
0	0	Cirque Le Roux	Jeu 28/03 - 20:30	750	0	0	-750	-2 691	20 029,00	27	0	0	0,00%	#DIV/0!	-20 029,00	-93 044,22	1 847 550	
0	0	Cirque Le Roux	Ven 29/03 - 20:30	750	0	0	-750	-3 441	20 090,00	27	0	0	0,00%	#DIV/0!	-20 090,00	-113 074,22	1 847 550	
1	1	Lady Agatha	Mar 02/04 - 20:30	850	1 129	1 052	202	-3 239	25 118,00	30	32 158	30 482	121,35%	31	5 363,52	-107 710,70	1 878 031	
1	1	Carmen	Jeu 04/04 - 20:30	900	1 265	1 175	275	-2 964	27 669,00	31	35 402	34 674	125,32%	30	7 004,85	-100 705,85	1 912 705	
0	0	Roman Doduik	Ven 05/04 - 20:30	700	0	0	-700	-3 664	19 295,00	28	0	0	0,00%	#DIV/0!	-19 295,00	-120 000,85	1 912 705	
1	1	Sens dessus-dessous	Sam 06/04 - 20:30	800	1 343	1 285	485	-3 179	26 239,00	33	44 075	43 168	164,52%	34	16 929,46	-103 071,39	1 955 874	
1	1	Golden Stage Tour	Dim 07/04 - 20:30	750	900	852	102	-3 077	18 413,00	25	17 819	17 452	94,78%	21	-960,50	-104 031,99	1 973 326	
1	1	JMF - Andra-Lutz	Lun 08/04 - 10:00	400	374	336	-64	-3 141	1 959,00	5	1 680	1 645	83,99%	5	-313,55	-104 345,45	1 974 972	
0	0	JMF - Andra-Lutz	Lun 08/04 - 14:00	400	0	0	-400	-3 541	1 959,00	5	0	0	0,00%	#DIV/0!	-1 959,00	-106 304,45	1 974 972	
1	1	Les Pigeons	Mar 09/04 - 20:30	950	1 279	1 198	248	-3 293	33 943,00	36	46 137	43 789	129,01%	39	9 845,63	-96 458,82	2 018 760	
1	1	Norma	Mer 10/04 - 20:30	700	902	828	128	-3 165	26 112,00	37	29 318	28 715	109,97%	35	2 602,99	-93 855,84	2 047 475	
1	1	La framboise fivole	Jeu 11/04 - 20:30	500	409	320	-180	-3 345	13 340,00	27	8 323	8 152	61,11%	26	-5 188,19	-99 044,03	2 055 627	
1	1	Jarry	Ven 12/04 - 20:30	1 200	1 346	1 241	41	-3 304	40 548,00	34	44 278	43 367	106,95%	36	2 819,29	-89 224,74	2 098 994	
1	1	Jarry	Sam 13/04 - 20:30	1 200	1 356	1 289	89	-3 215	40 549,00	34	47 988	47 001	115,91%	37	6 451,98	-89 772,76	2 145 995	
1	1	Les Maîtres de l'illusion	Ven 03/05 - 20:30	900	1 080	903	3	-3 212	27 325,00	30	24 086	23 591	86,33%	27	-3 735,40	-93 508,16	2 169 586	
1	1	Pikel	Mer 15/05 - 20:30	900	1 385	1 261	361	-2 851	26 777,00	30	40 377	38 272	142,99%	32	11 495,04	-82 013,12	2 207 858	
1	1	Pikel	Jeu 16/05 - 20:30	900	1 387	1 300	400	-2 451	26 778,00	30	41 850	39 668	148,14%	32	12 890	-69 122,88	2 247 526	
1	1	The opéra locos	Mar 21/05 - 20:30	900	1 213	1 066	166	-2 285	29 873,00	33	30 482	29 550	99,94%	29	-18	-69 140,83	2 277 381	
1	1	Daniel Auteuil	Jeu 23/05 - 20:30	600	501	441	-159	-2 444	21 743,00	36	14 835	14 550	66,83%	34	-7 213	-76 353,96	2 291 911	
74	85			75 250	80 404	73 768	-1 482	-2 444	2 368 265,00	36	2 363 413	2 291 911	96,78%		-76 350,96			
		Rajout de séance																
		Suppression de séances																

RESTE A FAIRE -76 354

a ajouter Alex Vizorek pour 760 spectateurs et 30 646,43 € HT de recettes.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN %



DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

ANNEXE 6

**LIASSE FISCALE COMPLÈTE
CERTIFIÉE PAR L'EXPERT COMPTABLE**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01072023 et clos le 30062024		Régime simplifié d'imposition <input type="checkbox"/>	Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>										
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/> Si PME innovante <input type="checkbox"/> Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) <input type="checkbox"/>													
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE													
Designation de la société		Adresse du siège social											
SAEMMERIGNAC GESTION EQUIPEMENT													
SIRET	34893037100011												
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement											
LE PIN GALANT 34 Avenue du Maréchal de Lattre BP 30244 33700 MERIGNAC													
RÉGIME FISCAL DES GROUPES													
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère : <table border="1" style="display: inline-table; width: 100%;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>													
B ACTIVITÉ													
Activités exercées	Gestion de salles de spectacles		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>										
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal <input type="text" value="0"/> Bénéfice imposable à 15% <input type="text"/> Déficit <input type="text"/>													
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%													
2. Plus-values													
PV à long terme imposables à 15%	<input type="text"/>	PV à long terme imposables à 19%	<input type="text"/>										
Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="text"/>											
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%											
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations													
Entreprises nouvelles art. 44 coxies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneurial art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>										
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>										
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>										
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>												
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI <input type="checkbox"/>													
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.													
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%													
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %													
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4													
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquièmes C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>													
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :													
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>													
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :													
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :													
H COMPTABILITE INFORMATISEE													
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA													
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :											
SARL CC-DB - BORDEAUX 70 Rue de la Croix de Segney 33000 BORDEAUX Tél : 05 56 44 00 08													
OGA/OMGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cochez la case correspondante)	Identité du déclarant :											
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 15102024 Lieu : BORDEAUX											
		Qualité et nom du signataire : PRESIDENT											
N° d'agrément :		Signature : M MARGNES											
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :													

IMPOT SUR LES SOCIETES ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice		SAEMMERIGNAC GESTION EQUIPEMENT 30062024		(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")			
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DES TRIBUNES							
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts		Payées par la société elle-même		(a)			
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		Payées par un établissement chargé du service des titres		(b)			
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(c)			
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus				(e)			
(A préciser par nature sur les lignes e à h)				(f)			
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(g)			
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(h)			
7. Montant des revenus répartis				total (a à h)			
J RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénom, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III du CGI) :		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et srs de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Montant des sommes versées :			
1		2		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		3	
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		4	
				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		5	
				Indemnités forfaitaires		6	
				Remboursements		7	
				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		8	
				Indemnités forfaitaires		9	
				Remboursements		10	

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(À ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice		SAEMMERIGNAC GESTION EQUIPEMENT 30062024	
K	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires (abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, en tant que bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise SAEM MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT
Adresse LE PIN GALANT 33700 MERIGNAC

du 01072023
au 30062024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	M PROST Philippe	Directeur	30 allée Fonfède 33160 ST MEDARD EN JALLE					
2	MME CAILLER Marie-Laure	Administratrice	12 rue Bazemont 33800 BORDEAUX					
3	MME PRIEUR Isabelle	Responsable congrès	39 rue Fongnet 33600 PESSAC					
4	MME BORDESOUILLE Chrystelle	Directeur de la communication	17 route des Moulins 16210 YVIERS					
5	PEREIRA Jean-Michel	Régisseur général	38 rue Levisaux 33000 BORDEAUX					
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ②)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ③)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④)	Valeur des avantages en nature (v. notice ⑤)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	111 565				111 565			111 565
2	85 124				85 124			85 124
3	65 569				65 569			65 569
4	49 596				49 596			49 596
5	47 107				47 107			47 107
6								
7								
8								
9								
10								
**	358 962				358 962			358 962

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ②	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩	358 962	- de l'exercice ⑩	103 377
- de l'exercice précédent ⑩	331 713	- de l'exercice précédent ⑩	116 113
Nom et qualité du signataire M MARGNES PRÉSIDENT		A BORDEAUX, le 15/10/2024 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Désignation de l'entreprise : SAEM MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : LE PIN GALANT 33700 MERIGNAC		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 4 8 9 3 0 3 7 1 0 0 0 1 1			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 30062024		N-1 30062023				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement*	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
	Fonds commercial (1)	AH	AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	51 206	51 206			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	883 688	666 640	217 048	143 096	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	231 278	175 944	55 334	31 068	
Immobilisations en cours	AV	AW						
Avances et acomptes	AX	AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV					
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	22		22	22	
TO TAL (II)		BJ	BK	1 166 195	893 791	272 404	174 186	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	104 819		104 819	40 173
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	264 212	5 319	258 893	110 345
		Autres créances (3)	BZ	CA	250 158		250 158	308 277
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	707 653		707 653	698 711
Disponibilités		CF	CG	2 228 745		2 228 745	1 523 828	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	116 311		116 311	128 768	
	TO TAL (III)	CJ	CK	3 671 897	5 319	3 666 578	2 810 102	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	4 838 092	899 110	3 938 982	2 984 288	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	22	(3) Part à plus d'un an : CR		
Classe de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Désignation de l'entreprise SAEMMERIGNAC GESTION EQUIPEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 200 000)	DA	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	381 489	312 056
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	102 284	69 433
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	703 773	601 489
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	371 240	109 362
	TO TAL (III)	DR	371 240	109 362
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	790	771
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 802 609	1 120 297
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	461 384	618 713
	Dettes fiscales et sociales	DY	464 623	449 698
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	134 563	83 959	
Compte regul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
TO TAL (IV)	EC	2 863 969	2 273 437	
Ecart de conversion passif * (V)	ED			
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	3 938 982	2 984 288	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 061 360	1 153 140	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	790	771	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAEMMERIGNAC GESTION EQUIPEMENT						Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services *	FG	3 167 709	FH		FI	2 955 770
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		3 167 709	FK		FL	2 955 770	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	2 538 336	2 411 145	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	127 455	28 746	
	Autres produits (1) (11)					FQ	39	11	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 833 539	5 395 672
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	30 352	18 852	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 178 201	3 110 265	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	29 984	27 518	
	Salaires et traitements *					FY	1 291 184	1 248 158	
	Charges sociales (10)					FZ	569 489	546 871	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations	} - dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS			GA	76 863	72 502
							GB	291 853	29 975
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	5 319	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	302 049	294 078	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 775 293	5 348 220	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	58 246	47 452	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	4 342	1 650	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	2 685		
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	3 852		
	Total des produits financiers (V)						GP	10 879	1 650
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ		2 685	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	104	409	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	104	3 094	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	10 775	(1 443)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	69 021	46 009	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

4 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Désignation de l'entreprise SAEMMERIGNAC GESTION EQUIPEMENT				Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	31 692		35 822
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 167		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	35 859		35 822
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 596		6 939
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			5 459
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 596		12 398
4 - RES ULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	33 263		23 424
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 880 277		5 433 144
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 777 993		5 363 712
5 - BENE FICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	102 284		69 433
REN VOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	97 480		10 496
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales de l'exploitant (13) obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	89 172		80 439
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Cf état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		2 596		35 859	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2052.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 30/06/2024

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67180000 - AUTRES CHARGES EXCEP.OP GEST	2 596	
77111000 - PDT S EXCEPT		17 436
77180000 - AUTRES PROD EXCEP S'OP GESTION		14 257
77510000 - PDT S IMMO CORP		4 167
Totalisation	2 596	35 859

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant <input type="checkbox"/>		
				1		2		3		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	51 206	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui [Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3	KS	764 380	KT		KU	129 600
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	27 906	KW		KX		
	Matériel de transport *			KY		KZ		LA	30 000	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	80 455	LC		LD	15 481	
	Emballages récupérables et divers *			LE	80 608	LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III			LN	953 350	LO		LP	175 081	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
Autres participations			8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières			1T	22	1U		1V			
TOTAL IV			LQ	22	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	1 004 578	OH		OJ	175 081	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		1		2	
				par cessions à des tiers et mises hors services ou rayures		2		3	
				à la fin de l'exercice		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	51 206
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	10 292	MK	883 688
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	27 906
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	30 000
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	3 172	MT	92 764
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	80 608
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III			IY		NG	13 464	NH	1 114 966
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7
Autres participations			IØ		ØX		ØY		
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	22	
TOTAL IV			I3		NJ		NK	22	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	13 464	ØL	1 166 195

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise : SAEMMERIGNAC GESTION EQUIPEMENT							Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif repris		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	51 206	PF		PG		PH 51 206
TOTAL I		RK	51 206	RM		RN		RO 51 206
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	621 284	QA	55 648	QB	10 292	QC 666 640
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	27 906	QE		QF		QG 27 906
	Matériel de transport	QH		QI	2 267	QJ		QK 2 267
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	66 236	QM	10 463	QN	3 172	QO 73 526
Emballages récupérables et divers		QP	63 760	QR	8 486	QS		QT 72 245
TOTAL II		QU	779 186	QV	76 863	QW	13 464	QX 842 585
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	830 393	ØP	76 863	ØQ	13 464	ØR 893 791
CADRE B								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO	
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à éraler						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Designation de l'entreprise : SAEMMERNAC GESTION EQUIPEMENT					Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IF	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	29 975	ER	371 240	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	109 362	TV	291 853	TW	29 975	TX	371 240
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		02	03	04	05			
		9U	9V	9W	9X			
		06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	5 319	6V	6W		5 319
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	2 685	6Y	2 685	6Z	7A	
TOTAL III	7B	2 685	TY	5 319	TZ	2 685	UA	5 319
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	112 047	UB	297 172	UC	32 660	UD	376 559
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		297 172	UF	29 975			
	UG			UH	2 685			
	UJ			UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10			
<p>(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.</p>								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF RINCOBIERE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	22	UV	22 UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	6 382	6 382		
	Autres créances clients		UX	257 830	257 830		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constatée * UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 690	1 690		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	237 346	237 346	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	11 122	11 122		
	Charges constatées d'avance		VS	116 311	116 311		
TOTAUX			VT	630 702	VU 630 702	VV	
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes signés des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	790	790		
	à plus d' 1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	461 384	461 384			
Personnel et comptes rattachés		8C	216 062	216 062			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	197 165	197 165			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	43 346	43 346		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 050	8 050		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	134 563	134 563			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	1 061 360	VZ 1 061 360		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : SAEMMERIGNAC GESTION EQUIPEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30062024		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	102 284	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	253	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)					
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultat bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				
		- imposées au taux de 0 %				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				
		- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				TOTAL I	149 786	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
			- imposées au taux de 0 %			
			- imposées au taux de 19 %			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
			- imputées sur les déficits antérieurs			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						
Produit net des actions et parts d'intérêts :				2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité 303 (art. 44 quaterdecies)	XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 duodecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jouées entreprises innovantes (art. 44 octies A)	L5		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art 39 decies E)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	103 377	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	0	
				XO	0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAEMMERIGNAC GESTION EQUIPEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	506 515
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	103 377
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	403 139
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	403 139
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	184 849
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
EFFORT CONSTRUCTION	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAEMMERIGNAC GESTION EQUIPEMENT										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
						- Autres réserves	ZD	69 433			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	69 433		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	69 433		Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)						
					TOTAL II				69 433		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	1 470 622		1 490 669			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois et de copropriété)	J8	241 722		XQ	243 558		229 477			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	182 542		118 853			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	1 281 479		1 271 265			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	3 178 201		3 110 265			
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	783		709			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			QZ	29 201		26 809			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	29 984		27 518			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	308 545		299 745			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	406 693		380 045			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				OB	1 232 991					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si sociétés filiales	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAEM MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT					Néant <input type="checkbox"/>		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		①	②	③	④	⑤	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...	13 464		13 464		
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑥				⑦	⑧	⑨	
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	4 167	4 167	4 167			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			4 167				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 30/06/2024

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur Forfait	Valeur résiduelle	Amortis.	Autres amortis.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 10%	Long t. 15% à 200%	Long t. 9%	Plus-values 10%
VIDEOPROJECTE 19/05/2010	10 202		10 202			4 167	4 167	4 167				
MACBOOK PRO 1 03/09/2013	1 354		1 354									
IPAD PRO11 256G 26/04/2019	1 019		1 019									
PC HP PROBOOK 4 25/06/2020	799		799									
Totalisation	13 464		13 464			4 167	4 167	4 167				

13

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFIP N° 2059-B 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAEM MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT					Néant <input checked="" type="checkbox"/>
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N - 4			
		N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS <small>Cette rubrique ne comprend pas les plus-values affectées aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.</small>					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAEMMERIGNAC GESTION EQUIPEMENT** Néant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés. ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sensus-0 bis du CGI) ① *.	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sensus-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVIDES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVIDES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ③	Solde des moins-values à reporter col. ⑤ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ②	A 15 % ou à 19 % ③		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAEMMERIGNAC GESTION EQUIPEMENT					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAEMMERNAC GESTION EQUIPEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01072023		et clos le : 30062024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		38
dont apprentis	YF		2
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		3 167 709
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		97 480
	TOTAL 1	OX	3 265 189
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		39
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		2 538 336
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XI		
	TOTAL 2	OM	2 538 374
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		1 536 450
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		1 428 546
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		302 049
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	3 267 044
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 536 520
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 536 520
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	<input type="checkbox"/> EV	<input checked="" type="checkbox"/> X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		3 265 189
Effectifs au sens de la CVAE	EY		36
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/07/2023	GZ 30/06/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 39 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="3"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="2500"/>
---	----	--------------------------------	--	----	-----------------------------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>
---	----	----------------------	--	----	----------------------

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

ANNEXE 7

BILAN GLOBAL DE L'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE EN SYNTHÉTISANT LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Compte de Résultat

		30/06/2024		30/06/2023			
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises Production vendue (Biens) Production vendue (Services et Travaux)	3 167 709	100,00	2 955 770	100,00		
	Montant net du chiffre d'affaires	3 167 709	100,00	2 955 770	100,00		
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits	2 538 336 127 455 39	80,13 4,02	2 411 145 28 746 11	81,57 0,97		
	Total des produits d'exploitation	5 833 539	184,16	5 395 672	182,55		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Autres charges	30 352 3 178 201 29 984 1 291 184 569 489 374 034 302 049	0,96 100,33 0,95 40,76 17,98 11,81 9,54	18 852 3 110 265 27 518 1 248 158 546 871 102 477 294 078	0,64 105,23 0,93 42,23 18,50 3,47 9,95	
		Total des charges d'exploitation	5 775 293	182,32	5 348 220	180,94	
		RES ULTAT D'EXPLOITATION	58 246	1,84	47 452	1,61	
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.		Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 342	0,14	1 650	0,06	
		Total des produits financiers	10 879	0,34	1 650	0,06	
		CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	104		2 685 409	0,09 0,01
			Total des charges financières	104		3 094	0,10
			RESULTAT FINANCIER	10 775	0,34	(1 443)	-0,05
			RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	69 021	2,18	46 009	1,56
		Total des produits exceptionnels		35 859	1,13	35 822	1,21
Total des charges exceptionnelles		2 596	0,08	12 398	0,42		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		33 263	1,05	23 424	0,79		
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES							
TOTAL DES PRODUITS		5 880 277	185,63	5 433 144	183,81		
TOTAL DES CHARGES		5 777 993	182,40	5 363 712	181,47		
RES ULTAT DE L'EXERCICE		102 284	3,23	69 433	2,35		

ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

ANNEXE 8

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DE LA FRÉQUENTATION ANNUELLE,
PAR CATÉGORIES D'USAGERS, DE TARIFS
ET PAR GENRE DE SPECTACLES**

LE PIN GALANT

SAISON 2023 / 2024
ETAT PAR CATEGORIE D'USAGERS ET PAR TARIFS

GUICHET	NBRE PLACES	CHIFFRE AFFAIRE
courrier	1 908	57 742,00
	-----	-----
Tarif Général	406	16 850,00
Tarif groupes	61	2 096,00
Tarif Vermeil	562	19 643,00
Tarif Enfants-Etudiants	281	4 215,00
Carte jeune	11	165
Tarif Demandeur emploi	4	127
Tarif Unique	50	2 080,00
Tarif carte Invalidité	14	501
Invitation	2	0
Tarif moins de 15 ans	109	1 635,00
Tarif Détaxe	42	630
Privilège	15	511
Tarif 15 Min.-15€	0	0
Comité Entreprise Privilegié	84	2 930,00
Tarif Etudiant -26 ans	29	894
Tarif Préférentiel Comité E.	200	4 400,00
Etablissement Scolaire	0	0
T.Fauteuil Roulant	9	326
Tarif Relation Public 1	11	275
Happy Friday	8	224
Offre 2023-2024	10	240
Tarif Pass Culture	0	0
invitation	35	0
	-----	-----
Invitation	35	0
Téléphone	3 268	101 155,00
	-----	-----
Tarif Général	609	23 608,00
Tarif groupes	77	2 489,00
Tarif Vermeil	1 136	39 646,00
Tarif Enfants-Etudiants	228	3 420,00
Carte jeune	82	1 230,00
Tarif Demandeur emploi	36	1 228,00
Tarif Unique	173	7 215,00
Tarif carte Invalidité	61	2 105,00
Tarif Saint Valentin	75	2 100,00
Invitation	4	0
Tarif moins de 15 ans	68	1 020,00
Tarif Détaxe	12	180
Privilège	12	383
Tarif 15 Min.-15€	3	45

Présentation Saison	93	0
Comité Entreprise Privilegié	21	681
Tarif Etudiant -26 ans	52	1 640,00
T.Fauteuil Roulant	76	2 621,00
Tarif Relation Publique	11	110
Tarif Relation Public 1	74	1 850,00
Relation Public 2	7	175
Happy Friday	227	6 148,00
Offre 2023-2024	131	3 261,00
guichet	4 627	89 752,00
	-----	-----
Tarif Général	421	16 370,00
Tarif groupes	49	1 494,00
Tarif Vermeil	721	24 556,00
Tarif Enfants-Etudiants	190	2 850,00
Carte jeune	19	285
Tarif Demandeur emploi	7	231
Tarif Unique	1 560	10 873,00
Tarif carte Invalidité	47	1 501,00
Tarif Saint Valentin	139	3 868,00
Invitation	38	0
Tarif Accompagnateur	160	0
Tarif moins de 15 ans	64	960
Tarif Détaxe	157	2 355,00
Privilege	21	718
Tarif 15 Min.-15€	27	405
Présentation Saison	93	0
Comité Entreprise Privilegié	96	3 261,00
Tarif Etudiant -26 ans	52	1 507,00
Etablissement Scolaire	10	100
T.Fauteuil Roulant	19	643
Tarif Relation Publique	124	2 440,00
Tarif Relation Public 1	76	1 210,00
Happy Friday	378	10 392,00
Offre 2023-2024	155	3 673,00
Tarif Pass Culture	4	60
Vente Internet	45 548	1 464 992,00
	-----	-----
Tarif Général	17 100	656 622,00
Tarif groupes	20	640
Tarif Vermeil	8 828	302 742,00
Tarif Enfants-Etudiants	3 133	46 995,00
Carte jeune	2	30
Tarif Demandeur emploi	772	25 026,00
Tarif Unique	3 264	142 350,00
Tarif carte Invalidité	115	3 839,00
Tarif Saint Valentin	1 503	41 948,00
Invitation	0	0
Tarif moins de 15 ans	1 319	19 785,00

Tarif Détaxe	1	15
Privilège	209	6 953,00
Tarif 15 Min.-15€	2	30
Présentation Saison	1 111	0
Tarif Etudiant -26 ans	1 190	37 815,00
Tarif Relation Publique	1	15
Happy Friday	4 331	117 076,00
Offre 2023-2024	2 647	63 111,00
chèque spectacle	11	287
	-----	-----
Tarif Vermeil	2	48
Tarif Saint Valentin	8	224
Tarif moins de 15 ans	1	15
FNAC	3 112	115 222,00
	-----	-----
Tarif Général	2 004	77 149,00
Tarif groupes	474	15 928,00
Tarif Vermeil	261	9 065,00
Tarif Demandeur emploi	12	379
Tarif Unique	232	9 698,00
Tarif carte Invalidité	1	24
Tarif moins de 15 ans	63	945
Tarif Etudiant -26 ans	65	2 034,00
Réservation Par Mail	3 504	73 531,00
	-----	-----
Tarif Général	20	752
Tarif groupes	118	4 128,00
Tarif Vermeil	71	2 552,00
Tarif Enfants-Etudiants	130	1 950,00
Carte jeune	5	75
Tarif Demandeur emploi	3	96
Tarif Unique	37	1 482,00
Tarif carte Invalidité	13	374
Tarif Saint Valentin	6	168
Invitation	36	0
Tarif moins de 15 ans	131	1 965,00
Tarif Détaxe	70	1 050,00
Privilège	14	526
Comité Entreprise Privilegié	1 007	32 084,00
Tarif Etudiant -26 ans	15	410
Etablissement Scolaire	819	8 190,00
T.Fauteuil Roulant	14	469
Tarif Relation Publique	569	9 788,00
Tarif Relation Public 1	226	3 550,00
Relation Public 2	8	140
Happy Friday	66	1 832,00
Offre 2023-2024	6	150
Tarif Pass Culture	120	1 800,00

Courrier	1 723	58 420,00
	-----	-----
Tarif Général	242	9 851,00
Tarif groupes	33	1 050,00
Tarif Vermeil	798	28 091,00
Tarif Enfants-Etudiants	99	1 485,00
Carte jeune	13	195
Tarif Demandeur emploi	3	102
Tarif Unique	37	1 469,00
Tarif carte Invalidité	15	512
Invitation	1	0
Tarif moins de 15 ans	30	450
Tarif Détaxe	14	210
Privilège	8	260
Comité Entreprise Privilegié	359	12 638,00
Tarif Etudiant -26 ans	11	368
T.Fauteuil Roulant	9	327
Happy Friday	51	1 412,00
Res relation Publique	3	75
	-----	-----
Tarif Relation Publique	3	75
Total GUICHET	63 738	1 961 141,00
Formules		
Formule Privilège	12 355	423 893,00
	-----	-----
Invitation	1	0
Privilège	12 354	423 893,00
Total Formules	12 355	423 893,00
PARTENAIRE		
invitation	1 068	0
	-----	-----
Invitation	1 068	0
Total PARTENAIRE	1 068	0
PROMO		

invitation	965	0
	-----	-----
Invitation	965	0
Total PROMO	965	0
INVITATION		
invitation	2 616	0
	-----	-----
Invitation	2 616	0
GRATUITE MAIRIE	392	0
	-----	-----
Invitation	392	0
Total INVITATION	3 008	0
MAIRIE		
invitation	1 185	0
	-----	-----
Invitation	1 185	0
Réservation Par Mail	125	0
	-----	-----
Invitation	125	0
GRATUITE MAIRIE	46	0
	-----	-----
Invitation	46	0
Total MAIRIE	1 356	0
Spectateurs payants	74 519	
Invités	7 971	
Total spectateurs	82 490	
Prix moyen de la place payante	32,01 €	
Prix moyen de la place	28,91 €	

LE PIN GALANT

SAISON 2023 / 2024

ETAT DES PLACES PAR ACTIVITE ET SEANCE

Séance	Total vente					
	Payantes	C.A.	Exo	total	Cumul C.A.	
Théâtre						
Un Président	Sam 23/09 - 20:30	613	19 067 €	79	692	19 067 €
L'Embarras	Mar 10/10 - 20:30	506	15 924 €	58	564	15 924 €
Reste ensemble	Ven 10/11 - 20:30	1 187	47 019 €	82	1 269	47 019 €
No Limit	Mer 15/11 - 20:30	894	23 440 €	108	1 002	23 440 €
Conseil d'Ami	Mer 22/11 - 20:30	796	27 953 €	78	874	27 953 €
1983	Mar 12/12 - 20:30	842	30 838 €	51	893	30 838 €
La Revanche	Jeu 14/12 - 20:30	865	34 094 €	99	964	34 094 €
La Claque	Sam 13/01 - 20:30	836	24 532 €	48	884	24 532 €
Jour du Kiwi	Jeu 25/01 - 20:30	1 180	44 255 €	102	1 282	44 255 €
Jour du Kiwi	Ven 26/01 - 20:30	1 237	47 289 €	75	1 312	47 289 €
Suite Royale	Mer 07/02 - 20:30	1 081	40 751 €	75	1 156	40 751 €
Idée Géniale	Jeu 15/02 - 20:30	1 032	37 595 €	108	1 140	37 595 €
Idée Géniale	Ven 16/02 - 20:30	1 168	42 082 €	34	1 202	42 082 €
Pierre Richard	Mer 06/03 - 20:30	789	27 091 €	137	926	27 091 €
Glenn, prodige	Jeu 07/03 - 20:30	892	27 763 €	75	967	27 763 €
Lenfant paraît	Lun 25/03 - 20:30	1 300	51 445 €	67	1 367	51 445 €
Sur la tête	Mar 26/03 - 20:30	1 020	38 238 €	77	1 097	38 238 €
Lady Agatha	Mar 02/04 - 20:30	1 052	32 158 €	77	1 129	32 158 €
Sens dessus	Sam 06/04 - 20:30	1 285	44 075 €	58	1 343	44 075 €
Les Pigeons	Mar 09/04 - 20:30	1 198	46 197 €	81	1 279	46 197 €
Théâtre - Total Activité		19 773	701 806 €	1 569	21 342	701 806 €
Concert						
Och Nat France	JEU 05/10 - 20:30	646	23 189 €	53	699	23 189 €
Concert- Total Activité		646	23 189 €	53	699	23 189 €
Opéra						
Norma	mer 10/04 - 20:30	828	29 318 €	74	902	29 318 €
Opéra- Total Activité		828	29 318 €	74	902	29 318 €
Opérette						
La vie Parisienne	dim 19 /11 - 14:30	828	29 318 €	74	902	29 318 €
Opérette - Total Activité		828	29 318 €	74	902	29 318 €

Séance

Total vente				
Payantes	C.A.	Exo	total	Cumul C.A.

		Danses				
São Paulo	Jeu 07/12 - 20:30	715	22 626,00	34	749	22 626,00
Ballet de Kiev	Mer 17/01 - 20:30	858	28 193,00	55	913	28 193,00
B. Dance	Mar 30/01 - 20:30	711	22 600,00	67	778	22 600,00
Cendrillon	Mar 13/02 - 20:30	939	27 306,00	73	1 012	27 306,00
It Dansa	Sam 16/03 - 20:30	929	26 127,00	47	976	26 127,00
Danses - Total Activité		4 152	126 852,00	276	4 428	126 852,00

		Variétés				
Pink Martini	Sam 07/10 - 20:30	1 074	44 898,00	41	1 115	44 898,00
Louane	Jeu 12/10 - 20:30	1 271	49 569,00	72	1 343	49 569,00
Louane	Ven 13/10 - 20:30	1 305	50 895,00	81	1 386	50 895,00
Ch.Willem	Mar 28/11 - 20:30	1 053	42 615,00	84	1 137	42 615,00
Garou	Ven 01/12 - 20:30	1 030	37 109,00	98	1 128	37 109,00
Tim Dup	Ven 08/12 - 20:30	558	13 692,00	28	586	13 692,00
Adamo	Ven 12/01 - 20:30	7	279	0	7	279
Trois Cafés	Jeu 01/02 - 20:30	880	27 690,00	129	1 009	27 690,00
Juliette	Mer 14/02 - 20:30	1 111	38 841,00	35	1 146	38 841,00
Zazie	Mar 05/03 - 20:30	1 294	67 288,00	114	1 408	67 288,00
Daniel Auteuil	Jeu 23/05 - 20:30	441	14 835,00	60	501	14 835,00
Variété- Total Activité		10 024	387 711,00	742	10 766	387 711,00

		Humour				
Alex Vizorek	Sam 21/10 - 20:30	742	31 290,00	38	780	31 290,00
Lecaplain	Mer 08/11 - 20:30	1 107	37 770,00	119	1 226	37 770,00
Boujenah	Jeu 30/11 - 20:30	729	23 896,00	49	778	23 896,00
Gui Home	Mar 23/01 - 20:30	687	19 198,00	19	706	19 198,00
Naim	Sam 27/01 - 17:00	1 292	47 382,00	6	1 298	47 382,00
Naim	Sam 27/01 - 20:30	1 310	47 210,00	47	1 357	47 210,00
Sophia Aram	Ven 08/03 - 20:30	1 129	32 479,00	60	1 189	32 479,00
Roman Doduik	Ven 05/04 - 20:30	2	58	0	2	58
Jarry	Ven 12/04 - 20:30	1 241	44 278,00	105	1 346	44 278,00
Jarry	Sam 13/04 - 20:30	1 289	47 988,00	67	1 356	47 988,00
Humour- Total Activité		9 528	331 549,00	510	10 038	331 549,00

		J M F				
JMF Minuit Son	Lun 13/11 - 10:00	106	530	23	129	530
JMF Mémoires	Lun 15/01 - 10:00	556	2 780,00	56	612	2 780,00
JMF Mémoires	Lun 15/01 - 14:00	485	2 425,00	45	530	2 425,00
JMF Anda Lutz	Lun 08/04 - 10:00	336	1 680,00	38	374	1 680,00
JMF- Total Activité		1 483	7 415,00	162	1 645	7 415,00

Séance

Total vente				
Payantes	C.A.	Exo	total	Cumul C.A.

		Tout Public				
Le Soldat Rose	Ven 17/11 - 20:30	1 247	33 285,00	99	1 346	33 285,00
Sherlock Holme	Sam 09/12 - 14:30	742	15 179,00	88	830	15 179,00
Sherlock Holme	Sam 09/12 - 17:00	602	12 389,00	57	659	12 389,00
Little Rock	Dim 21/01 - 16:00	757	16 834,00	107	864	16 834,00
Peter Pan	Dim 04/02 - 16:00	1 198	23 642,00	109	1 307	23 642,00
Tout Public- Total Activité		4 546	101 329,00	460	5 006	101 329,00

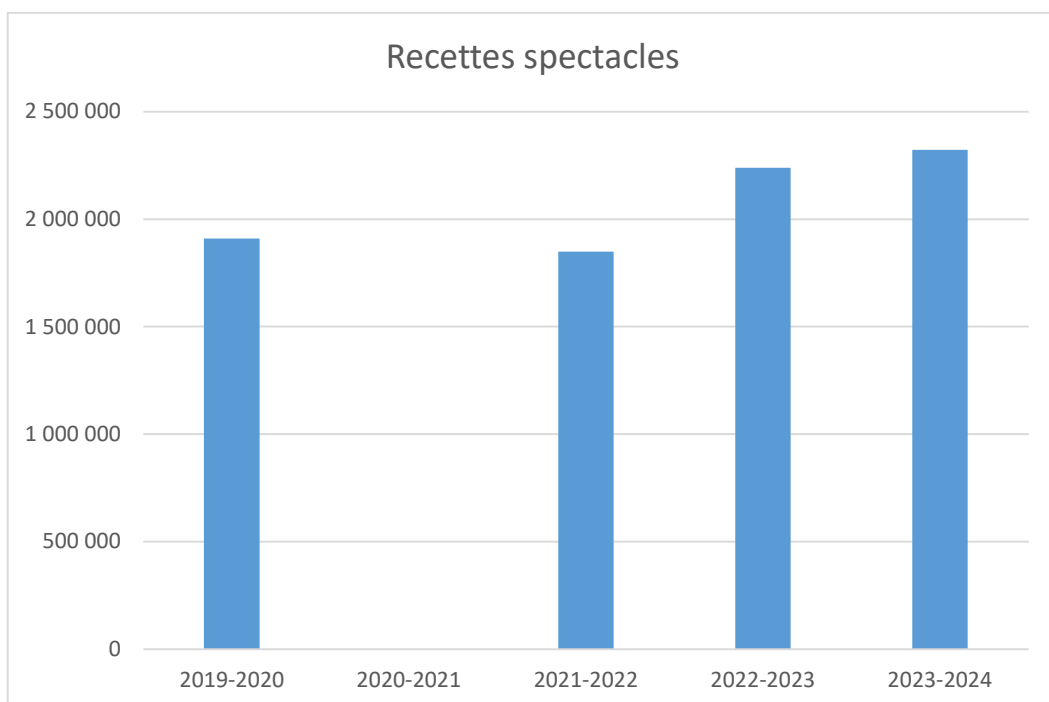
		Humour Musical				
Maestrissimo	Mer 11/10 - 20:30	335	10 078,00	35	370	10 078,00
Mozart Group	Jeu 18/01 - 20:30	985	31 561,00	40	1 025	31 561,00
Trash !	Jeu 14/03 - 20:30	612	13 198,00	112	724	13 198,00
La Framboise	Jeu 11/04 - 20:30	320	8 323,00	89	409	8 323,00
Opera Locos	Mar 21/05 - 20:30	1 066	30 482,00	147	1 213	30 482,00
Humour Musical - Total Activité		3 318	93 642,00	423	3 741	93 642,00

		Cirque				
Cirque Alfonse	Mar 07/11 - 20:30	650	16 396,00	53	703	16 396,00
Circus Baobab	Ven 22/12 - 20:30	834	22 327,00	91	925	22 327,00
Circa !	Mar 16/01 - 20:30	667	20 653,00	74	741	20 653,00
Cirque Éloize	Ven 09/02 - 20:30	845	24 368,00	68	913	24 368,00
Cirque Éloize	Sam 10/02 - 20:30	926	26 647,00	39	965	26 647,00
Cirque Éloize	Dim 11/02 - 16:00	985	27 475,00	181	1 166	27 475,00
Flip Fabrique	Jeu 21/03 - 20:30	654	15 685,00	43	697	15 685,00
Cirque - Total Activité		5 563	153 609,00	549	6 112	153 609,00

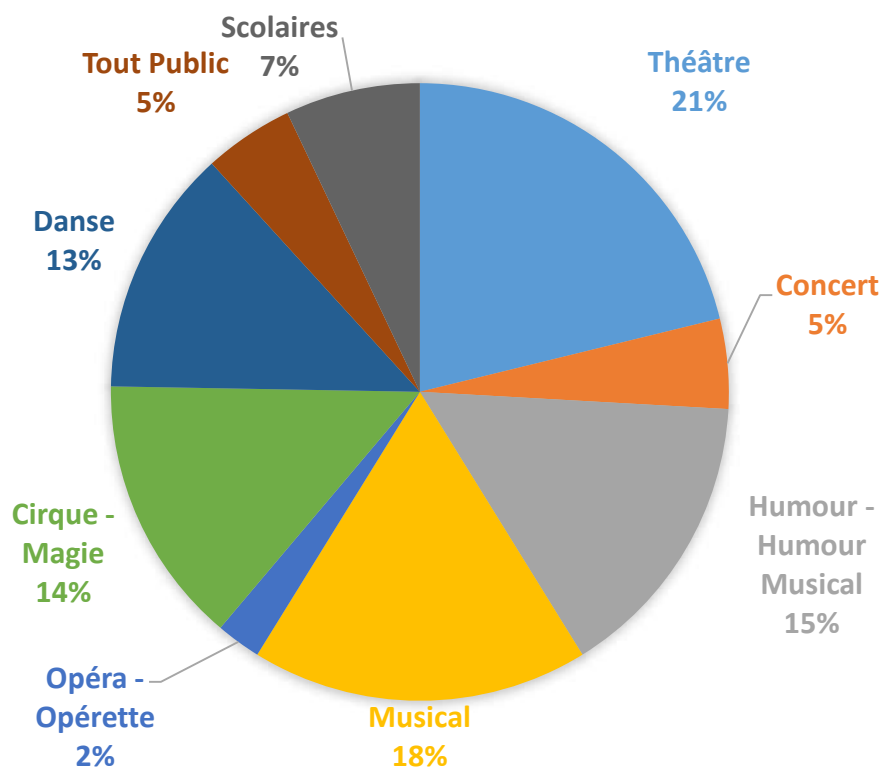
		Magie				
Luc Langevin	Sam 14/10 - 20:30	849	25 973,00	98	947	25 973,00
Peau Magicien	Dim 26/11 - 16:00	790	15 516,00	95	885	15 516,00
Léo Brière	Mar 19/12 - 20:30	316	7 978,00	178	494	7 978,00
Kamel Magicien	Mer 24/01 - 20:30	567	13 674,00	140	707	13 674,00
Zack & Stan	Ven 02/02 - 20:30	451	12 197,00	52	503	12 197,00
L'illusion	Ven 03/05 - 20:30	903	24 086,00	177	1 080	24 086,00
Magie - Total Activité		3 876	99 424,00	740	4 616	99 424,00

		Spectacle musical				
Nous y voilà	Jeu 28/09 - 20:30	236	7 032,00	117	353	7 032,00
François Morel	Ven 24/11 - 20:30	649	21 729,00	68	717	21 729,00
François Morel	Sam 25/11 - 20:30	538	17 890,00	72	610	17 890,00
Paris Champagn	Sam 16/12 - 20:30	438	13 969,00	86	524	13 969,00
Féerie Viennoi	Sam 23/03 - 20:30	716	23 313,00	69	785	23 313,00
Spectacle Musical - Total Activité		2 577	83 933,00	412	2 989	83 933,00

Spectacle Musical - Total Activité		2 577	83 933,00	412	2 989	83 933,00
Séance		Total vente				
		Payantes	C.A.	Exo	total	Cumul C.A.
Hip-Hop						
E.L. Squad	Mar 21/11 - 20:30	1 208	35 862,00	166	1 374	35 862,00
Cie melting Sp	Sam 20/01 - 20:30	779	18 980,00	40	819	18 980,00
Golden Stage	Dim 07/04 - 17:00	852	17 819,00	48	900	17 819,00
Pixel	Mer 15/05 - 20:30	1 261	40 377,00	124	1 385	40 377,00
Pixel	Jeu 16/05 - 20:30	1 300	41 850,00	87	1 387	41 850,00
Hip Hop - Total Activité		5 400	154 888,00	465	5 865	154 888,00
Cabaret						
Cabaret new burlesq mer 31/01 - 20:30		807	26 190 €	93	900	26 190 €
Cabaret- Total Activité		807	26 190 €	93	900	26 190 €
Flamenco						
Carmen	jeu 04/04 - 20:30	1175	35 402 €	90	1265	35 402 €
Flamenco- Total Activité		1175	35 402 €	90	1265	35 402 €

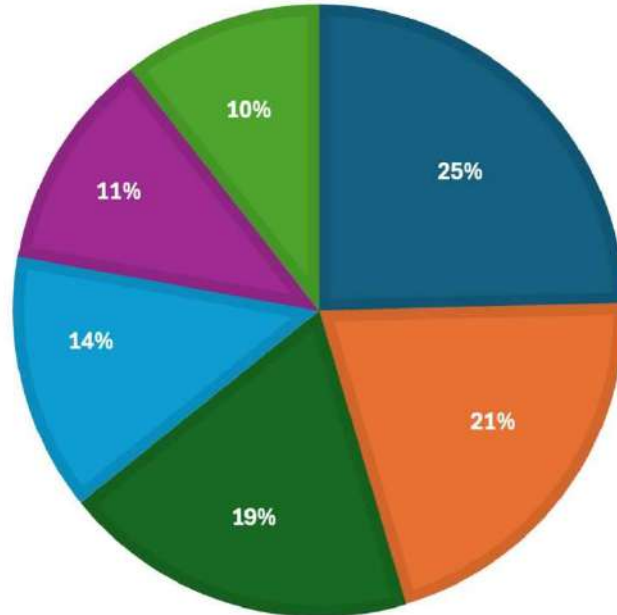


SAISON ARTISTIQUE 2023/2024 NOMBRE DE SPECTACLES PAR CATÉGORIE (AVANT ANNULATIONS OU REPORTS)



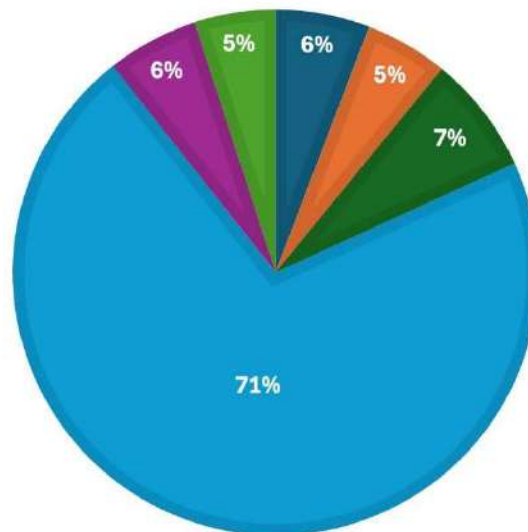
POURCENTAGE DES UTILISATEURS DU SITE SELON L'ÂGE - SAISON 23/24

■ 25-34 ■ 45-54 ■ 35-44 ■ 55-64 ■ 18-24 ■ 65+



POURCENTAGE DES HABITUDES D'ACHAT - SAISON 23/24

■ courrier ■ téléphone ■ guichet ■ internet ■ mail ■ Fnac



ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

ANNEXE 9

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE COMMUNICATION MENÉES

QUALITÉ DU SERVICE / COMMUNICATION

Le Pin Galant adapte sa stratégie commerciale à un environnement en pleine mutation, tout en capitalisant sur sa position de force auprès de son public fidèle.

En renforçant la fidélisation de son cœur de cible, en maximisant les ventes de dernière minute, en diversifiant son public, et en optimisant ses canaux de vente en ligne, le Pin Galant maintient et développe sa position de référence culturelle dans Bordeaux Métropole.

Nous confirmons notre constante adaptation et observation de nouveaux modes de programmation, de réservations et de communication. Observations qui inclinent nos tendances de communication et nous permettent de réajuster nos budgets en fonction des nouveaux comportements du public.

L'évolution de l'activité cette saison nous rend optimiste mais porte encore en elle son lot d'incertitudes et de prudence. Et sera encore probablement contrainte par la crise énergétique et surtout économique.

LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

Les spectateurs passionnés sont de retour mais les comportements d'achat se confirment par rapport à la saison dernière :

- Augmentation des no-show, (des spectateurs qui ne se présentent pas le soir de la représentation),
- Augmentation des achats de dernière minute (1 semaine avant le spectacle), principalement depuis internet, et bien souvent aidés par un prix du billet revu à la baisse. Ainsi, se confirme la réussite des offres « promo », en descendant le prix du billet de 15 € à 25 € pour les spectacles les plus en difficultés.
- Moins d'envie de découvertes sur des spectacles peu connus, les actes d'achat se portent prioritairement sur des spectacles « feel good », avec en rôle principaux des « têtes d'affiche », nommés aux Molières.

Comme chaque année en juin, nous avons présenté la saison culturelle auprès des enseignants et acteurs sociaux, en enrichissant les possibilités de PEAC, de rencontres artistiques et de visites de notre salle.

Cette saison 2023-2024 a été marquée par de nombreuses demandes de réservations de groupes scolaires.

Les groupes scolaires bénéficient depuis l'année dernière du dispositif « Pass Culture » mis en place par le ministère de la culture.

Le « Pass Culture » contribue à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Il se compose de deux déclinaisons : une part collective pour la mise en place de projets par classe au sein des établissements scolaires à partir de la 6^{ème} et d'une part individuelle à la disposition des jeunes de 15 à 18 ans.

Les différents établissements, bénéficiant de ce dispositif et d'une offre tarifaire à 10€ sur la majeure partie des spectacles, ont réservé directement auprès du service relation avec les publics en rapport avec les enseignants depuis plusieurs années.

Les groupes scolaires et associatifs confirment cette saison encore leur envie d'assister à de nombreux spectacles correspondants à des projets pédagogiques ou à la simple volonté d'enseignants ou de responsables d'ouvrir les esprits aux arts de la scène (théâtre, danse, cirque sont les genres les plus demandés).

Dans le cadre des PEAC, le 5 octobre 2023, l'Orchestre National de France a animé un atelier musical à l'attention de 2 classes de l'école Anatole France de Mérignac (CP et CE2).

Par ailleurs nous avons accueilli la classe chorale du conservatoire de Mérignac sur les 2 représentations de « Tous les Marins sont des chanteurs » les 24 et 25 novembre, les élèves ont participé aux répétitions et aux 2 représentations aux côtés des artistes.

Enfin nous avons organisé, le mardi 13 février, une rencontre avec une classe de 4^{ème} du Collège Bourran et le chorégraphe Philippe Lafeuille lors de sa venue pour la représentation de Cendrillon. L'équipe du service communication s'est également rendu au Lycée Marcel Dassault de Mérignac afin de présenter la saison culturelle auprès des professeurs et des élèves de la section théâtre-cinéma.

De même, les acteurs associatifs ont pu réserver sur des spectacles grâce à une présentation de la programmation, un accueil privilégié et une offre tarifaire adaptée.

Nous avons accueilli plus de 100 groupes (dont le collège Bourran, collège Capeyron, conservatoire de Mérignac, MJC centre-ville, maison de Quartier de Beutre, le Puzzle, La Glacière...mais également le PESMD section danse, le conservatoire de Bordeaux, des associations et structures spécialisées).

500 PLACES OFFERTES AUX CCAS / MJC / CENTRES DE LOISIRS / SAISON 23/24

- o Qui veut la peau du magicien ? le dimanche 26 novembre 16h, 30 places BURCK
- o Sherlock Holmes le samedi 9 décembre à 17h, 30 places CL2V/BEAUDESERT
- o Paris Champagne samedi 16 décembre 14h30, 30 places LE PUZZLE
- o Leo Brière le mardi 19 décembre 20h30, 30 places MJC CV
- o Circa ! Mardi 16 janvier 20h30, 30 places BEAUDESERT / CLAL
- o Little Rock, dimanche 21 janvier à 16h, 30 places ALG
- o Kamel le Magicien le mercredi 24 janvier à 20h30, 30 places CLAL
- o Trois cafés Gourmands jeudi 1er février 20h30, 30 places DDF/BEUTRE
- o Cirque Eloize dimanche 11 février 16h, 30 places BEUTRE/ARLAC
- o Trash, jeudi 14 mars 20h30, 30 places BURCK/ ARLAC
- o Féerie viennoise, samedi 23 mars, 20h30, 30 places CL2V
- o Cirque Leroux, jeudi 28 mars à 20h30, 30 places ALG
- o Golden Stage, dimanche 7 avril, 17 h 30 places MJC CV
- o Les Maitres de L'illusion, vendredi 3 mai 20h30, 30 places LE PUZZLE
- o Opéra Locos, mardi 21 mai à 20h30, 30 places CLAL
- o Daniel Auteuil, jeudi 23 mai 20h30, 30 places DDF

LISTE DES RESERVATIONS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRE ET AUTRES STRUCTURES SAISON 2023/2024

STRUCTURE / ETABLISSEMENT	SPECTACLE	NB PLACES	TARIF	TOTAL
ECOLE DU CIRQUE ACRO SWAY DUO	Pixel	20	32 €	640,00 €
ADAGE	Cendrillon	4	32 €	368,00 €
		16	15 €	
	Locking for Beethoven cie Meltin	32	25 €	800,00 €
	It dansa	20	10 €	400,00 €
		8	25 €	
	Pixel	10	10 €	420,00 €
		10	32 €	
	Cie Melting Sp	8	10 €	80,00 €
ASCO	Louane	18	39 €	702,00 €
	Circus Baobab	18	15 €	270,00 €
CFA ADAGE	Pixel	38	10 €	380,00 €
COLLEGE CASSIGNOL	Ballet de Kiev	42	10 €	420,00 €
COLLEGE CASSIGNOL	Maestressimo	22	15 €	330,00 €
COLLEGE FRANCOIS MAURIAC	Carmen	29	10 €	290,00 €
COLLEGE BOURRAN	Cendrillon	32	10 €	320,00 €
	Circus Baobab	32	15 €	480,00 €
	Cirque Alfonse	32	15 €	480,00 €
	Flip fabrique	21	15 €	315,00 €
	les maitres de l'illusion	29	15 €	435,00 €
COLLEGE CAPEYRON	Cirque Alfonse	22	10 €	220,00 €
COLLEGE CAPEYRON	Mozart Group	22	10 €	220,00 €
COLLEGE CAPEYRON	Seriously	22	10 €	220,00 €
COLLEGE CAPEYRON	Lady Agatha	22	10 €	220,00 €
	Orchestre National de France	35	10 €	350,00 €
SERVICE CULTURE MAIRIE DE MERIGNAC	E.L.Squad	30	10 €	300,00 €
COLLEGE ALOUETTE	Pixel	38	10 €	380,00 €
COLLEGE CHAMBERY	E.L.Squad	0	10 €	- €
		0	32 €	
COLLEGE CHAMBERY	Cirque Eloize	31	15 €	465,00 €
CONSERVATOIRE DE BORDEAUX ARTS DE LA SCENE	Sao Paulo	20	10 €	200,00 €
CONSERVATOIRE DE BORDEAUX ARTS DE LA SCENE	It dansa	24	10 €	240,00 €
	It dansa	20	10 €	200,00 €
CONSERVATOIRE DE BORDEAUX ARTS DE LA SCENE	Sao Paulo	18	15 €	270,00 €
CONSERVATOIRE DE MERIGNAC	Maestressimo	0	15 €	- €
	Francois Morel	14	10 €	140,00 €
	Francois Morel	19	10 €	190,00 €
	L'embarras	19	10 €	190,00 €
	La claque	20	10 €	200,00 €
	Idée geniale	20	10 €	200,00 €
	Sao Paulo	20	10 €	200,00 €
	It dansa	20	10 €	200,00 €
	Pixel	20	10 €	200,00 €
	Cendrillon	20	10 €	200,00 €
	Circus Baobab	20	10 €	200,00 €
	B.Dance	24	10 €	240,00 €
	Cirque Eloize	20	15 €	300,00 €
	Cirque Leroux	20	10 €	200,00 €

NOM	SPECTACLE	NB PLACES	TARIF	TOTAL
LYCEE PROFESSIONNEL FLORA TRISTAN	L'embaras	9	10 €	90,00 €
	Cirque alfonse	9	15 €	135,00 €
	No Limit	9	10 €	90,00 €
	E.L.Squad	9	10 €	90,00 €
	1983	9	10 €	90,00 €
	Circa !	9	15 €	135,00 €
	Le Jour du Kiwi	9	10 €	90,00 €
	Trois Cafés	9	15 €	135,00 €
	Trash	9	15 €	135,00 €
	Pixel			
SCIENCES PO BORDEAUX	Un Président	20	10 €	200,00 €
COLLEGE SAINT ANNE BOUSCAT	La claque	30	10 €	300,00 €
		26	15 €	390,00 €
	Glenn prodige	32	10 €	320,00 €
	Lady Agatha	33	10 €	330,00 €
COLLEGE ALIENOR AQUITAINE MARTIGNAS	Carmen	30	10 €	300,00 €
ASSOCIATION BIP BIP	Un président ne devrait pas	23	15 €	345,00 €
DITEP SAINT DENIS ADO	Cirque alfonse	10	15 €	150,00 €
DITEP SAINT DENIS ENFANT	Cirque Alfonso	9	15 €	135,00 €
ASSOCIATION THEATRE AUX GRAVES	No Limit	24	10 €	240,00 €
ASSOCIATION GUINEE SOLIDARITE BORDEAUX	Circus Baobab	10	25 €	250,00 €
		1	25 €	25,00 €
CRC AQUITAINE POLE RESSOURCES HUMAINES	La peau du magicien	22	20 €	995,00 €
		37	15 €	
CONSERVATOIRE DE BORDEAUX MME DEUBEL	Sao Paulo	18	15 €	270,00 €
CONSERVATOIRE DE BORDEAUX MME PINET	B.Danse	17	10 €	170,00 €
CENTRE SOCIAL DE BEUTRE	La Vie Parisienne	15	25 €	375,00 €
CENTRE SOCIAL DE BEUTRE	Adamo	10	25 €	250,00 €
CENTRE SOCIAL DE BEUTRE	Ballet de Kiev	20	25 €	500,00 €
CENTRE SOCIAL DE BEUTRE	Féerie Viennoise	15	25 €	375,00 €
CENTRE SOCIAL DE BEUTRE	Carmen	10	25 €	250,00 €
CENTRE SOCIAL DE BEUTRE	Sherlock Holme	20	15 €	300,00 €
CENTRE SOCIAL DE BEUTRE	Zack & Stan	20	15 €	300,00 €
CENTRE SOCIAL DE BEUTRE	Trash	20	15 €	300,00 €
CENTRE SOCIAL DE BEUTRE	Cabaret New	12	25 €	300,00 €
CENTRE SOCIAL DE BEUTRE	Idée géniale	12	25 €	300,00 €
COLLEGE ROSTAND A BIARRITZ	It dansa	3	25 €	75,00 €
		10	10 €	100,00 €
		6	15 €	90,00 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DUN PUZZLE	Sherlock Holme	30	15 €	450,00 €
	Cirque Eloize	30	15 €	450,00 €
	Paris Champagne	0	25 €	- €
	Féerie Viennoise	0	25 €	- €
	Cie Melting Sp	12	10 €	120,00 €
CSE CAPGEMINI - MME LENA SALAUN	Sherlock Holme 14H30	37	15 €	2 215,00 €
		83	20 €	
CENTRE SOCIAL BEAUDESERT	Cie Melting Sp	9	10 €	90,00 €
MJC CLAL	Cie Melting Sp	12	10 €	120,00 €
ASSOCIATION TOURNESOL	Cie Melting Sp	9	10 €	90,00 €
ASSO MJC CL2V BORDEAUX	Cie Melting Sp	10	10 €	100,00 €
MJC CENTRE VILLE	Cie Melting Sp	12	10 €	120,00 €
AMICALE LAÏQUE DE LA GLACIERE	Cie Melting Sp	9	10 €	90,00 €
ARTS ET LOISIRS ARLAC	It dansa	10	25 €	250,00 €
		10	15 €	150,00 €
H25 ARTS DE LA DANSE	Sao Paulo	12	15 €	180,00 €
H25 ARTS DE LA DANSE	It dansa	10	15 €	150,00 €
	TOTAL	1892		26 575,00 €

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE COMMUNICATION

Cette année nous avons choisi de maintenir la parution de notre plaquette, tout en privilégiant une version téléchargeable ainsi qu'un grand nombre d'impressions d'une version légère de notre agenda sous la forme d'un dépliant.

- La communication reste recentrée sur le print et le numérique avec Clear Channel, Le Bon Coin, Sud-Ouest Publicité, Junkpage, la publicité via Facebook, Le Bonbon...
- Les échanges de marchandises (publicité offerte contre des places à faire gagner à l'antenne) sont à nouveau mises en place avec nos partenaires radios (RFM, France Bleu Gironde, Wit Fm, ARL Langon, RTL, 2 Radio Nova, Chérie Fm ainsi qu'avec le club des abonnés du journal Sud-Ouest, les restaurants du cœur, Culture du Cœur, Clubs et Comptines, Senior Mag, WE Bordeaux...
- Les newsletters sur notre actualité et les offres tarifaires de dernière minute sont devenues hebdomadaires.
- Le Pin Galant adhère à l'association des commerçants de la ville de Mérignac
- Influenceurs : afin de promouvoir notre programmation au plus grand nombre et de différencier les leaders d'opinion
- Présence sur le Salon des Séniors

La revue de presse illustre les bonnes relations que nous entretenons avec les médias depuis de nombreuses années ainsi que la fréquente et multiple diffusion de l'information culturelle du Pin Galant ; Interview, Point de vue, papier d'annonce, agendas. Mais aussi diffusion de notre programmation au cœur de Bordeaux via un Vélo Cargo, les offices de tourisme, les médiathèques, les salles de spectacles, les centres commerciaux.

QUELQUES DONNÉES SUR LES PUBLICS ET LES HABITUDES DE CONSOMMATION

Lors des derniers questionnaires administrés : 75% des répondants sont des femmes, qui sont plus prescriptrices en termes de sorties et d'activités (elles ont aussi davantage tendance à prendre en charge la réponse aux questionnaires, en ligne comme en face-à-face).

Les clientes du Pin Galant ont principalement des centres d'intérêts tournés vers les expositions, le cinéma, les actualités people, les musées ou encore la cuisine.

Une partie du public, très attaché à notre programmation, effectue ses réservations dès le lancement de saison, de juin à septembre nous effectuons plus de 50 % de notre chiffre d'affaires.

Le reste des réservations se fait quelques semaines ou quelques jours avant le spectacle (une partie du public se décide tardivement selon les promos, leur disponibilité de dernière minute, et depuis la période du covid selon leur état de santé..)


QUELQUES CHIFFRES

Nombre de Tarifs Privilèges 12 632 places (433 209 €)	Nombre de places vendues
Nombre de partenaires 17	🇫🇷 Lors du Happy Friday (sur 10 jours) 5 061 (137 084 €)
Nombre de spectacles 76	🇫🇷 Lors des Offres Promo 2 979 (70 435 €)
Nombre de Spectateurs 80 505	🇫🇷 Lors de l'Offre Saint Valentin 1 731 (48 308 €)
Nombre de Congressistes 79 756	🇫🇷 Pour les associations et scolaires 1 939
	🇫🇷 Pour les CE 1 767
	Depuis l'ouverture en Janvier 1989, le Pin Galant a accueilli 3 002 999 personnes

Mag sud-ouest 2024 Janvier

AU PIN GALANT
TROUVEZ LE SPECTACLE QUI VOUS FERA VIBRER !


DANSE



Grand Ballet de Kiev
Don Quichotte

MERCREDI 17 JAN 20H30


MAGIE



Kamel Le Magicien
Crois en tes rêves

MERCREDI 24 JAN 20H30


DANSE



B. Dance
Alice

MARDI 30 JAN 20H30

CABARET



Cabaret New Burlesque
Best of

MERCREDI 31 JAN 20H30

Billetterie : 05 56 97 82 82 / lepingalant.com

LE PIN GALANT
SPECTACLES & CONCERTS



M. Eric Charat

CABARET NEW BURLESQUE Elles ont donné leurs lettres de notoriété au new burlesque, dans le film de Mathieu Amalric *Tournée*. C'est désormais en patronnes du genre que la troupe se produit en France. Excentricité, féminisme et magie rassemblés sur scène pour un moment de grâce punk.

TOURNÉE GÉNÉRALE

On les avait laissées sur grand écran comme hors de contrôle dans un hôtel décrépit de la côte d'Azur, dans la fureur du *Have Love Will Travel* des *Sonics*. Le film de Mathieu Amalric avait conclu ainsi, en beauté, cette « tournée » new burlesque sauvage, recevant pour l'occasion un prix de la mise en scène à Cannes en 2010. On les retrouve intactes sur scène pour un *Best of* garanti sans testostérone mais plein de vitamines. Un show précis (annoncé en 1h25), et grandiose entre effeuillages élégants, chorégraphies rythmées et humour. Ce Cabaret New Burlesque rend tout autant hommage au music-hall de la fin du XIX^e siècle qu'il joue avec les (nombreuses) limites contemporaines. Les mêmes têtes que celles ayant fait la montée des marches cannoise il y a 14 ans sont de retour : Mimi Le Meaux, Dirty Martini, Julie Atlas.

Derrière le strass et les paillettes, le commentaire sur la nouvelle condition des femmes est évident. Pudibonderie, conformisme et voyeurisme sont remisés au vestiaire pour une véritable célébration de l'esprit libre. Cela peut décoiffer, mais ça ne tue pas, et cela interroge. **Thibault Clén**

Best of Cabaret New Burlesque

mercredi 31 janvier 20h30,
Le Pin Galant, Mérignac (33),
lepingalant.com

Sum K page

Samuren 2024

Sud-ouest
12 janvier 2024

MÉRIGNAC

Une bonne claque pour un bon spectacle

Fred Radix s'est taillé un beau succès avec « La Claque ». Où l'on apprend l'histoire du théâtre tout en applaudissant



« La Claque », demain au Pin Galant. GILLES RAMMANT

Fred Radix fait partie de ces touche-à-tout du théâtre qui font succès de tout ce qu'ils approchent. Tour à la fois musicien, metteur en scène, auteur, comédien et quelques petites choses alternatives au passage, il a débuté dans les arts de la rue dans les années 1990 mais c'est avec « Le Siffleur » en 2013 qu'il s'est fait connaître. Rendant hommage à cette forme méprisée de musiciens, il a accumulé plus de 500 représentations dans un monde où la centaine constitue déjà un succès honorable.

Il reprend les mêmes ingrédients avec « La Claque » : un hommage à des indispensables oubliés de la scène, doublé d'une facilité joyeuse à faire participer le public à ses délires. La claque, au XIX^e siècle, c'était ces spectateurs stipendiés pour applaudir et faire d'un navet un succès. Dans cette pièce aussi documentée que musicale et trépidante, il s'agit pour les héros, dont la claque vient de se débiner, de former à la va-vite des spectateurs à la remplacer. Les spectateurs, c'est vous, et à la fin, on applaudit de bon cœur.

Jean Luc Eluard

Demain, à 20 h 30, au Pin Galant, à Mérignac. De 15 à 38 euros. www.lepingalant.com

Sud ouest
16 janvier 2024

DANSE

Un « Don Quichotte » hérité d'une longue tradition

Le Pin Galant de Mérignac accueille demain le ballet créé par Marius Petipa en 1869

« Grand Ballet de Kiev » ? Pas forcément identifiée par les balletomanes, la compagnie qui dansera « Don Quichotte » ce mercredi 17 janvier au Pin Galant n'en est pas pour autant une de ces troupes aux noms fantaisistes, créées dans des conditions douteuses, avec des artistes seconds ou troisièmes couteaux, payés de façon tout aussi douteuse. Le Ballet de Kiev a été créé il y a une petite dizaine d'années par Alexander Stoyanov et Kateryna Kukhar, deux étoiles de l'Opéra national d'Ukraine, et porteurs d'une longue tradition.

Dans les années 1920, au début de l'URSS, le Ballet de l'Opéra de Kiev (et non d'Ukraine à l'époque) a vu arriver des chorégraphes et des enseignants venus de Moscou et marqués par le style du Bolchoï : virtuosité, puissance, personnalités, passion... Autant de caractéristiques qu'on peut s'attendre à retrouver à Mérignac.

La version annoncée est un peu plus courte que celles données habituellement : 1 h 30, deux actes, mais quatre tableaux qui devraient suivre le livret de la chorégraphie originale, créée en 1869 par Marius Petipa. Il y est toujours moins question de Don Quichotte que

de Kitri, la fille de l'aubergiste d'un petit village castillan, qu'il aide à épouser le modeste barbier Basilio plutôt que le riche Gamache.

Ballets russes interdits

C'est donc l'occasion de voir des tableaux colorés (quitte à ne pas échapper aux espagnolades très en vogue au XIX^e siècle ?) avec des solistes brillants mais aussi des ensembles solides portés par une vingtaine de danseurs. Kateryna Kukhar est aussi professeure, une position qui lui permet de repérer des talents pour sa compagnie.

Quant à la question de savoir s'il n'est pas paradoxal, pour des Ukrainiens, de danser un ballet russe : « Ces ballets sont aujourd'hui interdits en Ukraine, répond-on dans la compagnie. Nous les présentons en France, en Europe du nord ou en Amérique du sud, où ils restent très demandés. « Don Quichotte » ou « Casse-Noisette » étaient très populaires en Ukraine à l'époque de l'URSS. Ils ne sont pas exclusivement russes. Ils appartiennent au patrimoine mondial de la danse. »

Christophe Loubes

20 h 30, 10 à 41 euros, lepingalant.com



La version présentée au Pin Galant devrait proposer des tableaux colorés et des danseurs à la technique éprouvée.

GRAND BALLETS DE KIEV

Sud-ouest
23 janvier 2024

MÉRIGNAC

Le théâtre de père en fils chez les Jugnot

Gérard et Arthur Jugnot se retrouvent pour la première fois sur scène pour « Le Jour du kiwi »



Les Jugnot de père en fils pour « Le Jour du kiwi ». CYRIL BRUNEAU

« Le jour du kiwi », c'est l'histoire d'un père, ancien comptable un peu rigide et un brin parano et de son fils qui ne vient plus que rarement le voir. Une histoire entre rires et émotion qui réunit pour la première fois sur scène un père (Gérard Jugnot) et son fils (Arthur Jugnot).

Née de l'ennui du confinement qui les avait vus en faire une captation presque pour tuer le temps, le succès les a amenés à porter la pièce sur les planches parisiennes puis en tournée.

Pour Gérard Jugnot, « ça faisait longtemps que j'avais envie de jouer avec mon fiston mais il ne fallait pas le faire trop tôt à cause du syndrome du "fils de" qui est assez pénible. » Résultat, « même si ce n'est plus tellement de mon âge », il poursuit une tournée où « il y a un côté baladin qui est assez rigolo ». Et surtout, il peut vérifier chaque jour sa popularité relancée presque à chaque rediffusion du « Père Noël est une ordure » : « Oui, il y a des choses qu'on pourrait vivre plus mal : il y a une histoire d'amour avec le public. Le théâtre, c'est là que tout a commencé et c'est là que je continue... »

Jean-Luc Eluard

Judi et vendredi à 20 h 30 au Pin galant à Mérignac. De 15 à 45 euros lepingalant.com

Sud-ouest
24 janvier 2024

CIRQUE ÉLOÏZE
30 ANS DE CRÉATION
30 YEARS OF CREATION

ENTRE CIEL ET MER

VENDREDI 9, SAMEDI 10, DIMANCHE 11 FEV
20H30 19H

LE PIN GALANT
SPECTACLES & CONGRÈS

WWW.LEPINGALANT.COM
05 56 97 82 82

BILLETTERIE :

Sud Ouest - 14 février

MÉRIGNAC

Chanson : le pari des merveilles de Juliette

Deux ans après la sortie de son dernier album, Juliette est toujours en tournée. Belle consécration pour une chanteuse révélée sur le tard. Ce soir au Pin-Galant



Juliette défend son dernier album « Chanson de là où l'œil se pose ». PAUL-FRANÇOIS THIERRY

De Juliette, on connaît les attendus obligés. Visuellement d'abord : des lunettes marrantes sous des cheveux à la bouclette rebelle, un sourire posé sur un piano. Sur la chanteuse, on est parfois plus évasif, se bornant à rappeler une filiation évidente avec les classiques de la chanson française. Elle fait partie de cette génération de l'après-avant : après la vague des héritiers de Brel-Barbara et avant celle de la nouvelle chanson française. Et de fait, elle a mis longtemps à se trouver une place autre qu'un strapontin dans la chanson : jusqu'au début du siècle, les spécialistes louent son sens du texte, sa manière de sautiller du grave au drôle mais le grand public lui réserve le même sort qu'aux Alain Léprieux ou Bernard Joyet, une indifférence polie. Malgré les récompenses comme la Victoire

de la révélation de l'année en 1997. Il faudra attendre qu'elle signe chez Polydor pour que son succès dépasse l'oreille des attentifs et aille titiller les radios. Pour autant, elle vend son travail mais pas son âme : même si elle augmente son rythme de productions des albums au détriment parfois des collaborations avec les autres, elle impose son style qui s'affine.

Exercice de style

Sorti voici pile deux ans, son dernier album en date ressemble à un exercice de style, une manière de montrer qu'au-delà de l'image de bonne chanteuse assez cool, elle est capable d'écrire sur à peu près tout. C'est le principe de « Chansons de là où l'œil se pose » dont elle poursuit toujours la tournée : écrit durant le confinement, elle parle de ce qu'elle voit, y compris d'un escalier qui

mène à son appartement parisien. Il faut avoir l'esprit d'escalier pour en tirer quelque chose autrement qu'à marche forcée mais il y a sans doute une forme de défi réussi pour

« Au-delà de l'image de bonne chanteuse assez cool, elle est capable d'écrire sur à peu près tout »

elle, une manière de montrer que la reconnaissance dont elle a profité passée 40 ans n'était pas usurpée. En tous les cas, qu'elle n'est pas qu'une chanteuse de concert où sa gouaille lui a attiré un public. Cette fois, dès ses débuts,

Jean-Luc Eluard

Ce soir à 20 h 30 au Pin Galant à Mérignac, 28 euros www.lepingalant.com

Christophe Willem : « Écrire une chanson est une sorte de thérapie »

Le chanteur sera au Pin Galant à Mérignac (33) mardi 28 novembre et à la Gare du Midi à Biarritz (64) le lendemain. Il évoque son spectacle, son rapport avec le public et sa manière de travailler sur ses chansons

Recueilli par Jean-Michel Selva
jm.selva@sudouest.fr

Après le succès de son dernier album intitulé « Panorama », Christophe Willem retrouve le public dans une nouvelle tournée. Rencontre.

Vous revolez sur les routes de France. Que nous réservez-vous pour cette étape girondine ?

C'est un concert de retrouvailles. Le concert est axé principalement sur mon dernier album, « Panorama ». Mais le public va pouvoir (re)découvrir un ou deux titres de chacun de mes albums précédents.

Il y aura deux parties : une très rythmée et une autre plus posée ?

Comme j'ai beaucoup de titres aujourd'hui, c'est vraiment un genre de parcours à suivre, avec des moments très intimes, parfois même acoustiques dont certains morceaux moins connus du grand public. Ensuite, il y a des passages plus électroniques et plus rock. Ce n'est pas quelque chose qui va monter



Christophe Willem sera face au public mardi 28 novembre au Pin Galant de Mérignac.

PIERRE FLORENT

lequel je n'ai pas beaucoup écrit. J'ai rencontré beaucoup d'artistes. J'ai voulu pousser plus loin ces rencontres avec certains afin de voir ce qu'il en sortirait. Il faut nous laisser le temps de se découvrir, de percevoir d'une certaine manière cette porte de l'intimité pour pouvoir écrire, car il est très difficile de le faire pour les autres. J'ai pris de longues périodes de trois-quatre mois avec chacun pendant lesquelles on s'est vu régulièrement. C'est une sorte de travail de thérapie. Et après, c'est la magie qui permet de mettre des mots sur des sentiments et des sujets. Cela arrive souvent bien plus vite que si vous le faisiez vous-même : tellement les auteurs sont détachés de votre propre histoire.

Vous dites que quand vous écrivez, vous avez tendance à vous « bloquer ».

J'ai tendance à accorder trop d'importance à la musicalité des mots, car la langue française à chanter n'est pas évidente. Ainsi mes choix ont tendance à atténuer ce que je veux exprimer et cela perd l'impact voulu. Dans cet album « Panorama », je

Sud-Ouest

3 mars

Feerie Viennoise
Samedi 23 Mars 20H30
LE PIN GALANT
BILLETTERIE : 05 56 97 82 82 / WWW.LEPINGALANT.COM

6 mars

ITDANSA
love company
Samedi 16 Mars 20H30
BILLETTERIE : 05 56 97 82 82
WWW.LEPINGALANT.COM
LE PIN GALANT

5 mars

MÉRIGNAC
« Air » du temps avec Zazie au Pin Galant

Six mois après son passage à l'Arkéa Arena, la chanteuse est de retour ce soir

On l'avait laissée vive droite devant 3 600 personnes à Bordeaux pour un concert courageux et énergique. Zazie en est-elle à bout ? Les chansons décollées depuis le début de l'année, via « EP » puis « Air ». Quelques semaines après, elle dévoilait la totalité de ses nouveaux titres, dont quatre supplémentaires, dans l'album « Air ». Après un automne passé dans les grandes salles, la voilà dans une deuxième partie de tournée, sur des scènes plus intimistes, comme celle aux 1 400 places du Pin Galant de Mérignac.

Sera-t-elle, flanquée de ce quatorze musiciens accompagnés par la guitariste Edith Pambouera, réalisatrice légendaire de la scène pop hexagonale qui a façonné les derniers enregistrements de l'ancienne Marie-Anne de Tranchis de l'époque, alias Zazie ? Ce sera-t-il, bien sûr, le passage de nouveaux titres et classiques dans de beaux arrangements ? Quant à la chanteuse à la belle carrière argentine (60 ans en avril, et alors ?), dépressions, pollinoses et convalescence avec fidèle public seront de mise.

Tourneuse d'été
« Un grand Air Tour », ce soir à Mérignac (Pin Galant) : 20 heures, 05 56 97 82 82.



Zazie à l'Arkéa Arena en septembre. ARCHIVES PABEN GUTTERMAN / SDO

Sud-Ouest

6 mars

9 mars

5 mars

MÉRIGNAC

« Air » du temps avec Zazie au Pin Galant

Six mois après son passage à l'Arkéa Arena, la chanteuse est de retour ce soir

On l'avait laissée rive droite devant 3 500 personnes à Floirac pour un concert complice et énergique. Zazie en été : 7 à huit chansons dévoilées depuis le début de l'année, via « EP » puis « Allé P ». Quelques semaines après, elle dévoilait la totalité de ses nouveaux titres, dont quatre supplémentaires, dans l'album « Air ». Après un automne passé dans les grandes salles, la voilà dans une deuxième partie de tournée, sur des scènes plus intimistes, comme celle aux 1 400 places du Pin Galant de Mérignac.

Sera-t-elle flanquée de ce quatuor puissant emmené par la guitariste Édith Fambena, réalisatrice légendaire de la scène pop hexagonale qui a façonné les derniers enregistrements d'Isabelle Marie Anne de Truchis de Varennes, alias Zazie ? Ce serait bien tant il pousse nouveaux titres et classiques dans de beaux retranchements. Quant à la chanteuse à la belle crinière argentée (60 ans en avril, et alors ?), digressions poillantes et connivence avec fidèle public seront de mise.

Yannick Delneste

« Nouvel Air Tour », ce soir à Mérignac (Pin Galant). 52 euros. 05 56 97 82 82.



Zazie à l'Arkéa Arena en septembre. ARCHIVIS FABIEN COFFEREAU / SO

IT-DANSA
love company

SAMEDI 16 MARS 20H30

BILLETTERIE
05 56 97 82 82
WWW.LEPINGALANT.COM

LE PIN GALANT
SPECTACLES & CONCERTS

Féerie Niennoise

SAMEDI 23 MARS 20H30

BILLETTERIE
05 56 97 82 82
WWW.LEPINGALANT.COM

LE PIN GALANT
SPECTACLES & CONCERTS

Mérignac : un spectacle de danse urbaine a eu lieu sur le parvis du Pin Galant



Le public a participé à une chorégraphie improvisée. © Crédit photo : M. G.

Dimanche 7 avril, le public était convié à un spectacle de danse urbaine avec le Groupe d'intervention chorégraphique (GIC) sur le parvis du **Pin Galant**. Les danseurs et les danseuses aguerris de la compagnie Révolution ont investi l'espace public pour une performance de danse métissée entre popping, locking, électro et hip-hop new style. Un magnifique spectacle chorégraphié qui a conquis petits et grands.

Le parvis du Pin Galant est devenu un terrain de jeu au son d'une musique actuelle. Les spectateurs ont cheminé librement au gré des mouvements des artistes pour admirer leur performance artistique.

À la fin de cette démonstration dansante, le public a été invité à participer à une chorégraphie improvisée. Le GIC était ensuite accueilli au **Pin Galant** où il était programmé en première partie du spectacle de danse hip-hop du « Golden Stage » à 17 heures.

SUD - OUEST
Mercredi 3 Avril 2024



**DANIEL AUTEUIL
EN CONCERT**

JEUDI 23 MAI 20H30

BILLETTERIE :
05 56 97 82 82
WWW.LEPINGALANT.COM

LE PIN GALANT
SÉRIALES & CONCERTS

SUD-OUEST Samedi 6 avril 2024



André Dussollier est ce soir au Pin galant pour « Sens dessus dessous ».
GUILLAUME RONNAUD / SO.

MÉRIGNAC

« Dans les occasions qui me sont données de jouer, il y a des situations que j'aurais pu vivre »

André Dussollier, à Bordeaux pour l'avant-première de « N'avoue jamais », est sur la scène du Pin galant ce soir. Rencontre

André Dussollier n'a rien perdu de son charme, ni sa voix de son éclat... Ce timbre inimitable, magnétique, a résonné dans les locaux de « Sud Ouest », où l'acteur est venu hier après midi, avec Ivan Calbérac, réalisateur, pour évoquer le film « N'avoue jamais ».

Une actualité double, pour l'acteur, puisqu'en plus de l'avant-première vendredi soir à l'UGC Ciné cité, André Dussollier est ce soir au Pin galant pour « Sens dessus dessous », pièce qu'il a montée et dont il a choisi les textes, pour partager des extraits de la littérature, de toutes les époques et de tous les genres. Un seul-en-scène qui incarne une vision des belles lettres, portée par une figure familière à tous les Français.

Faire vivre sur scène

« J'ai choisi les auteurs qui me plaisaient, Victor Hugo, Roland Dubillard ou Raymond Devos. Bon, Devos j'y allais prudemment, il est tellement associé à sa manière de dire les choses... J'ai été obligé d'en laisser de côté, c'est frustrant, mais il

fallait faire un choix, un montage, pour que ça s'enchaîne, même si les textes appartiennent à des époques et des styles différents. Ça donne une sorte de ballade, assez vive et basée sur la comédie. J'adore la comédie... s'il pouvait en avoir plus ! »

Et si on a l'impression qu'à travers ces textes, il dessine un portrait en creux de lui-même, ce n'est pas fortuit : « Ce n'est pas volontaire, mais je pense franchement qu'il n'y a pas de hasard, c'est comme dans la vie, ça se fait comme une rencontre. Ce n'est pas que de mon fait, mais aussi du fait des auteurs, parce qu'il y a des affinités communes. Il y a des parallèles incroyables, des coïncidences étranges, donc oui, on raconte beaucoup de soi. Et d'ailleurs, dans les occasions qui me sont données de jouer, il y a parfois des situations que j'aurais pu vivre, des choses qui nous appartiennent à tous. »

Emmanuelle Debur

« Sens dessus dessous », ce soir à 20 h 30, au Pin galant, 34, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, à Mérignac. De 15 à 25 euros. 05 56 97 82 82.

MÉRIGNAC

Quatre choses à savoir sur la nouvelle saison du Pin Galant

Avec 81 spectacles, la salle revient à son niveau de programmation d'avant la crise sanitaire. Mais avec des virages pris en direction de la magie ou de la danse hip-hop

Christophe Loubes
c.loubes@sudouest.fr

«**N**ous sommes sûrs de terminer la saison 2022-2023 à l'équilibre. Nous allons même peut-être dégager un bénéfice », se réjouit Philippe Prost, directeur du Pin Galant. À une époque où nombre d'opérateurs culturels tordent le nez quand on parle de leurs finances, la bonne santé de la salle de Mérignac détonne. Même si l'équilibre financier reste compliqué à atteindre quand on refuse d'augmenter les tarifs, elle affiche un taux de remplissage de 72 %, et annonce 81 spectacles pour 2023-2024, son chiffre d'avant la crise sanitaire. Quelques temps forts.

1 Du théâtre inscrit dans l'histoire

En ouvrant sa saison, le 23 septembre, avec « Un président ne devrait pas dire ça... », inspirée du livre sur François Hollande, le Pin Galant indique clairement son souhait de présenter des pièces qui parlent de l'histoire. Ce sera encore le cas avec « Glenn, naissance d'un prodige » (7 mars) sur Glenn Gould, génie de la musique classique, ou avec « Lady Agatha » (2 avril), sorte de biopic sur la vie d'Agatha Christie.

Mais on peut aussi recommander « Le jour du kiwi », avec Gérard et Arthur Jugnot (25 et 26 janvier), sur la façon dont la vie d'un comptable maniaque obsessionnel bascule. Ou « Nous y voilà » (28 septembre), avec Philippe Torreton et Richard Kolinka, batteur de téléphone, une forme inclassable entre théâtre, musique et incantation chamanique.

2 Danse : le hip-hop à l'honneur

Six programmes hip-hop contre



« Un Président ne devrait pas dire ça... », pièce inspirée du livre sur François Hollande, ouvrira la saison. ELIOT BLONDET / NEWSPRESS

un seul ballet classique (« Don Quichotte » par le ballet de Kiev, le 17 janvier) : le virage que prend le Pin Galant n'a rien d'idéologique. « C'est juste qu'avec la guerre en Ukraine, il n'est plus possible de faire venir les compagnies russes qu'on invitait auparavant », reconnaît Philippe Prost.

Mais cette offre hip-hop est particulièrement riche, avec « Lights in the dark », des japonais E. L. Squad (21 novembre), qui utilisent des effets lumineux à la pointe de la technologie, « Pixel », de Mourad Merzouki (15 et 16 mai), qui tourne avec une approche similaire depuis neuf ans (1), ou « Golden stage » (7 avril), programme défendu par la scène de La Villette et associant trois chorégraphies breakdance, krump et hip-hop new style.

3 Magie : puissance six

L'autre fil rouge, c'est les six spectacles de magie à l'affiche. « Un effet du calendrier : beaucoup de compagnies qui nous intéressent tournent en même temps. » Et de citer en particulier Zack & Stan (2 février), qui se

revendiquent « sales gosses de la magie » avec leur show mêlant mentalisme, prestidigitation et humour sollicitant beaucoup le public.

De la magie au cirque, il n'y a souvent qu'un pas. On relèvera donc aussi « What Will Have Been » par la compagnie australienne Circa 1 (16 janvier) et surtout le retour du cirque Eloize pour trois spectacles du 9 au 11 février.

4 Musique : l'Orchestre national de France, enfin

En musique, enfin, l'événement est la venue de l'Orchestre national de France le 5 octobre : l'une des quatre formations permanentes de Radio France, créée en 1934 et qui alignera 102 musiciens pour jouer Debussy, Strauss et Stravinsky. « Il a fallu trois ans de négociations pour les faire venir. » Mais on peut aussi apprécier les invitations lancées à Pink Martini (7 octobre), Adamo (12 janvier) ou à la comédie musicale « Peter Pan » (4 février).

Programmation détaillée sur le site Internet lepingalant.com. Ouverture des réservations le jeudi 15 juin.

MÉRIGNAC

Quatre choses à savoir sur la nouvelle saison du Pin Galant

Avec 81 spectacles, la salle revient à son niveau de programmation d'avant la crise sanitaire. Mais avec des virages pris en direction de la magie ou de la danse hip-hop

Christophe Loubes
c.loubes@sudouest.fr

«**N**ous sommes sûrs de terminer la saison 2022-2023 à l'équilibre. Nous allons même peut-être dégager un bénéfice », se réjouit Philippe Prost, directeur du Pin Galant. À une époque où nombre d'opérateurs culturels tordent le nez quand on parle de leurs finances, la bonne santé de la salle de Mérignac détonne. Même si l'équilibre financier reste compliqué à atteindre quand on refuse d'augmenter les tarifs, elle affiche un taux de remplissage de 72 %, et annonce 81 spectacles pour 2023-2024, son chiffre d'avant la crise sanitaire. Quelques temps forts.

1 Du théâtre inscrit dans l'histoire

En ouvrant sa saison, le 23 septembre, avec « Un président ne devrait pas dire ça... », inspirée du livre sur François Hollande, le Pin Galant indique clairement son souhait de présenter des pièces qui parlent de l'histoire. Ce sera encore le cas avec « Glenn, naissance d'un prodige » (7 mars) sur Glenn Gould, génie de la musique classique, ou avec « Lady Agatha » (2 avril), sorte de biopic sur la vie d'Agatha Christie.

Mais on peut aussi recommander « Le jour du kiwi », avec Gérard et Arthur Jugnot (25 et 26 janvier), sur la façon dont la vie d'un comptable maniaque obsessionnel bascule. Ou « Nous y voilà » (28 septembre), avec Philippe Torreton et Richard Kolinka, batteur de Téléphone, une forme inclassable entre théâtre, musique et incantation chamannique.

2 Danse : le hip-hop à l'honneur

Six programmes hip-hop contre



« Un Président ne devrait pas dire ça... », pièce inspirée du livre sur François Hollande, ouvrira la saison. ELICIT BLONDET / ABACAPRESS

un seul ballet classique (« Don Quichotte » par le ballet de Kiev, le 17 janvier) : le virage que prend le Pin Galant n'a rien d'idéologique. « C'est juste qu'avec la guerre en Ukraine, il n'est plus possible de faire venir les compagnies russes qu'on invitait auparavant », reconnaît Philippe Prost.

Mais cette offre hip-hop est particulièrement riche, avec « Lights in the dark », des japonais E. L. Squad (21 novembre), qui utilisent des effets lumineux à la pointe de la technologie, « Pixel », de Mourad Merzouki (15 et 16 mai), qui tourne avec une approche similaire depuis neuf ans (1), ou « Golden stage » (7 avril), programme défendu par la scène de La Villette et associant trois chorégraphies break-dance, krump et hip-hop new style.

3 Magie : puissance six

L'autre fil rouge, c'est les six spectacles de magie à l'affiche. « Un effet du calendrier : beaucoup de compagnies qui nous intéressent tournent en même temps. » Et de citer en particulier Zack & Stan (2 février), qui se

revendiquent « sales gosses de la magie » avec leur show mêlant mentalisme, prestidigitation et humour sollicitant beaucoup le public.

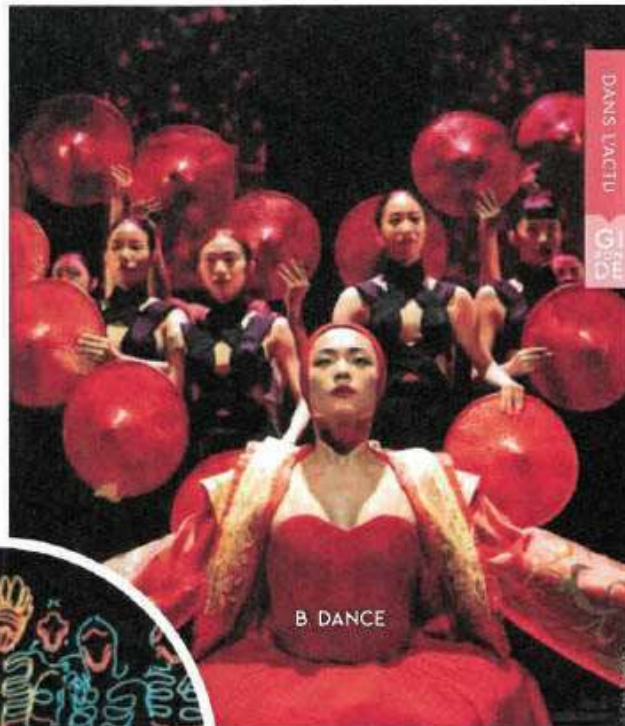
De la magie au cirque, il n'y a souvent qu'un pas. On relèvera donc aussi « What Will Have Been » par la compagnie australienne Circa 1 (16 janvier) et surtout le retour du cirque Eloize pour trois spectacles du 9 au 11 février.

4 Musique : l'Orchestre national de France, enfin

En musique, enfin, l'événement est la venue de l'Orchestre national de France le 5 octobre : l'une des quatre formations permanentes de Radio France, créée en 1934 et qui alignera 102 musiciens pour jouer Debussy, Strauss et Stravinsky. « Il a fallu trois ans de négociations pour les faire venir. » Mais on peut aussi apprécier les invitations lancées à Pink Martini (7 octobre), Adamo (12 janvier) ou à la comédie musicale « Peter Pan » (4 février).

Programmation détaillée sur le site internet lepingalant.com. Ouverture des réservations le jeudi 15 juin.

Christie. Côté danse, la programmation est plutôt pointue avec *E.L. Squad*, chorégraphie illuminée de hip hop japonais, *Looking for Beethoven* mixant danse hip-hop, musique symphonique et électro ou encore *B. Dance* mélange d'arts martiaux et de danse contemporaine. Du côté des incontournables, après le succès de *Tutu*, Philippe



Lafeuille signe un *Cendrillon* « plastique ». Et *Pixel* fait son retour avec danseurs et circassiens immergés sur fond de projection numérique.

L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE POUR LES JEUNES

4 opéras/opérettes et 4 concerts sont programmés, notamment plusieurs prestations de l'Orchestre

Symphonique de Gironde. Celui-ci proposera des temps forts avec les scolaires. « une nouvelle collaboration enrichissante », qualifiée par son directeur Lionel Gaudin-Villard. Un moyen d'associer des écoles alentour à Pessac, sur le bassin d'Arcachon ou dans le Médoc. Plusieurs spectacles de magie sont attendus, dont celui de Luc Langevin *Vérités* ou encore *Existences* de Léo Brière.

Côté cirque, la programmation est plutôt internationale, à l'instar de la comédie acrobatique de la troupe québécoise *Flip Fabrique*. Seuls Français, les néo-aquitains du *Cirque Le Roux* proposeront une prestation subtile et esthétique. L'humour est toujours au rendez-vous avec les troupes espagnoles *The Opera Locos* ou encore *Maestrissimo*. Enfin, les spectacles variétés jouent les passerelles avec des personnalités venues d'autres horizons : le comédien Philippe Torrelon, l'ex-batteur de Téléphone Richard Kolinka et le producteur Aristide Rosier sont sur scène dans *Nous y voilà*, l'acteur et humoriste François Morel pousse la chansonnette dans *Tous les matins sont des chanteurs* et le comédien Daniel Auteuil nous invite à découvrir l'œuvre du poète palois Paul-Jean Toulet. ■



Pin Galant saison gagnante

MÉRIGNAC • Après une précédente édition réussie, l'équipe de la salle Le Pin Galant a présenté la nouvelle saison riche de 81 spectacles

Par Nathalie VALLEZ

Enfin des lendemains qui chantent ! La salle de spectacle mérignacaise Le Pin Galant a présenté sa nouvelle saison 2023-2024. L'occasion pour son équipe de dresser le bilan de la précédente. « C'était une très bonne saison », s'est réjoui Philippe Prost, directeur et programmateur du Pin Galant, sans communiquer toutefois sur la recette.

Une réussite portée par le trio gagnant : la pièce *Mamon* avec Vanessa Paradis, le *Romeo et Juliette* revisité par Benjamin Millepied et Zébre, le one man show de Paul Mirabel. « Beaucoup de spectacles étaient complets », a-t-il confirmé, même si, à l'instar de Daniel Margnes, président de Mérignac Gestion Équipement, société d'économie mixte qui gère le lieu,



on assiste à de nouvelles pratiques : « On constate une baisse des abonnements mais pas du public qui est toujours présent mais achète via le site ».

DANSE MÉLANT LES GENRES

Fort de sa réussite, l'équipe a programmé cette saison 81 spectacles contre 72 l'année passée. Point fort de la programmation : 18 pièces de théâtre sont prévues,

dont *L'embarras du choix* nommé aux Molières en 2022, ainsi qu'*Une idée géniale* qui a gagné le prix de la meilleure comédie en 2023. Parmi les événements, on attend *No limit* qui a fait un triomphe au festival off d'Avignon. Et deux pièces biographiques originales : *Glenn, naissance d'un prodige*, retraçant la vie du grand concertiste Glenn Gould, autiste Asperger qui commença le piano à 2 ans, et *Lady Agatha* qui raconte l'incroyable vie d'Agatha



15

MÉRIGNAC - 05 49 00 11 11 - 16 JUILLET 2023

Mérignac : saison gagnante pour le Pin Galant

Après une précédente édition réussie, l'équipe de la salle **Le Pin Galant** a présenté la nouvelle saison riche de 81 spectacles.



© Chao-Sheng HO

Enfin des lendemains qui chantent ! La salle de spectacle mérignacaise Le Pin Galant a présenté sa nouvelle saison 2023-2024. L'occasion pour son équipe de dresser le bilan de la précédente. « C'était une très bonne saison », s'est réjoui Philippe Prost, directeur et programmateur du Pin Galant, sans communiquer toutefois sur la recette.

Une réussite portée par le trio gagnant : la pièce Maman avec Vanessa Paradis, le Romeo et Juliette revisité par Benjamin Millepied et Zèbre, le one man show de Paul Mirabel. « Beaucoup de spectacles étaient complets », a-t-il confirmé, même si, à l'instar de Daniel Margnes, président de Mérignac Gestion Équipement, société d'économie mixte qui gère le lieu, on assiste à de nouvelles pratiques : « On constate une baisse des abonnements mais pas du public qui est toujours présent mais achète via le site ».

DANSE MÉLANT LES GENRES

Forte de sa réussite, l'équipe a programmé cette saison 81 spectacles contre 72 l'année passée. Point fort de la programmation : 18 pièces de théâtre sont prévues, dont L'embarras du choix nommé aux Molières en 2022, ainsi qu'Une idée géniale qui a gagné le prix de la meilleure comédie en 2023. Parmi les événements, on attend No limit qui a fait un triomphe au festival off d'Avignon. Et deux pièces biographiques originales : Glenn, naissance d'un prodige, retraçant la vie du grand concertiste Glenn Gould, autiste Asperger qui commença le piano à 2 ans, et Lady Agatha qui raconte l'incroyable vie d'Agatha Christie. Côté danse, la programmation est plutôt pointue avec E.L.Squad, chorégraphie illuminée de hip hop japonais, Looking for Beethoven mixant danse hip-hop, musique symphonique et électro ou encore B. Dance mélange d'arts martiaux et de danse contemporaine. Du côté des incontournables, après le succès de Tutu, Philippe Lafeuille signe un Cendrillon « plastique ». Et Pixel fait son retour avec danseurs et cirassiens immergés sur fond de projection numérique.

Demain la revanche - Gaspard Proust Le Pin Galant Mérignac



Demain la revanche Gaspard Proust Jeudi 14 décembre, 20h30 Le Pin Galant GÉNÉRAL : 45 €
RÉDUIT ET PRIVILÈGE : 39 € DÉCOUVERTE JEUNES : 15 € GROUPE SCOLAIRE : 10 €

Comme souvent avec Sébastien Thiéry, tout commence par une situation absurde. L'auteur de « L'Origine du monde » ou de « Momo » imagine pour « Demain la revanche » l'histoire de Matthieu, un fils quadragénaire débarquant chez ses parents à 4 heures du matin, trempé, un sac à dos lesté de cailloux et frappé d'amnésie.

Le père et la mère tentent de comprendre ce qui a bien pu arriver à leur fils, mais cette enquête se transforme vite en règlement de compte familial. Qui est Matthieu ? Un amnésique ? Un manipulateur ? Un enfant qui vient prendre une revanche sur sa famille ?

Une comédie qui fera du bien à ceux qui ont des problèmes à régler avec leurs parents, ou avec leurs enfants. C'est-à-dire à tout le monde...

Une situation drôle et improbable dont Sébastien Thiéry a le secret... Un vrai plaisir de découvrir Gaspard Proust sur les planches dans un rôle qui lui va comme un gant (de boxe) !

Le Pin Galant 34 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33700 Mérignac Mérignac 33700 Centre ville Gironde Nouvelle-Aquitaine 05 56 97 82 82 <https://www.lepingalant.com> [{{« type »: « link », « value »: « https://www.lepingalant.com/agenda_achat_spectacle.php?ag=2&spec=2566 »}}] Afin de vous garantir un placement adapté, les spectateurs à mobilité réduite sont invités à signaler leur handicap et à réserver leurs places directement auprès du service billetterie.

Demain la revanche

SO Mag : août

NOUS Y VOILÀ !

*Entre incantations poétiques et musique hypnotique
le tout sur fond de prise de conscience écologique,
«Nous y voilà !» sonne comme un conte prémonitoire.*

PHILIPPE
TORRETON

RICHARD
KOLINKA

ARISTIDE
ROSIER



JEUDI 28 SEPT

20H30

WWW.LEPINGALANT.COM

LE
PIN
GALANT
SPECTACLES & CONCERTS
MÉRIGNAC
BORDEAUX METROPOLE

Sud Ouest
Bordeaux
27
sept

MÉRIGNAC

Torreton et Kolinka rêvent d'un autre monde

Ils se retrouvent pour parler de l'homme et de la nature. Poètes et Indiens mélangés



« Nous y voilà » est musical et poétique. STÉPHANE PAGADAU

L'un n'a jamais chanté et même si beaucoup de comédiens se mettent à la chanson, « c'est peut-être une bonne raison pour ne pas y aller ». Même s'il s'est rêvé étant jeune devant un micro « pour chanter comme Brel ou pour faire rock comme la Mano, les Pogues ou les Stranglers », à aucun moment Philippe Torreton joue à être autre chose qu'être comédien, « j'ai l'impression de respecter ce que je suis. » L'autre n'est pas habitué à ces petites salles et à ce public proche et attentif. Richard Kolinka, l'ex batteur de Téléphone, trouve ça « d'un exotisme fou ».

Les deux hommes s'étaient déjà rejoints dans cette forme poétique et slamée autour des chansons d'Allain Leprest. Ils se retrouvent aujourd'hui autour d'une urgence à s'intéresser à l'environnement. Fort de la publication récente d'une anthologie personnelle de la poésie, Philippe Torreton a collecté des poèmes qui « mettent en commun notre rapport à la nature ». L'idée d'y adjoindre la pensée indienne « est venue rapidement parce que le rapport des poètes est similaire à celui des Indiens ». S'y ajoute pour lui une nécessaire sobriété qui trouve écho dans notre époque. Musical et poétique, « Nous y voilà » est aussi un programme.

Jean-Luc Eluard

Demain à 20 h 30 au Pin Galant à Mérignac. 15 et 25 euros. www.lepingalant.com

Sud. Ouest : Bordeaux

5 oct

LE PIN GALANT
AFFILIÉS & CÉLÈBRES
MÉRIGNAC
BORDEAUX METROPOLITAIN

LUC LANGEVIN
MÉTIER SCÈNE - JOUR AU LANTIER

VÉRITIÉS

05 56 97 82 82 / WWW.LEPINGALANT.COM

MAGIE

SAMEDI 14 OCT 20H30

Sud Ouest
Bordeaux
23 sept

MÉRIGNAC

La comédie du pouvoir s'invite au Pin galant

« Un président ne devrait pas dire ça » est sur les planches, ce soir à Mérignac



« Un président ne devrait pas dire ça ». ELIOT BLONDET

Il y a un côté balzacien dans cette affaire. C'est Thibault de Montalembert qui le dit. Il joue l'un des journalistes qui, durant cinq années, viendront chaque semaine interviewer François Hollande dans son bureau à l'Élysée. En tout, 61 rencontres pour un livre qui, entre autres bourdes et désamours, contribuera à faire de Hollande le premier président à ne pas se représenter. Et surtout, un formidable jeu de dupes adapté sur scène : chacun pense pouvoir tirer parti de l'autre et, en définitive, ce seront les deux journalistes, Gérard Davet et Fabrice Lhomme, qui trahiront plus le président que l'inverse.

Un fait d'armes dont ils exploitent une nouvelle fois les ressorts puisqu'ils ont signé l'adaptation de leur livre à la scène, prenant quelques libertés avec la toile de fond puisqu'au lieu de se mettre en scène, ils font de leur duo celui d'un journaliste expérimenté accompagné d'une stagiaire. Mais ils suivent leur création puisqu'ils seront à Mérignac pour une rencontre avec le public venu voir la pièce. L'occasion de se replonger avec délices dans les coups tordus du pouvoir.

J.-L.E.

Ce soir à 20h30 au Pin Galant. 15 et 25 euros.
www.lepingalant.com ou
05 56 97 82 82.

ONF national de France
Orchestre national de France
Jeudi 05 OCT
20H30
05 56 97 82 82 / WWW.LEPINGALANT.COM
LE PIN GALANT
MÉRIGNAC
HORLOGERIE MÉTRONOME

Sud. Ouest Bordeaux : 25 sept + 22 sept

Sud-Ouest, 05 et

MUSIQUE CLASSIQUE

Un choix cornélien dans la métropole

Hasard du calendrier, deux grandes formations jouent ce soir dans l'agglomération : l'Orchestre national Bordeaux Aquitaine et l'Orchestre national de France



Cristian Macelaru (ONF) se produit au Pin Galant à Mérignac et Delyana Lazarova (ONBA) sera à l'Auditorium à Bordeaux. THOMAS BRIL / THE CROSS-EYED PIANIST

Bordeaux ou Paris ? Beethoven ou Stravinsky ? Delyana Lazarova ou Cristian Macelaru ? Le choix est cornélien pour les amateurs de musique symphonique, aujourd'hui dans la métropole. La formation maison, l'Orchestre national Bordeaux Aquitaine (ONBA) se produit à l'Auditorium en même temps qu'un autre ensemble de haut niveau : l'Orchestre national de France (ONF), au Pin galant de Mérignac. Difficile de choisir, tant les deux concerts font envie, sur le papier. Pour ne pas avoir à tirer à pile ou face, et aider le mélomane à faire son choix, voici ce qui attend le public.

Le combat des chefs

Choisir son concert, c'est aussi

choisir son chef. D'un côté, l'Orchestre national de France, formation historique de Radio France fondée en 1934, sera dirigé par son directeur musical du moment : le Roumain, installé à Paris, Cristian Macelaru. À l'expérience, l'Orchestre national Bordeaux Aquitaine préfère la jeunesse en donnant sa chance à l'une des cheffes émergentes de la scène internationale : la Bulgare Delyana Lazarova, qui a récemment fait ses débuts au festival George Enescu à Bucarest, dont le directeur artistique est... Cristian Macelaru ! Un partout, balle au centre...

Si l'ONF a choisi la modernité foisonnante du « Sacre du printemps » pour couronner son concert, l'ONBA met en avant le classicisme de la

« Symphonie n° 2 » de Beethoven, une œuvre de jeunesse encore marquée par l'héritage de Mozart et Haydn. Pour le reste, les deux concerts seront l'occasion de découvrir un instrument rarement mis en avant comme soliste, chacun joué par un membre de l'orchestre : côté ONF, c'est le hautbois de Mathilde Lebert dans le « Concerto en ré majeur » de Richard Strauss, et pour l'ONBA, le cor de Victor Haviez dans le « Concerto » de Reinhold Glière. Un choix décidément bien impossible...

Olivier Delaunay

ONBA, ce soir à 20 heures, à l'Auditorium de Bordeaux ; ONF, ce soir à 20 h 30, au Pin galant de Mérignac. Infos et réservations : opera-bordeaux.com et lepingalant.com

Sud Ouest Bordeaux : 14 oct

LE PIN GALANT
MÉRIGNAC BOULEVARD MÉRIGNAC BOULEVARD

CIRQUE ALFONSE

MARDI 07 NOV 20H30

Billetterie : 05 56 97 82 82 // lepingolant.com

33706 MÉRIGNAC 2E

Sud Ouest Bordeaux :
14 oct

MÉRIGNAC

La chorale Accords libres sur la scène du Pin Galant

Dans le cadre du festival Coréades en Nouvelle-Aquitaine, la chorale Accords libres sera sur la scène du Pin Galant mercredi à 20 h 30. La chorale propose de partager un des chefs-d'œuvre du répertoire sacré, les « Vêpres solennelles d'un confesseur » de Mozart, et de découvrir la « messe baroque du XXI^e siècle, lumières » de Jacques Loussier, une pièce surprenante de modernité et de sacré à la fois.

L'ensemble sera interprété par l'Ensemble vocal du conservatoire de Mérignac donc, l'ensemble Chorus 17 de La Rochelle, et l'ensemble choral régional du CoRéAM, accom-

pagnés par l'Orchestre de l'Opéra de Roussé (Bulgarie). Sous la direction de Jean-Yves Gaudin, les 150 choristes chanteront avec cinq solistes de renom, la soprano Fabienne Conrad, la mezzo-soprano Yuliya Popova-Brown, le contre-ténor Léo Fernique, le ténor François Almuzara et le baryton Fabrice Maurin.

M. G.

Tarifs : 25 euros ; 20 euros (réduit) ; 10 euros (étudiants, lycéens et demandeurs d'emplois) ; gratuit pour les moins de 15 ans. Pin Galant, 34 avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny à Mérignac. Contacts : accords-libres@gmail.com Site : www.accords-libres.fr ou coream.org/coreades



Accords libres donne rendez-vous au public mercredi 18 octobre. ACCORDS LIBRES

Petit Fati : City Guide Tour 2024

SAISON **23-24**
AU CŒUR DE L'ÉMOTION



**LE
PIN
GALANT**
SPECTACLES & DÉJEUNÉS
MERIGNAC
BORDEAUX METROPÔLE

81 SPECTACLES

THÉÂTRE

MICHELE BERNIER • GASPARD PROUST
• GÉRARD JUGNOT • MICHEL LEEB, FRANCIS
HUSTER • PIERRE RICHARD • CATHERINE FROT,
MICHEL FAU • MARIE GILLAIN, PASCAL ELBÉ

DANSE

CENDRILLON • DE PHILIPPE LAFEUILLE
• B. DANCE • E.L. SQUAD • PIXEL - MOURAD
MERZOUKI • SÃO PAULO DANCE COMPANY

CIRQUE - MAGIE

CIRQUE LE ROUX • CIRQUE ALFONSE
• CIRQUE ÉLOIZE • CIRCA 1 • KAMEL LE
MAGICIEN • FLIP FABRIQUE • LUC LANGEVIN

HUMOUR

JARRY • ROMAN DODUIK • BAPTISTE
LECAPLAIN • ALEX VIZOREK • GUI HOME
• MICHEL BOUJENAH • NAIM • SOPHIA ARAM

VARIÉTÉ

LOUANE • TIM DUP • FRANÇOIS MOREL
• CHRISTOPHE WILLEM • GAROU • JULIETTE

05 66 97 82 82 • WWW.LEPINGALANT.COM

On a vu : L'Orchestre national de France au Pin Galant de Mérignac



Cristian Măcelaru à la baguette pour diriger l'ONF. © Crédit photo : Christophe Abramowitz

Dirigé par Cristian Măcelaru, l'ONF était jeudi 5 octobre au Pin Galant

Un concomitance fâcheuse a fait que ni le concert de l'Onba à Bordeaux ni celui de l'ONF à Mérignac n'ont fait salle comble jeudi, alors que tous deux le méritaient grandement. Le «Prélude à l'après-midi d'un faune» ouvrait le programme de l'orchestre parisien. La simplicité touchante du solo de flûte et la sensualité de la réponse du hautbois créent tout de suite l'atmosphère onirique de l'oeuvre de Debussy. Puis Mathilde Lebert, l'autre hautbois solo de l'orchestre, défend magnifiquement le Concerto de Richard Strauss par la longueur de son souffle dans les guirlandes de l'Allegro initial, la beauté de son chant dans l'Andante et son humour dans le Rondo final.

L'acoustique chirurgicale du Pin galant permet au grand orchestre de révéler toutes ses qualités dans « Le Sacre du printemps » de Stravinski : solos admirables, fusion des timbres et des phrasés dans les unissons, contrastes saisissants entre les passages mystérieux et les séquences violentes, splendide homogénéité des cordes menées par Sarah Nemtanu dont le plaisir à jouer est communicatif... Cristian Măcelaru montre sa grande maîtrise d'une oeuvre qui passe pour être plus difficile pour le chef que pour les instrumentistes puis clôt le concert par une inattendue « Vocalise » de Rachmaninov orchestrée.

Baptiste Lecaplain : gagnez vos places pour son spectacle au Pin Galant



Avec **Wit Fm**, gagnez vos places pour aller applaudire **Baptiste Lecaplain** le **08 novembre** prochain au [Pin Galant](#) à Mérignac !

Son spectacle « **Voir les Gens** » est comme une piscine à boules pour adultes : c'est fun, coloré et c'est ouvert à tout le monde.

Et en plus vous pouvez garder vos chaussures !

Pour **gagner vos places avec Wit FM**, **inscrivez-vous maintenant** ci-dessous.

Consultez le [règlement de jeu et les conditions de participation](#).

La SASU WIT FM (344 425 434 RCS BORDEAUX) traite les données recueillies pour l'organisation de ses jeux concours, notamment pour l'enregistrement de la participation et la délivrance des gains. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, [reportez-vous à la notice d'information RGPD](#).

* *Champ obligatoire*

WE BORDEAUX

Tu fais quoi ce week-end ? What are you doing this week-end ?

-> WE49

Arcachon
Jazz Festival #2
au Théâtre Olympia
Arcachon Jazz
Festival

-> WE50

Sur un petit nuage,
Festival jeunesse
à Pessac
Artistic Festival
for children

-> WE51

Expo Le Pas-Aller
& Arrêt sur l'image
galerie
A surprising
exhibition

-> WE52

Expo L'inconnu de
la route de Toulouse
Exhibition about
the unknown of the
road to Toulouse

-> WE01

Steve Reich,
Different trains
au CARC
Steve Reich,
Different Trains

-> WE02

Expo
Anne Schopenhong
& l'Institut Goethe
Anne Schopenhong
and Goethe Institut

-> WE03

Vive la magie #18
Festival de magie
Vive la magie #18
Magic Festival

-> WE04

Festival de la Bande
Dessinée d'Angoulême
Angoulême
International
Cartoon Festival

-> WE05

Pouce ! Festival
de danse jeunesse
Pouce ! Dance Festival
for children

-> WE06

Méli Néli #24,
Festival de
marionnettes
Méli Néli
Art of puppetry

-> WE07

Ratatam #7,
Festival jeunesse
Ratatam #7
for children

-> WE08

Fines Gueules
à Nonsecur
Fines Gueules
Gastronomic event
in Nonsecur

-> WE09

Shaka Punk,
The Final Fucked up
Tour à l'Arkea arena
Shaka Punk
The Final Fucked Up



La Culture embrasse le Tourisme !
Culture embracing tourism !

#05 _ Décembre/Janvier/Février • Gratuit _ December/January/February • Free

Seniors mag

Décembre 2023

AU PIN GALANT
TROUVEZ LE SPECTACLE
QUI VOUS FERA VIBRER !

SPECTACLE MUSICAL



Paris Champagne
Revue de music-hall

SAMÉDI 16 DÉC 20H30

DANSE



Grand Ballet de Kiev
Don Quichotto

MERCREDI 17 JAN 20H30

Billetterie :
05 56 97 82 82
lepingalant.com

LE PIN GALANT
SPECTACLES & CONCERTS

Spectacle



Paris Champagne

Samedi 16 décembre à 20h30

Un splendide spectacle entièrement dédié au charme éternel de notre si romantique capitale, symbole de l'amour et de la fête sur toute la planète !

Paris Champagne ... Un titre qui illustre fort bien cette revue éblouissante digne des plus grands music-halls parisiens où plumes, strass et paillettes, costumes somptueux ou affriolants, ballets enlevés (French Cancan, Charleston...), seront au rendez-vous !

Le Champagne, synonyme de fêtes, associé à Paris dont les plus grands succès seront interprétés par une troupe de six chanteurs, six danseurs et sept musiciens débordant de talent, qui vous entraîneront dans un tourbillon inoubliable au charme coquin.

■ Pin Galant - Mérignac
Tél. : 05 56 97 82 82

Théâtre



1983

Mardi 12 décembre à 20h30

1983 est la nouvelle comédie que Jean-Robert Charrier a écrite sur-mesure pour Chantal Ladesou.

En 1983, après un succès fulgurant dans l'univers de la mode, Michèle Davidson décide de se couper totalement du monde - quelques mois seulement - pour retrouver l'inspiration dans un appartement secret. Sauf que nous sommes en 2023 et qu'elle est toujours enfermée... Sa découverte de notre époque actuelle sera un véritable choc des cultures avec les années 80.

Un boa en plumes vertes, des brushings, des robes longues scintillantes, un vieux qui meurt et un téléphone à roulette...

Tous les ingrédients du Boulevard sont réunis pour la reine du Boulevard !

■ Pin Galant - Mérignac
Tél. : 05 56 97 82 82

ADAMO
IN FRENCH PLEASE !
2 places pour le
12 janvier à 20h30



GRAND BALLET DE KIEV
DON QUICHOTTE
2 places pour le
17 janvier à 20h30



LITTLE ROCK STORY
70 ANS D'HISTOIRE DU
ROCK EN CONCERT !
2 places pour le
21 janvier à 16h



LE JOUR DU KIVI
GERARD ET ARTHUR JUGNOT
2 places pour le
26 janvier à 20h30

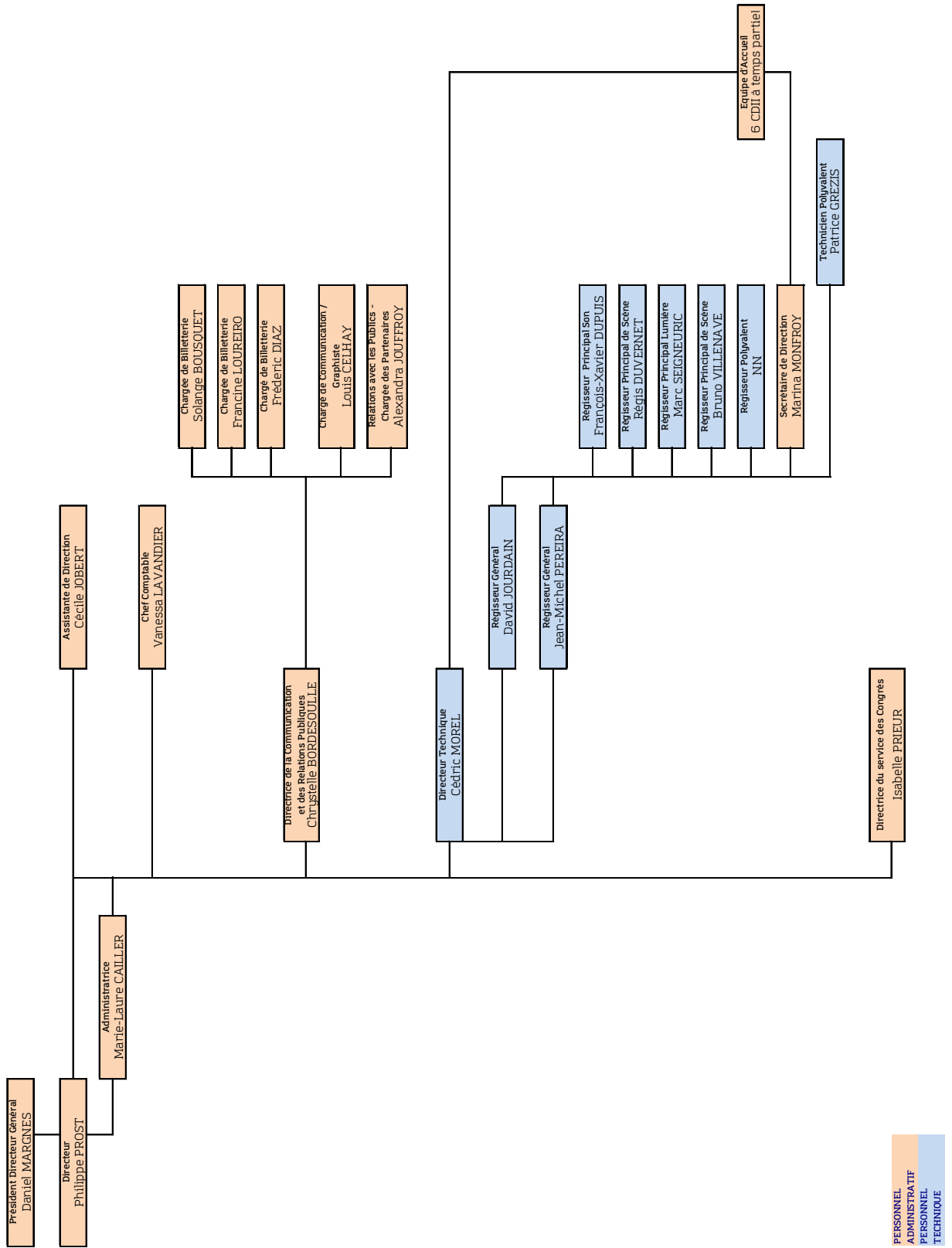


DONNEES ORGANISATIONNELLES

ANNEXE 10

ORGANIGRAMME NOMINATIF

MÉRIGNAC GESTION ÉQUIPEMENT SEM / ORGANIGRAMME CDI / CDII SEPTEMBRE 2024



DONNEES ORGANISATIONNELLES

ANNEXE II

**LISTE DES DÉMISSIONS ET LICENCIEMENTS
LE DÉTAIL DES REMPLACEMENTS AFFÉRENTS**

OBSERVATIONS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

LISTE DES AVANTAGES SOCIAUX EN VIGUEUR

DONNEES ORGANISATIONNELLES

LISTE DES DÉMISSIONS, LICENCIEMENTS ET DEPARTS A LA RETRAITE AVEC LE DÉTAIL DES REMPLACEMENTS AFFÉRENTS

- À la suite du départ à la retraite le 31 octobre 2023 de Christian Jegou, Directeur Technique et salarié de MGE depuis le 16 octobre 1989, nous avons procédé au recrutement de Cédric Morel le 20 septembre 2023.
- À la suite du départ à la retraite le 31 aout 2023 de Philippe Prieur, chargé de l'accueil des artistes et salarié de MGE depuis le 31 mars 1989, le poste n'est à ce jour pas encore renouvelé. Les tâches liées au poste sont actuellement et temporairement effectuées par des salariés d'une société de prestations de services dans l'attente du recrutement d'un(e) chargé(e) de production « Artistes ».
- Anna Juhel qui avait été recrutée en tant que Chargée de billetterie à la suite du départ à la retraite de Martine Triscos a souhaité quitter l'entreprise le 18 juin 2024. Son poste étant vacant, l'embauche de Frédéric Diaz sera effective au 2 septembre 2024.
- Hugo Amato est en contrat d'apprentissage au poste d'opérateur son depuis le 1^{er} septembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024.

OBSERVATIONS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Néant

LISTE DES AVANTAGES SOCIAUX EN VIGUEUR

Avenant N° 2 à l'accord collectif d'entreprise ci-joint.

**AVENANT N° 2
A L'ACCORD COLLECTIF D'ENTREPRISE
CONCLU LE 1^{ER} SEPTEMBRE 1999**

ENTRE :

MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT S.A.

Au capital social de 200 000 €

Dont le siège social est : 34 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 30 244
33698 MERIGNAC CEDEX

Représentée par Monsieur Daniel MARGNES, agissant en qualité de Président.
D'UNE PART

ET :

L'organisation syndicale SYNPTAC-CGT

Dont le siège social est: Bourse du Travail - 3 rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Représentée par Monsieur Christian JEGOU,
Délégué Syndical
D'AUTRE PART

PREAMBULE

Les parties ci-dessus avaient conclu un accord d'entreprise sur l'aménagement et la réduction du temps de travail le 1^{er} septembre 1999 ; cet accord avait été complété par l'avenant N° 1 le 10 décembre 2001.

Aussi, compte tenu des évolutions intervenues depuis 10 ans dans l'entreprise, les parties en concertation avec la Délégation Unique du Personnel se sont rapprochées et ont entamé une négociation avec la volonté réciproque de concilier aspirations sociales et objectifs économiques.

De ce fait, les parties sont parvenues à la signature du présent avenant qui améliore l'accord du 1^{er} septembre 1999 et l'avenant N°1 du 10 décembre 2001.

De ce fait, les dispositions contenues dans les deux documents précités demeurent valables à l'exception de celles traitant de sujets identiques et reprises dans le présent document ; ces dernières dispositions, actualisées et plus favorables, annulent et remplacent les précédentes dispositions contenues dans l'accord du 1^{er} septembre 1999 et l'avenant N° 1 du 10 décembre 2001.

C.S.

DM

1/8

Enfin, les parties reconnaissent que le présent avenant, au regard des intérêts de l'ensemble des salariés, met en place un dispositif globalement plus favorable que les dispositions conventionnelles applicables à ce jour au sein de l'entreprise.

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 - Cadre juridique

Le présent avenant est conclu dans le cadre et le respect de :

- ✓ l'article L.2231-1 du Code du Travail
- ✓ l'article L 2232-1 et suivantes du Code du Travail.

La mise en œuvre du présent avenant est subordonnée à l'application de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles ; il l'améliore ou la complète.

1.2 - Champ d'application

Le présent avenant concerne l'ensemble du personnel permanent cadre et non cadre de MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT en contrat à durée indéterminée à temps complet. Des dispositions particulières sont toutefois prévues pour les employés-ouvriers / agents de maîtrise (titre V), et pour les salariés engagés sous contrats à durée déterminée d'usage (titre VI).

TITRE II - ORGANISATION DU TRAVAIL

2.1 - La durée du travail annualisée dans l'entreprise est de 1 582 H (comprenant la journée de solidarité)

2.2 - Décompte des heures en cas d'absence

Lorsqu'un salarié sera absent pour maladie, accident du travail, maternité, congés payés, formation ou tout autre cas de suspension de l'exécution du contrat de travail, le nombre d'heures à prendre en compte pour son total annuel sera déterminé ainsi :

- ✓ 35 Heures hebdomadaires (7 Heures par jour)

C.-J

DM

TITRE III - ANCIENNETE / EVOLUTION SALARIALE

3.1 - Echelons

A compter du 1^{er} juillet 2011 et en amélioration de l'article X-4.2 de la Convention, la progression dans les échelons sera automatique à compter du 7^{ème} échelon et cela sans condition, ni entretien individuel systématique ; aucune rétroactivité ne sera appliquée.

3.2 - Prime d'ancienneté

Les salariés, sous réserve d'avoir une ancienneté minimale de 12 mois, bénéficieront d'une prime évolutive d'ancienneté qui sera réglée mensuellement.

- ✓ Jusqu'à 10 ans d'ancienneté, la prime évoluera selon le tableau ci-dessous

ANCIENNETE	MONTANT BRUT					
	1 ^{er} Semestre		Mois	2 ^{ème} Semestre		Mois
1 à 2ans	+1%	384,96 €	64,16 €	+1%	388,78 €	64,80 €
2 à 3 ans	+ 3 %	400,44 €	66,74 €	+ 3 %	412,44 €	68,74 €
3 à 4 ans	+ 4,5 %	431,04 €	71,84 €	+ 4,5 %	450,42 €	75,07 €
4 à 5 ans	+ 5,5 %	475,20 €	79,20 €	+ 5,5 %	501,36 €	83,56 €
5 à 6 ans	+ 6,5 %	533,94 €	88,99 €	+ 6,5 %	568,62 €	94,77 €
6 à 7ans	+ 7,5 %	611,28 €	101,88€	+ 7,5%	657,12 €	109,52 €
7 à 8 ans	+ 8,5 %	712,98 €	118,83 €	+ 8,5 %	773,58 €	128,93 €
8 à 9 ans	+ 9,5 %	842,46 €	140,41 €	+ 9,5 %	927,54 €	154,59 €
9 à 10 ans	+ 10,5 %	1 024,92 €	170,82 €	+ 10,5 %	1 132,50 €	188,75 €

- ✓ Au 1er juillet 2011, les salariés ayant plus de 10 ans d'ancienneté seront repositionnés en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise suivant le tableau ci-dessous :

Période	Prime Mensuelle
11 ans à 12 ans	192.53 €
12 à 13	196.38 €
13 à 14	200.31 €
14 à 15	204.31 €
15 à 16	208.40 €
16 à 17	214.65 €
17 à 18	221.09 €
18 à 19	227.72 €
19 à 20	234.55 €
20 à 21	241.59 €
21 à 22	251.25 €
22 à 23	261.30 €

Une fois positionné dans le tableau ci-dessus, chaque salarié verra sa prime augmentée de la façon suivante :

- ✓ Au 1^{er} juillet 2011 :
 - Entre 10 et 15 ans : +1%
 - Entre 15 et 20 ans : +1.5%
 - A partir de 21 ans : +2%
- ✓ Au 1^{er} juillet 2012 :
 - Entre 10 et 15 ans : +1%
 - Entre 15 et 20 ans : +1.5%
 - A partir de 21 ans : +2%
- ✓ A partir du 1^{er} juillet 2013 :
 - Entre 10 et 15 ans : +2% par an
 - Entre 15 et 20 ans : +3% par an
 - A partir de 21 ans : +4% par an

Aucune rétroactivité ne sera appliquée.

Lorsque le salarié quitte l'entreprise, cette prime évolutive d'ancienneté lui sera versée au prorata de son temps de travail.

3.3 - Evolution salariale

Compte tenu de la revalorisation importante des salaires telle que définie à l'article 5.1 du présent avenant et de son caractère évolutif sur les saisons 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014, les négociations annuelles dans l'entreprise se feront sur la base du présent avenant.

A contrario, la réévaluation salariale sera soumise à deux paramètres évolutifs :

- ✓ d'une part, la négociation annuelle des salaires de la branche,
- ✓ d'autre part, l'évolution des salaires de la Fonction Publique.

Un calcul sera effectué par l'employeur afin que la mesure la plus favorable calculée sur une période de 12 mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre s'applique au salarié (les deux dispositions n'étant pas bien entendu cumulatives). Ce calcul sera effectué au 31 décembre de chaque année avec régularisation éventuelle en Janvier de l'année N+1.

La réévaluation salariale annuelle s'appliquera sur le salaire de base mensuel brut de chaque salarié.

Enfin, tout nouveau salarié embauché par l'entreprise à compter du 1^{er} janvier 2012 verra son salaire de base mensuel brut évoluer de la façon suivante :

- ✓ A l'embauche + 2 %
- ✓ A la date anniversaire N+1 + 2 %
- ✓ A la date anniversaire N+2 + 3 %
- ✓ Au 1^{er} juillet 2014 + 3 %

A compter du 1^{er} juillet 2014, aucun salaire de base mensuel brut ne pourra être inférieur à 110 % de la grille des salaires minimaux.

e.s

DM

TITRE IV - DISPOSITIONS SPECIFIQUES

4.1 - Maladie

En cas de maladie dûment constatée par certificat de maladie ou, à défaut, sur présentation de la feuille de maladie signée par le médecin, l'employeur ou tout régime de prévoyance, complètera dans les conditions définies ci-dessous, les prestations en espèces versées par la Sécurité Sociale.

Pour qu'il y ait complément de salaire de la part de l'employeur et/ou de régime de prévoyance, il faut, bien évidemment, que le salarié perçoive des indemnités journalières de la Sécurité Sociale. Toutefois, il sera pratiqué la subrogation. C'est MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT qui percevra les indemnités journalières de la Sécurité Sociale.

Les salariés percevront une indemnité complémentaire qui leur sera versée à partir du premier jour suivant l'arrêt de travail et qui aura pour effet d'assurer à l'intéressé le maintien de tout ou partie de ses appointements bruts mensuels, dans les conditions suivantes :

- ✓ 100 % du salaire brut de base pendant 90 jours.

En tout état de cause, ces garanties ne doivent pas conduire à verser à l'intéressé, compte tenu des sommes de toutes provenances, telles qu'elles sont définies ci-dessus, perçues à l'occasion de la maladie, un montant supérieur à la rémunération nette qu'il aurait effectivement perçue s'il avait continué à travailler.

4.2 - Maternité

Il sera fait application des dispositions de l'article IX-5 de la Convention. Comme pour la maladie, il sera appliqué la subrogation.

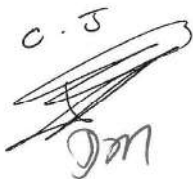
La durée légale du congé maternité est fixée par le code du travail (article L 122-26).

Toutefois, la salariée bénéficiera d'un congé supplémentaire de deux semaines au congé légal pris avant ou après l'accouchement en accord avec l'employeur.

4.3 - Mutuelle Santé

Les salariés bénéficient, sous réserve d'avoir une ancienneté minimale de 12 mois, d'une mutuelle d'entreprise dont la cotisation sera répartie de façon suivante :

- ✓ 20 % à la charge du salarié,
- ✓ 80 % à la charge de l'employeur.

C.S.

DM

TITRE V - DISPOSITIONS RELATIVES AUX EMPLOYES-OUVRIERS / AGENTS DE MAITRISE

5.1 - Revalorisation des salaires

Cet article concerne exclusivement le personnel permanent des catégories agents de maîtrise et employés – ouvriers de la nomenclature correspondant au titre XI de la Convention.

Il a été décidé et conclu ce qui suit :

Le salaire de base mensuel brut sera augmenté de la façon suivante :

- ✓ 116 € brut à compter du 1^{er} janvier 2012 sur la base du salaire de décembre 2011.
- ✓ 2% à compter du 1^{er} juillet 2012 sur la base du salaire de juin 2012.
- ✓ 2% à compter du 1^{er} juillet 2013 sur la base du salaire de juin 2013.

5.2 - Equipement de protection et de sécurité, Prime vestimentaire

Les vêtements de protection individuelle prévus à l'article VII.3 de la Convention Collective seront listés et achetés par la direction technique en accord avec les délégués du Comité d'Entreprise Conventionnel.

En outre, une prime vestimentaire annuelle hors EPI sera attribuée aux techniciens et employés de nettoyage chaque début de saison (septembre) pour un montant de 182.40 €. Cette prime sera indexée annuellement selon la revalorisation des salaires de la Convention à compter du 1^{er} janvier 2012.

5.3 - Prime dite d'horaires décalés

Afin de compenser les inévitables aléas dus à l'activité fluctuante de l'entreprise, les parties sont convenues d'octroyer une compensation financière aux salariés concernés. Cette solution ayant été reconnue comme la plus adaptée par rapport à celle consistant à octroyer une compensation sous forme de repos récupérateur. De ce fait, il est institué une prime dite "d'horaires décalés" pour les salariés à temps complet soumis à la modulation.

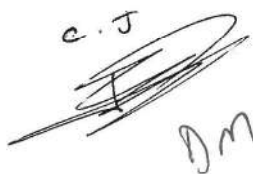
Cette prime est le fruit d'une négociation visant à octroyer une rémunération complémentaire destinée à compenser les aléas suivants : journée continue, changements de plannings, travail les week-ends et travail de nuit.

Cette prime sera versée sur 10 mois (septembre à juin) correspondant à la période d'activité haute de l'entreprise.

Le montant de cette prime est fixé de la façon suivante en fonction des contraintes plus ou moins fortes de la modulation pesant sur chacun des salariés concernés. :

- ✓ Pour les techniciens : 146.35 € brut mensuels
- ✓ Pour les caissières : 91.46 € brut mensuels
- ✓ Pour les employés de nettoyage : 91.46 € brut mensuels

Cette prime sera indexée annuellement selon la revalorisation des salaires de la Convention à compter du 1^{er} janvier 2012.

c.j

DM

TITRE VI - DISPOSITIONS RELATIVES AUX SALAIRES ENGAGES SOUS CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'USAGE

6.1 - revalorisation des salaires

Le salaire horaire brut de base sera augmenté de la façon suivante :

- ✓ + 4 % à compter du 1^{er} janvier 2012 sur la base du salaire de décembre 2011.
- ✓ + 4 % à compter du 1^{er} juillet 2012 sur la base du salaire de juin 2012
- ✓ + 2 % à compter du 1^{er} juillet 2013 sur la base du salaire de juin 2013

A compter du 1^{er} juillet 2014, le salaire horaire brut de base ne pourra être inférieur à 110 % de la grille des salaires minima.

Le taux horaire du salaire minima étant égal à : Salaire mensuel
151 H 40

6.2 - Equipement de protection et de sécurité

A compter du 1^{er} septembre 2011, l'indemnité d'équipement de protection et de sécurité telle que définie à l'article VII-3.3 de la Convention est étendue aux emplois d'habilleuses.

A compter du 1^{er} septembre 2011, cette indemnité d'équipement sera augmentée de 20% par rapport à celle prévue par la branche. Cette prime sera indexée selon la revalorisation annuelle des salaires de la Convention à compter du 1^{er} janvier 2012.

TITRE VII - SUIVI DE L'AVENANT

L'application du présent avenant sera suivie par la délégation unique qui aura pour mission de suivre l'état d'avancement de sa mise en œuvre.

Les réunions se feront dans le cadre de la réunion habituelle de la délégation unique.

TITRE VIII - DUREE DE L'AVENANT - ENTREE EN VIGUEUR

Il est ici rappelé que le présent avenant forme un tout indivisible avec l'accord initial du 1^{er} septembre 1999 et l'avenant N° 1 du 10 décembre 2001 qui ne saurait être mis en œuvre de manière fractionnée ou faire l'objet d'une dénonciation partielle. Il prendra effet au 1^{er} juillet 2011 pour une durée indéterminée.

L'accord indivisible pourra être dénoncé, notamment au motif suivant :

- ✓ modification des dispositions législatives et réglementaires ayant contribué à sa conclusion.

La dénonciation deviendra effective à l'issue d'un préavis de trois mois durant lequel les parties pourront entamer une nouvelle négociation.

C.S

DM

TITRE IX - PUBLICITE DE L'AVENANT

Un exemplaire du présent avenant sera communiqué au Comité Départemental de la Formation Professionnelle, de la Promotion Sociale et de l'Emploi.

Il sera déposé par l'entreprise en 2 exemplaires, une version papier et une version électronique, auprès de la DDTEFP de la Gironde.

Un exemplaire sera adressé au greffe du Conseil des Prud'hommes de BORDEAUX.

Mention de cet avenant figurera sur le tableau d'affichage de la Direction et une copie sera remise à la délégation unique.

Fait à Mérignac,
Le 30 juin 2011
En deux exemplaires originaux.

Pour le SYNPTAC-CGT

Lu et approuvé, bon pour accord



Christian JEGOU

Pour M.G.E. SA

lu et approuvé, bon pour accord



Daniel MARGNES

Parapher chaque page.

Faire précéder de la mention "lu et approuvé, bon pour accord".

DONNÉES TECHNIQUES

ANNEXE 12

**MOYENS MATÉRIELS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXÉCUTION
DU SERVICE POUR L'ANNÉE ACHEVÉE ET À VENIR**

**LISTING DES TRAVAUX D'ENTRETIEN RÉALISÉS ET
PRÉVISIONNEL POUR L'ANNÉE SUIVANTE**

**LES ADAPTATIONS À ENVISAGER AU REGARD
DE L'OBLIGATION DE RESPECTER DE NOUVELLES NORMES**

LES DONNÉES TECHNIQUES

Inventaire à jour sans renouvellement et mise au rebus

Moyens matériels mis en œuvre pour l'exécution du service pour l'année achevée et à venir :

- Console Son SSL
- Console Lumière ETC
- Parc de micros et d'intercoms
- Diffusion + amplis
- Parc de projecteurs traditionnels et automatisés
- Contrôleur des perches Easy
- 30 perches automatisées
- Génie pour les réglages en hauteur
- Pont automatisé pour le déchargement des camions
- En 2022/2023*
- Achat de 14 projecteurs automatiques à Leds
- Achat d'un vidéo convertisseur+ optique
- Achat pour le Pavillon de projecteurs à Leds
- En 2023/2024*
- 1 cyclorama
- Des clips micros pour instruments
- Casques intercom

Listing des travaux d'entretien réalisés et prévisionnel pour l'année N+1

LUMIERE

- Distribution électrique
- Projecteurs traditionnels, à Leds et asservis
- Jeux d'orgues et blocs de puissance
- Dmx, interface et splitter
- Câblages data et multipaires
- Machine a brouillard et pieds de projecteurs

SONORISATION

- Diffusion, enceintes, retours et amplis
- Régie et consoles
- Périphériques et source
- Micros HF et fil
- Interphonie
- Casques et réseau pour boucle magnétique

VIDEO

- Vidéo projecteur
- Régie et gestion d'images
- Ecran LCD et toile écran
- Ordinateurs et tablette
- Câblages

PLATEAU

- Ponts, moteurs et palans
- Perches et tubes
- Matériels d'accroche
- Tissus, frises et pendrillons

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Au chapitre des investissements techniques, nous avons réalisé ou envisageons de réaliser les travaux ou remplacements de matériels techniques suivants :

1. CHANGEMENT DES MOTEURS DE CTA

Afin de réduire notre facture énergétique, une étude a été demandée à ENGIE pour le remplacement des 4 moteurs de nos Centrales de Traitement de l'Air (CTA). L'étude est toujours en cours et à ce jour, la prise en charge par la Ville de la réparation des moteurs reste incertaine.

C'est pourquoi, une provision de 151 000 € a été provisionnée par prudence dans les comptes au 30 juin 2024.

2. RACCORDEMENT AU RESEAU DE CHALEUR BIOMASSE

Les derniers travaux de raccordement au réseau de chaleur biomasse sont en cours depuis le mois de juin dernier, pour un raccordement qui devrait être opéré dans le courant du mois de novembre 2024.

3. TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ

Des travaux sur le toit du bâtiment sont également en cours de réalisation depuis le mois de mai dernier, pour garantir l'étanchéité du toit de l'ensemble du bâtiment.

4. TRAVAUX DIVERS

La réfection des peintures des loges (19 000 €) est envisagée sur l'exercice 2024/2025 ainsi que le sol du Pavillon (89 000 €).

Des travaux d'entretien et de réparation des extérieurs du Pin galant suite aux différents travaux en cours sont également provisionnés dans les comptes (22 000€).

La provision MECASCENIC pour la modification des accroches scéniques d'un montant de 79 000 € est toujours dans les comptes.

DONNÉES TECHNIQUES

ANNEXE 13

LISTING DES CONTRÔLES ET MAINTENANCES OBLIGATOIRES ACCOMPAGNÉ DES JUSTIFICATIFS



COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE

Pin Pin Pin Pin Pin Pin Pin Pin Pin Pin

PROCES-VERBAL de la VISITE du 2 février 2024 à 9h15

Identification de l'établissement visité :

- Nom et raison sociale : Espace Culturel du PIN GALANT & BRASSERIE
- Adresse : 34 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33700 Mérignac
- N° Etablissement : E28100230-000-0
- Téléphone : 05.56.97.00.51
- Email : technique@lepingalant.com
- Propriétaire ou mandataire : VILLE DE MERIGNAC
- Exploitant du PIN GALANT : Monsieur PROST
- Responsable de sécurité : Monsieur MOREL
- Exploitant de la BRASSERIE : Monsieur JEAN
- Téléphone : 05.56.97.14.20
- Date de construction : 1989 N° PC : 033 281 87 Z 0589
ou d'aménagement : N° PC : 033 281 02 Z 1191 (extension brasserie)
N° PC : 033 281 07 Z 1129 (extension zone direction)
N° PC : 033 281 10 Z 0232 (restructuration et extension de la salle de spectacle)
- Date d'arrêté d'ouverture : 21/11/2011 Sous-commission technique
Séances du : 17/11/2010 (SCDS) et
08/02/2011 (SCDA)
30/11/2011 (SCDS, cahier des charges fonctionnel du SSI)

Description sommaire de l'établissement :

L'établissement est un groupement d'établissement formé par la salle de spectacle « Le Pin Galant » et la brasserie « La Table du Pin Galant » :

- Brasserie : Bâtiment à simple RDC d'une surface accessible au public de 149.12 m²
- Espace culturel : bâtiment en R+2 partiel
R+2 :
 - Régies sons et lumières. Ce local n'est plus utilisé comme tel, les régies sons et lumières se trouvent dans la salle. **Ce local n'est pas un lieu de stockage.**

R+1 :

- Foyer
- Bureaux
- Salles de réunion

RDC

- Hall d'accueil
- Salle de spectacle de 1410 places
- Scène d'environ 300 m² et arrière-scène permettant le stockage du matériel scénique
- Local TGBT
- Source centrale d'éclairage de sécurité
- Local sécurité (baie SSI) du côté de l'entrée des artistes

Classement :

Activités (principales et secondaires) : Activité commerciale

Effectifs : public : 1416
Personnel : 30
Artistes : 50
total : 1496

Type : L, N
Catégorie : 2^{ème}
Périodicité : 3 ans

Membres présents de la commission

Avec voix délibérative

- **Mme. BOISSEAU**, Présidente de la commission, représentant le Maire de Mérignac ;
- **M. PINGLAUT**, Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels du Services Départemental d'Incendie et de Secours ;
- **M. AH-PING**, Service Hygiène et Sécurité, Mairie de Mérignac.

Représentants de l'établissement et assistants techniques présents à la visite

- **M. MOREL** – Directeur technique ;
- **M. GOURRION** – ENGIE Solution – Technicien ;
- **Mme. MONFROY** – Secrétaire de direction technique ;
- **M. LABURTHE** – Direction du Patrimoine, Mairie de Mérignac.

Réglementation applicable :

Code de la construction et de l'habitation (articles R.143-1 à R.143-47) ;

Décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Arrêté du 5 février 2007 modifié portant dispositions particulières applicables aux établissements de type L ;

Arrêté du 21 juin 1982 modifié portant dispositions particulières applicables aux établissements de type N ;

Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables ;

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des E.R.P et I.G.H ;

Arrêté préfectoral du 10 novembre 2016 portant création de la commission de sécurité de la Ville de Mérignac.

REMARQUES LIMINAIRES

Objet de la visite : Périodique (article R 143-41 du Code de la Construction et de l'Habitation)

La visite porte sur la totalité de l'établissement

RAPPEL DE REGLEMENTATION

Article L.122-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

« Les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative, qui vérifie leur conformité aux règles d'accessibilité prévues à l'article L. 161-1 et, lorsque l'effectif du public et la nature de l'établissement le justifient, leur conformité aux règles de sécurité contre l'incendie prévues aux articles L. 141-2 et L. 143-2.

Lorsque ces travaux sont soumis à permis de construire, celui-ci tient lieu de cette autorisation dès lors que sa délivrance a fait l'objet d'un accord de la même autorité administrative. Toutefois, lorsque l'aménagement intérieur d'un établissement recevant du public ou d'une partie de celui-ci n'est pas connu lors du dépôt de la demande de permis de construire, le permis de construire indique qu'une autorisation complémentaire doit être obtenue en ce qui concerne l'aménagement intérieur du bâtiment ou de la partie de bâtiment concernée avant son ouverture au public. »

Article R.143-34 du Code de la Construction et de l'Habitation :

« Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du présent titre.

A cet effet, ils font respectivement procéder pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation aux vérifications nécessaires par les organismes ou personnes agréés dans les conditions fixées par arrêté du ministre de l'intérieur.

Le contrôle exercé par l'administration ou par les commissions de sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement. »

I – DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

◆ Registre de sécurité (article R.143-44 du Code de la Construction et de l’Habitation)

Présenté	Non présenté	Observations
X		

Le Pin Galant

◆ Vérifications obligatoires

(Procès-verbal de vérification en cours de validité par un organisme agréé ou un technicien compétent – articles GE 7 et GE 8 du Règlement de Sécurité)

	Présenté	Non Présenté ⁽¹⁾	Sans objet	Organisme agréé	Technicien compétent	Sans obs	Observations ⁽²⁾
RVRAT (GE 8)			X				
Désenfumage (DF 10)	X			APAVE 23/11/2023	INEO 24/07/2023	X	1 obs (APAVE) à lever
Chauffage Climatisation (CH 58)	X			APAVE 20/07/2023			2 obs à lever
Installations de gaz (GZ 30)	X			APAVE 20/07/2023		X	
Installations électriques (EL 19)	X			APAVE 20/07/2023	CdT ¹		10 obs à lever
					ERP		1 obs à lever
Ascenseurs et Escaliers mécaniques (AS9 et 10)	X			APAVE 07/12/2022 (Quinquennale)			12 obs à lever
Appareils de cuisson (GC 22)			X				
Alarme S.S.I (MS 73)	X			APAVE 23/11/2023 (Triennale)			5 obs à lever
					INEO 24/07/2023		5 obs à lever
Extincteurs RIA (MS 73)	X				EUROFEU 26/09/2023	X	
Portes automatiques			X				

(1) les documents doivent être adressés sans délai au secrétariat de la Commission (Service Hygiène et Sécurité – 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33700 MERIGNAC).

(2) les attestations de levées de réserves établies par l’organisme agréé ou le technicien compétent qui les a émises doivent être produites dès l’achèvement des travaux correspondants.

¹ Code du travail

◆ **Contrats d'entretien :**

Ces contrats doivent être annexés au registre de sécurité.

	Présenté	Non Présenté	Sans objet	Prestataire	Observations
Portes automatiques (CO 48 §3)			X		
Désenfumage (DF 9)	X			INEO	
Chauffage Climatisation (CH 57)	X			INEO	
Installation de Gaz (GZ 29)	X			INEO	
Ascenseurs et Escaliers mécaniques (AS 8)	X			OTIS	
Livret d'entretien des filtres et conduits (GC 21)			X		
Alarme (MS 73)	X			INEO	
SSI de catégorie A ou B (MS 68)	X			INEO	
Extincteurs R.I.A. (MS 72)	X			EUROFEU	
Fluides Médicaux (U 63)			X		

(1) documents devant être adressés sans délai au secrétariat de la Commission (Service Hygiène et Sécurité – 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33700 MERIGNAC)

◆ **Attestations relatives à la solidité** (cf. article 46 du décret 95-260 du 8 mars 1995)

/

◆ **Défibrillateur Automatisé Externe** : (cf. décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018)

Présent

Absent

Emplacement : Devant le local SSI (entrée des artistes)

◆ **Autres documents remis à la commission :**

- Formation incendie (EPI²) : 12 personnes
- Formation SSIAP³ 1 : 10 personnes
- Attestation de nettoyage CTA et VMC – Nouvel Air 21/07/2023

² Equipier de première intervention.

³ Service de sécurité incendie et d'assistance à personne

Brasserie – La Table du Pin Galant

◆ Vérifications obligatoires

(Procès-verbal de vérification en cours de validité par un organisme agréé ou un technicien compétent – articles GE 7 et GE 8 du Règlement de Sécurité)

	Présenté	Non Présenté ⁽¹⁾	Sans objet	Organisme agréé	Technicien compétent	Sans obs	Observations ⁽²⁾
RVRAT (GE 8)			X				
Désenfumage (DF 10)			X				
Chauffage Climatisation (CH 58)			X				
Installations de gaz (GZ 30)	X			DEKRA 14/12/2023		X	
Installations électriques (EL 19)	X			DEKRA 14/11/2023	CdT		5 obs levées
					ERP		1 obs levée
Ascenseurs et Escaliers mécaniques (AS9 et 10)			X				
Appareils de cuisson (GC 22)	X			DEKRA 14/12/2023		X	
Alarme S.S.I (MS 73)	X						Cf. Pin Galant
Extincteurs RIA (MS 73)	X				DESSAUTEL 17/04/2023	X	
Portes automatiques			X				

(3) les documents doivent être adressés sans délai au secrétariat de la Commission (Service Hygiène et Sécurité – 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33700 MERIGNAC).

(4) les attestations de levées de réserves établies par l'organisme agréé ou le technicien compétent qui les a émises doivent être produites dès l'achèvement des travaux correspondants.

◆ **Contrats d'entretien :**

Ces contrats doivent être annexés au registre de sécurité.

	Présenté	Non Présenté	Sans objet	Prestataire	Observations
Portes automatiques (CO 48 §3)			X		
Désenfumage (DF 9)			X		
Chauffage Climatisation (CH 57)			X		
Installation de Gaz (GZ 29)	X			Services Municipaux	
Ascenseurs et Escaliers mécaniques (AS 8)			X		
Livret d'entretien des filtres et conduits (GC 21)					
Alarme (MS 73)			X		
SSI de catégorie A ou B (MS 68)			X		
Extincteurs R.I.A. (MS 72)				DESSAUTEL	
Fluides Médicaux (U 63)			X		

(1) documents devant être adressés sans délai au secrétariat de la Commission (Service Hygiène et Sécurité – 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33700 MERIGNAC)

◆ **Attestations relatives à la solidité** (cf. article 46 du décret 95-260 du 8 mars 1995)

/

◆ **Défibrillateur Automatisé Externe** : (cf. décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018)

Présent

Absent

Emplacement : Devant le local SSI (entrée des artistes)

◆ **Autres documents remis à la commission :**

II – OBSERVATIONS

A) - MESURES GENERALES LIEES A L'EXPLOITATION :

IDENTIFICATION	PRESCRIPTIONS	OBSERVATIONS
1) Registre de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Il doit être tenu à jour conformément aux dispositions de l'article R.143-44 du Code de la Construction et de l'Habitation et présenté à chaque visite de la commission. 	Mesure permanente
2) Installations techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Faire procéder périodiquement à leur vérification par un organisme agréé ou un technicien compétent (article R 143-34 du Code de la Construction et de l'Habitation et articles GE 6 et 7 du Règlement de Sécurité). • Les travaux de mise en conformité prescrits doivent être réalisés sans délai. 	Mesure permanente
3) Issues et dégagements	<ul style="list-style-type: none"> • Les maintenir libres de tout encombrement ou obstacle 	Mesure permanente
4) Balisage des dégagements	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un balisage et un fléchage efficace des sorties (panneaux avec inscriptions de couleur blanche sur fond vert). (article CO 42 du Règlement de Sécurité). 	Mesure permanente
5) Eclairage de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au bon fonctionnement des dispositifs d'éclairage de sécurité et procéder immédiatement à la réparation ou au remplacement des éléments qui s'avèreraient défectueux. 	Mesure permanente
6) Armoires électriques, chargeurs de batteries, etc...	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les abords de ces installations libres de tout dépôt ou stockage. 	Mesure permanente
7) Moyens de secours (R.I.A ; extincteurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Les maintenir accessibles et visibles. • Faire procéder à une vérification annuelle des extincteurs. • Le personnel doit être instruit au maniement des moyens de secours. 	Mesure permanente
8) Evacuation des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder régulièrement à la vérification des dispositifs assurant l'écoulement des eaux pluviales ou résultant de la fonte des neiges afin d'éliminer tout risque d'accumulation en toiture. 	Mesure permanente
9) Consignes	<ul style="list-style-type: none"> - Afficher les consignes de sécurité 	Mesure permanente
10) Plans d'évacuation	<ul style="list-style-type: none"> - Afficher les plans de l'établissement à l'entrée principale (article MS 41) et l'avis relatif au contrôle de sécurité (article GE 5). 	Mesure permanente
11) Accès engins de secours	<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions utiles doivent être prises afin que l'accès à l'établissement des engins de secours soit assuré en toutes circonstances. 	Mesure permanente
12) Travaux dangereux	<ul style="list-style-type: none"> - L'exploitant ne peut effectuer ou faire effectuer, en présence du public, des travaux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier ou qui apporteraient une gêne à son évacuation (article GN 13 du Règlement de Sécurité). 	Mesure permanente
13) Interdiction de fumer	<ul style="list-style-type: none"> - Afficher et faire respecter l'interdiction de fumer. 	Mesure permanente
14) Alerte des secours	<ul style="list-style-type: none"> - L'exploitant doit s'assurer que l'alerte des services publics de secours est rapide et sûre (Position du SDIS33 en lien avec l'article MS 70). 	Mesure permanente

B) – MESURES PARTICULIERES :

a) Pour mémoire :

- Pour éviter les contraintes liées au classement en 1^{ère} catégorie, et donc conserver l'ancien classement en 2^{ème} catégorie, le maître d'ouvrage et l'exploitant se sont engagés à limiter l'accès de la brasserie les soirs de spectacles uniquement aux personnes fréquentant la salle de spectacle.

La brasserie sera donc fermée au public extérieur lors des représentations. L'avis de la commission de sécurité a été sollicité sur ce point ; elle a formulé un avis favorable le 17 novembre 2010.

Le midi la brasserie fonctionne de manière autonome. Le personnel du Pin Galant est présent dans les locaux. La commission de sécurité demande la présence d'un responsable sécurité.

De manière exceptionnelle, la brasserie peut fonctionner le soir de manière autonome. L'exploitant doit être en mesure de contacter le responsable de sécurité du Pin Galant ou son suppléant. Des consignes d'évacuation spécifique destinées au personnel de la brasserie doivent être rédigées et annexées au registre de sécurité.

- La commission de sécurité informe que l'arrêté du 25 juillet 2022 fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables, complète le règlement de sécurité sur les contrôles techniques en exploitation.

Par exemple, les vérifications techniques des équipements de levage sont réalisées conformément aux dispositions de l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage (article L57) L'organisateur de spectacle devra s'assurer du bon montage des accroches des éléments suspendus temporairement sur l'espace scénique suivant sa capacité mécanique donnée par l'exploitant (article L57).

b) Mesures prescrites lors des visites précédentes et reconduites :

Lors de cette visite les prescriptions précédentes ont été contrôlées comme réalisées.

c) Nouvelles observations :

- Brasserie la Table du Pin Galant :
 - Assurer la formation de l'ensemble du personnel à la sécurité incendie en cohérence avec les consignes établies par le responsable unique de sécurité du groupement d'établissement salle de spectacle « Le Pin Galant » et la brasserie « La Table du Pin Galant »
- Salle de spectacle Le Pin Galant :
 - Lever les observations de l'ensemble des rapports de vérification des installations technique concourant à la sécurité de l'établissement,
 - Limiter le stockage dans le local régies sons et lumières au R+2,
 - Faire vérifier le DM⁴ à l'entrée des artistes,
 - Améliorer l'éclairage d'ambiance sur la scène et l'arrière-scène.

◆ **Documents à fournir au secrétariat de la commission** : hygiene.securite@merignac.com

/

⁴ Déclencheur manuel

C) – ESSAIS EFFECTUÉS AU COURS DE LA VISITE :

- Sous alimentation normale électrique en configuration spectacle (salle obscure et musique) :
 - DM (Arrière-scène),
 - Temporisation,
 - Alarme générale d'évacuation audible en tout point de l'établissement,
 - Mise en fonctionnement de l'éclairage normal de la salle,
 - Arrêt de la musique en cours, diffusion d'un message d'évacuation,
 - Compartimentage (portes coupe-feu se sont fermées).
- Sous coupure générale électrique (Sans le groupe électrogène) :
 - Eclairage de sécurité,
 - DM (entrée des artistes),
 - Temporisation,
 - Alarme générale d'évacuation audible en tout point de l'établissement,
 - Evacuation de l'ensemble du personnel présent – RAS.

◆ Dysfonctionnement(s) constaté(s) lors des essais :

- Mise en évidence d'un manque d'éclairage d'ambiance lors d'une coupure électrique, sur la scène, notamment dû aux rideaux, aux décors,
- Le DM à l'entrée des artistes n'a pas fonctionné à la 1^{ère} sollicitation.

III – CONCLUSION

AVIS de la COMMISSION COMMUNALE

Sur la poursuite d'exploitation de l'établissement :

FAVORABLE



La PRESIDENTE,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dourseau", is written over a horizontal line.



COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE

For For For For For For For For For

PROCES-VERBAL de la VISITE du 15 mars 2024 à 9h15

Identification de l'établissement visité :

- Nom et raison sociale : Espace Congrès du PIN GALANT
- Adresse : 34 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33700 Mérignac
- N° Etablissement : E28100231-000-0
- Téléphone : 05.56.97.00.51
- Email : technique@lepingalant.com
- Propriétaire ou mandataire : VILLE DE MERIGNAC
- Exploitant du PIN GALANT : Monsieur PROST
- Responsable de sécurité : Monsieur MOREL
- Date de construction : 1999 N° PC : 033 281 99 Z 1304
ou d'aménagement : N° PC : 033 281 07 Z 1129 (extension zone de direction)
- Date d'arrêté d'ouverture : 25/01/2001 Sous-commission technique
Séances du : 22/12/1999 (SCDSA)
28/03/2007 (SCDS cahier des charges fonctionnel du SSI)
18/08/2007 (SCDS) et 17/07/2007 (SCDA)

Description sommaire de l'établissement :

L'établissement se compose d'un bâtiment principal à simple RDC et d'un bâtiment de direction en R+1:

- Bâtiment principal : une salle polyvalente de 1300m², un local office traiteur, des locaux de stockage et des blocs sanitaires.
- Bâtiment de direction :
 - R+1 :
 - Salle de réunion et sanitaires
 - RDC :
 - Accueil secrétariat et bureau de la direction

Classement :

Activités (principales et secondaires) : Salle polyvalente, foires-expositions, salons

Effectifs :	public	:	1300	Type	:	L, T, N
	Personnel	:	20	Catégorie	:	2 ^{ème}
	total	:	1320	Périodicité	:	3 ans

Membres présents de la commission

Avec voix délibérative

- **M. GIRARD**, Président de la commission, représentant le Maire de Mérignac ;
- **M. WALAS**, Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels du Services Départemental d'Incendie et de Secours ;
- **M. AH-PING**, Service Hygiène et Sécurité, Mairie de Mérignac.

Représentants de l'établissement et assistants techniques présents à la visite

- **M. MOREL** – Directeur technique ;
- **Mme. MONFROY** – Secrétaire de direction technique ;
- **M. GOURRION** – ENGIE Solution – Technicien ;
- **M. NANTAS** – Technicien INEO ;
- **M. LABURTHE** – Direction du Patrimoine, Mairie de Mérignac.

Réglementation applicable :

Code de la construction et de l'habitation (articles R.143-1 à R.143-47) ;

Décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Arrêté du 5 février 2007 modifié portant dispositions particulières applicables aux établissements de type L ;

Arrêté du 18 novembre 1987 modifié portant dispositions particulières applicables aux établissements de type T ;

Arrêté du 21 juin 1982 modifié portant dispositions particulières applicables aux établissements de type N ;

Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables ;

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des E.R.P et I.G.H ;

Arrêté préfectoral du 10 novembre 2016 portant création de la commission de sécurité de la Ville de Mérignac.

REMARQUES LIMINAIRES

Objet de la visite : Périodique (article R 143-41 du Code de la Construction et de l'Habitation)

La visite porte sur la totalité de l'établissement

RAPPEL DE REGLEMENTATION

Article L.122-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

« Les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative, qui vérifie leur conformité aux règles d'accessibilité prévues à l'article L. 161-1 et, lorsque l'effectif du public et la nature de l'établissement le justifient, leur conformité aux règles de sécurité contre l'incendie prévues aux articles L. 141-2 et L. 143-2.

Lorsque ces travaux sont soumis à permis de construire, celui-ci tient lieu de cette autorisation dès lors que sa délivrance a fait l'objet d'un accord de la même autorité administrative. Toutefois, lorsque l'aménagement intérieur d'un établissement recevant du public ou d'une partie de celui-ci n'est pas connu lors du dépôt de la demande de permis de construire, le permis de construire indique qu'une autorisation complémentaire doit être obtenue en ce qui concerne l'aménagement intérieur du bâtiment ou de la partie de bâtiment concernée avant son ouverture au public. »

Article R.143-34 du Code de la Construction et de l'Habitation :

« Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du présent titre.

A cet effet, ils font respectivement procéder pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation aux vérifications nécessaires par les organismes ou personnes agréés dans les conditions fixées par arrêté du ministre de l'intérieur.

Le contrôle exercé par l'administration ou par les commissions de sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement. »

I – DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

◆ **Registre de sécurité** (article R.143-44 du Code de la Construction et de l'Habitation)

Présenté	Non présenté	Observations
X		

◆ **Vérifications obligatoires**

(Procès-verbal de vérification en cours de validité par un organisme agréé ou un technicien compétent – articles GE 7 et GE 8 du Règlement de Sécurité)

	Présenté	Non Présenté ⁽¹⁾	Sans objet	Organisme agréé	Technicien compétent	Sans obs	Observations ⁽²⁾
RVRAT (GE 8)			X				
Désenfumage (DF 10)	X			APAVE 15/02/2024		X	
Chauffage Climatisation (CH 58)	X			APAVE 24/07/2023			2 obs à lever
Installations de gaz (GZ 30)	X			APAVE 24/07/2023		X	
Installations électriques (EL 19)	X			APAVE 20/07/2023	CdT ¹		1 obs à lever
					ERP		6 obs à lever
Ascenseurs et Escaliers mécaniques (AS9 et 10)			X				
Appareils de cuisson (GC 22)			X				
Alarme S.S.I (MS 73)	X			APAVE 15/02/2024			1 obs à lever
Extincteurs RIA (MS 73)	X				DESAUTEL 23/08/2023	X	
Hotte/CTA	X				Nouvel Air (ENGIE) 21/07/2023	X	

- (1) les documents doivent être adressés sans délai au secrétariat de la Commission (Service Hygiène et Sécurité – 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33700 MERIGNAC).
- (2) les attestations de levées de réserves établies par l'organisme agréé ou le technicien compétent qui les a émises doivent être produites dès l'achèvement des travaux correspondants.

¹ Code du travail

◆ **Contrats d'entretien :**

Ces contrats doivent être annexés au registre de sécurité.

	Présenté	Non Présenté	Sans objet	Prestataire	Observations
Portes automatiques (CO 48 §3)			X		
Désenfumage (DF 9)	X			ENGIE	
Chauffage Climatisation (CH 57)	X			ENGIE	
Installation de Gaz (GZ 29)	X			ENGIE	
Ascenseurs et Escaliers mécaniques (AS 8)			X		
Livret d'entretien des filtres et conduits (GC 21)			X		
Alarme Cat C EA type 2b (MS 73)	X			INEO	
SSI de catégorie A ou B (MS 68)			X		
Extincteurs R.I.A. (MS 72)	X			DESAUTEL	
Fluides Médicaux (U 63)			X		

(1) documents devant être adressés sans délai au secrétariat de la Commission (Service Hygiène et Sécurité – 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33700 MERIGNAC)

◆ **Attestations relatives à la solidité** (cf. article 46 du décret 95-260 du 8 mars 1995)

/

◆ **Défibrillateur Automatisé Externe** : (cf. décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018)

Présent

Absent

Emplacement : Hall

◆ **Autres documents remis à la commission :**

- Formation SSIAP² 1 – SYGMA Formation 09/2023 : 10 personnes

² Service de sécurité incendie et d'assistance à personne

II – OBSERVATIONS

A) - MESURES GENERALES LIEES A L'EXPLOITATION :

IDENTIFICATION	PRESCRIPTIONS	OBSERVATIONS
1) Registre de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Il doit être tenu à jour conformément aux dispositions de l'article R.143-44 du Code de la Construction et de l'Habitation et présenté à chaque visite de la commission. 	<u>Mesure permanente</u>
2) Installations techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Faire procéder périodiquement à leur vérification par un organisme agréé ou un technicien compétent (article R 143-34 du Code de la Construction et de l'Habitation et articles GE 6 et 7 du Règlement de Sécurité). • Les travaux de mise en conformité prescrits doivent être réalisés sans délai. 	<u>Mesure permanente</u>
3) Issues et dégagements	<ul style="list-style-type: none"> • Les maintenir libres de tout encombrement ou obstacle 	<u>Mesure permanente</u>
4) Balisage des dégagements	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un balisage et un fléchage efficace des sorties (panneaux avec inscriptions de couleur blanche sur fond vert). (article CO 42 du Règlement de Sécurité). 	<u>Mesure permanente</u>
5) Eclairage de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au bon fonctionnement des dispositifs d'éclairage de sécurité et procéder immédiatement à la réparation ou au remplacement des éléments qui s'avèreraient défectueux. 	<u>Mesure permanente</u>
6) Armoires électriques, chargeurs de batteries, etc...	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les abords de ces installations libres de tout dépôt ou stockage. 	<u>Mesure permanente</u>
7) Moyens de secours (R.I.A ; extincteurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Les maintenir accessibles et visibles. • Faire procéder à une vérification annuelle des extincteurs. • Le personnel doit être instruit au maniement des moyens de secours. 	<u>Mesure permanente</u>
8) Evacuation des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder régulièrement à la vérification des dispositifs assurant l'écoulement des eaux pluviales ou résultant de la fonte des neiges afin d'éliminer tout risque d'accumulation en toiture. 	<u>Mesure permanente</u>
9) Consignes	<ul style="list-style-type: none"> - Afficher les consignes de sécurité 	<u>Mesure permanente</u>
10) Plans d'évacuation	<ul style="list-style-type: none"> - Afficher les plans de l'établissement à l'entrée principale (article MS 41) et l'avis relatif au contrôle de sécurité (article GE 5). 	<u>Mesure permanente</u>
11) Accès engins de secours	<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions utiles doivent être prises afin que l'accès à l'établissement des engins de secours soit assuré en toutes circonstances. 	<u>Mesure permanente</u>
12) Travaux dangereux	<ul style="list-style-type: none"> - L'exploitant ne peut effectuer ou faire effectuer, en présence du public, des travaux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier ou qui apporteraient une gêne à son évacuation (article GN 13 du Règlement de Sécurité). 	<u>Mesure permanente</u>
13) Interdiction de fumer	<ul style="list-style-type: none"> - Afficher et faire respecter l'interdiction de fumer. 	<u>Mesure permanente</u>
14) Alerte des secours	<ul style="list-style-type: none"> - L'exploitant doit s'assurer que l'alerte des services publics de secours est rapide et sûre (Position du SDIS33 en lien avec l'article MS 70). 	<u>Mesure permanente</u>

B) – MESURES PARTICULIERES :

a) Pour mémoire :

- L'exploitant atteste qu'au travers des conventions, il y a en permanence une personne détenant l'habilitation électrique présente physiquement pendant la présence du public.
- L'exploitant déclare que par le biais de cette convention, le preneur s'engage à avoir du personnel formé à la sécurité incendie pendant la présence du public. Si cette manifestation est assurée en interne, le personnel formé du Pin Galant assure la bonne tenue de cette dernière.
- Lorsque l'utilisation de la salle relève des dispositions particulières du type T, le rapport final du chargé de sécurité devra être transmis, avant ouverture au public, simultanément à l'organisateur, au propriétaire (hygiene.securite@merignac.com) et au SDIS (secretariat-gprev@sdis33.fr) conformément à l'article T6.

b) Mesures prescrites lors des visites précédentes et reconduites :

Lors de cette visite les prescriptions précédentes ont été contrôlées comme réalisées.

c) Nouvelles observations :

- Mettre à jour le cahier des charges d'exploitation compte-tenu de l'évolution de la réglementation notamment du 25 juillet 2022 sur les ensembles démontables (T4). Ce dossier devra être déposé pour avis à la sous-commission départementale ERP.
- Effectuer des exercices d'évacuation (MS51),
- Installer un BAPI³ et remettre en état de fonctionnement le BAES⁴ dans le local informatique (EL555),
- Eliminer les fiches multiples non conforme (EL1157),
- Mettre à jour le plan d'intervention, faire apparaître le R+1 au niveau de la direction (MS41),
- Mettre en sécurité ou déposer le câble électrique dans la salle,
- Remettre en état le joint de la porte du local stockage (table, chaise...),
- Eliminer la marche isolée devant l'issue de secours sud (CO35)
- Maintenir fermé le local où sont remisés les machines d'entretiens,
- Rétablir le degré de coupe-feu de traversé dans le local TGBT (EL1054),
- Mettre en conformité l'équipement d'alarme avec les différentes utilisations de la salle (L1652, T50),
- Assurer la remontée d'information du SSI lorsque celui-ci est en défaut.

◆ **Documents à fournir au secrétariat de la commission :** hygiene.securite@merignac.com

/

³ Bloc autonome portable d'intervention

⁴ Bloc autonome d'éclairage de sécurité

C) – ESSAIS EFFECTUÉS AU COURS DE LA VISITE :

- Sous coupure électrique du SSI :
 - DM (dans la salle),
 - Alarme générale d'évacuation audible en tout point de l'établissement.

◆ Dysfonctionnement(s) constaté(s) lors des essais :

- Mise en évidence de l'absence de prise en compte du défaut secteur du SSI. En présence du public, cette remontée d'information est primordiale afin de corriger rapidement l'anomalie et de garantir la sécurité du public présent. Cette information peut se faire sous forme de message transmis sur le téléphone de l'organisateur par exemple.

III – CONCLUSION

AVIS de la COMMISSION COMMUNALE

Sur la poursuite d'exploitation de l'établissement :




FAVORABLE



Le PRESIDENT,





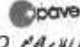


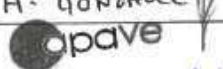



VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS DE DESENFUMAGE

Dates	Nature des vérifications et Observations	Visa
15/04/2018	Vérification réglementaire en exploitation du désenfumage mécanique. Voir rapport.	A. LABORIE 
08/09/2020	Vérification réglementaire en exploitation du désenfumage mécanique. Voir rapport.	A. LABORIE 
16/02/2022	Travaux de remplacement de 2 trapes VIT hautes ZF2 Salle de spectacle. Voir rapport annexé.	SC GESLES DMST 2 Allée Euxémédac 33160 ST AUBIN DE MEDOC Tél. 05 57 92 01 16
05/05/2022	Travaux de remplacement de 3 pressostats sur les moteurs extraction VE 2.1, VE 2.2 et VE 2.3. Voir rapport annexé.	SC GESLES DMST 2 Allée Euxémédac 33160 ST AUBIN DE MEDOC Tél. 05 57 92 01 16
23/11/2023	Vérification réglementaire en exploitation du désenfumage mécanique. Voir rapport.	 ALAIN LABORIE





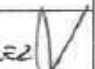

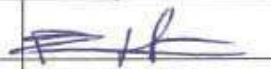
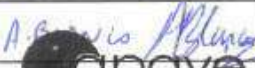





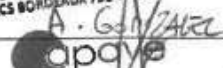

VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

Dates	Nature des vérifications et Observations	Visa
7/7/17	Ramassage, entretien annuel des chaudières	M. PESCHAUD
	Combustion et contrôle étanchéité GAZ	ENGIE
13/9/17	Nettoyage et vérification VMC et CTA	ENGIE
18/10/17	Ramassage, entretien annuel des radiateurs	ENGIE
	Combustion et contrôle étanchéité GAZ	M. PESCHAUD
10/04/17	Contrôle étanchéité Froid (Piège)	ENGIE
12/09/17	Contrôle étanchéité Froid (Pisillon)	ENGIE
28/10/17	Contrôle annuel des disjoncteurs	ENGIE
2/5/18	Contrôle étanchéité FROID Buillon	ENGIE
4/5/18	Contrôle étanchéité Froid Auditorium	ENGIE
10/3/18	Ramassage et entretien annuel des chaudières	ENGIE
	Contrôle combustion et étanchéité GAZ	ENGIE
28/3/19	Contrôle étanchéité FROID Buillon	ENGIE
10/7/19	Ramassage et entretien annuel chaudières	ENGIE
23/4/20	Ramassage et entretien annuel chaudières	ENGIE
26/4/20	Contrôle étanchéité FROID Buillon et Piège	ENGIE
30/3/21	Ramassage et entretien annuel chaudières	ENGIE
24/4/21	Contrôle étanchéité Froid des chaudières	ENGIE
27/6/23	Contrôle étanchéité Froid des chaudières	ENGIE
26/01/24	OPÉRATION chaudières + h/600 + CTA ÉTANCHÉITÉ GAZ + Combustion	ENGIE Solutions
31/01/24	CTA Des disjoncteurs	ENGIE Solutions

VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS DE GAZ

Dates	Nature des vérifications et Observations	Visa
16/10/2017	Vérification réglementaire périodique des Installations thermiques. Voir rapport APAVE	 JP PRINCE
19/02/2018	Vérification réglementaire périodique des Installations de gaz de la brasserie	 JP PRINCE
27/02/2018	Vérification réglementaire périodique des installations de gaz du PAVILLON.	 JP PRINCE
25/9/19	Vérification périodique annuelle des installations gaz. Voir rapport APAVE	A. GONZALEZ 
4/9/20	Vérification périodique annuelle des installations gaz. Voir rapport APAVE	A. GONZALEZ 
5/10/21	Vérification périodique annuelle des installations gaz. Voir rapport APAVE	A. GONZALEZ 
16/9/22	Vérification périodique annuelle des installations gaz. Voir rapport APAVE.	A. GONZALEZ 
20/7/2023	Vérification périodique annuelle des installations gaz. Voir rapport APAVE (hors brasserie)	A. GONZALEZ 
11/7/2024	Vérification périodique annuelle des installations gaz. Voir rapport APAVE (hors brasserie)	A. GONZALEZ 






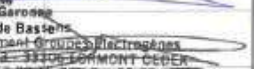




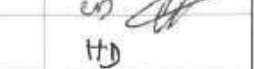

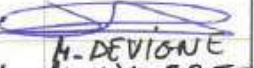
VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Dates	Nature des vérifications et Observations	Visa
16/09/20	Maintenance Annuelle Poste HT + Comedy	GAUTIER L  ENUE INEO
20/11/2020	Contrôle THERMOCROGRAPHIQUE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES Voir RAPPORT	 CND Aquitaine S.A.R.L. 10 Rue de la Harpe 33140 Villenave d'Ornon Tél : 06 10 40 12 79 Fax : 09 71 70 46 70 RCS BORDEAUX 751 613 829
30/09/21	Maintenance Annuelle Poste HT	GAUTIER L 
30/08/21	Visite Annuelle du groupe électrogène voir FA 1400847	 Agence Garonne 4 route de Bassens Département Gironde Electrogènes CS 99003 - 33300 CORMONT-SEDEX Tél. 05 57 77 16 30 - Fax 05 57 77 16 31 SIRET : 552 046 946 02682 - angle-cofely.fr
5/10/21	Vérification périodique annuelle des installations électriques. Voir rapport APAVE	A. Gonzalez  
15/12/2021	Contrôle THERMOCROGRAPHIQUE DES ARMOIRES ELECTRIQUES voir RAPPORT	 CND Aquitaine S.A.R.L. 10 Rue de la Harpe 33140 Villenave d'Ornon Tél : 06 10 40 12 79 Fax : 09 71 70 46 70 RCS BORDEAUX 751 613 829
23/08/2022	Vérification périodique annuelle des installations électriques. Voir notre rapport de visite 2022	A. Gonzalez  
14/12/22	Contrôle THERMOCROGRAPHIQUE DES ARMOIRES ELECTRIQUES voir RAPPORT	 CND Aquitaine S.A.R.L. 10 Rue de la Harpe 33140 Villenave d'Ornon Tél : 06 10 40 12 79 Fax : 09 71 70 46 70 RCS BORDEAUX 751 613 829
20/3/2023	Vérification périodique annuelle des installations électriques. Voir rapport APAVE	 
23/11/2024	Contrôle THERMOCROGRAPHIQUE DES ARMOIRES ELECTRIQUES voir RAPPORT	 CND Aquitaine S.A.R.L. 10 Rue de la Harpe 33140 Villenave d'Ornon Tél : 06 10 40 12 79 Fax : 09 71 70 46 70 RCS BORDEAUX 751 613 829
18/3/24	Vérification périodique annuelle des installations électriques. Voir rapport APAVE	A. Gonzalez  

VERIFICATIONS DE L'ECLAIRAGE DE SECURITE



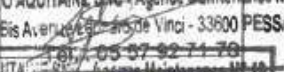

DATES	EMPLACEMENT	OBSERVATIONS	INTERVENANT
02/09/24	Exterieur	Visite Annuelle du Groupe Electrogene Essai en charge sur caspote ELECRI DUPON une FA n°4405105	ELECRI

VERIFICATIONS DE L'ECLAIRAGE DE SECURITE

DATES	EMPLACEMENT	OBSERVATIONS	INTERVENANT
31/8/21	Ext	Essai G.E	
29/7/21	Ext	Essai G.E	
20/10/21	Ext	Essai G.E	
24/11/21	Ext	Essai G.E	
21/12/21	Ext	Essai G.E	
10/1/22	Ext	Essi G.E	
15/2/22	Ext	Essai G.E	
28/2/22	Ext	Essai G.E	
17/6/23	Ext	Essai G.E	
21/8/23	Ext	Essai G.E	
29/9/23	Ext	Essai G.E	
17/11/23	interieur	Changement 5 BAES - évacuation Salle 1 ^{er} - évacuation Salle 2 nd - WC R de ch - entrée publique - escalier 2 nd	HD 
19/12/23	Ext	Essai G.E	
09/01/2024	Brasserie du pin GALANT	Contrôle annuel de tous l'éclairage d'un pin galant, pendant 1 heure - Remplacement des 3 BAES d'ambiance de la salle (A) 1 BAES évacuation côté cuisine -	M. DEVIGNE M. HIGUERET M. LAVALLEE

ENGIE
 Group
 Agence Garonne
 4 route de Bassens
 Département Gironde
 CS 9000 - 33000 MONTCEUX
 Tél: 05 57 77 16 30 Fax: 05 57 27 16 31
 SIRET: 552 045 955 0001

VERIFICATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE




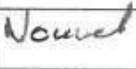
Dates	Installations ou matériels vérifiées	Observations	Nom de la société Emargement
24/07/2023	SSI	Visite de maintenance SSI voir rapport INE	
23/11/23	SSI	Vérification réglementaire en exploitation du SSI. voir rapport APAVE.	
26/01/24	SSI	intervention pour diagnostic de panne cert SaT 8.3 à remplir.	
03/09/24	SSI	Maintenance SSI V4 2024 rapport 1070700	

VERIFICATIONS DE L'ECLAIRAGE DE SECURITE

Blocs autonomes d'éclairage de sécurité


Dates	Secteurs visités	Personnes qualifiées et / ou société
14/2/23	BAES	_____
15/3/23	BAES	_____
21/4/23	BAES	_____
8/5/23	BAES	_____
15/6/23	BAES	_____
23/8/23	BAES	_____
22/2/23	BAES	_____
20/4/23	BAES	_____
19/10/23	BAES	_____
16/02/24	BAES (remplacement 1BAES) 3 Lampes BAES	_____ SUGIS

VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS DE CUISSON


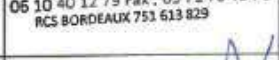

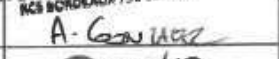
Dates	Nature des vérifications et Observations	Visa
13/02/2017	Dégraissage hotte + Filtres + corde à barde. R.A.S	 AIRACTION Tél: 05 57 43 97 11 - Fax: 05 57 43 66 20 11 Avenue Georges Bizet 33140 Pongrat www.air-action.fr
08/09/21	Dégraissage hotte + Filtres + corde à barde + fourne RAS	 L'HYGIENNE DES VENTILATIONS 27 bis, rue Louis Lamoignon 33150 CENON ☎ 05 56 32 77 10 RCS B 484 622 444 - APE 747 Z.
31/08/2022	Entretien hotte + grillas soufflage grilles principale + VMC	 NOUVEL AIR M. BERTRAND L'HYGIENNE DES VENTILATIONS 27 bis, rue Louis Lamoignon 33150 CENON ☎ 05 56 32 77 10 RCS B 484 622 444 - APE 747 Z.
21/09/23	Dégraissage hotte cuisine + VMC + ETA + grille diners. RAS	 NOUVEL AIR FB

VERIFICATIONS DES ASCENSEURS

MOYENS MECANIQUE

Dates	Nature des vérifications et Observations	Visa
18/12/19	Maintenance préventive nacelle TOUCAN 8E	FLY
08/03/23	Maintenance Préventive Nacelle Toucan 8E	[Signature]
22/02/24	VGP de la nacelle et des étages élévateur Consulter notre appst.	BRUNIERI LE
		

VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Dates	Nature des vérifications et Observations	Visa
14/02/22	Contrôle thermographique des armées électriques voir rapport	 CND Aquitaine SARL 10 Rue de la Harpe 33140 Villeneuve d'Ornon Tél. 06 10 40 12 79 Fax: 09 71 70 46 70 RCS BORDEAUX 751 613 829
26/7/2023	Vérification périodique annuelle des installations électriques. Voir rapport APAVE.	 APAVE
23/11/2024	Contrôle thermographique des armées électriques voir rapport	 CND Aquitaine SARL 10 Rue de la Harpe 33140 Villeneuve d'Ornon Tél. : 06 10 40 12 79 Fax: 09 71 70 46 70 RCS BORDEAUX 751 613 829
11/7/24	Vérification périodique annuelle des installations électriques. Voir rapport APAVE	 APAVE



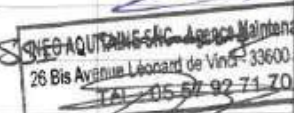


VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS DE GAZ

DATES	NATURE DES VERIFICATIONS ET OBSERVATIONS	VISA
20/7/23	Vérification périodique annuelle des installations gaz. Voir rapport APPAC	A. Gouneau
06/07/25	Control étanchéité froid des raccords	
21/06/25	Control étanchéité froid des chimistries	
11/7/24	Vérification périodique annuelle des installations gaz. Voir rapport APPAC	A. Gouneau

VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS DE DESENFUMAGE



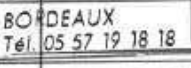

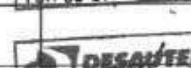

Dates	Nature des vérifications et Observations	Visa
15/01/2018	Vérification périodique du désenfumage. Voir rapport APLVE.	A. LABOURE apave
11/02/2019	Vérification périodique du désenfumage. Voir rapport APLVE.	A. LABOURE apave
21/02/20	Vérification périodique du désenfumage. Voir rapport APLVE.	A. LABOURE apave
08/03/21	Vérification périodique du désenfumage. Voir rapport APLVE.	A. LABOURE apave
18/03/22	Vérification périodique du désenfumage. Voir rapport APLVE.	A. LABOURE apave
2/03/2023	Vérification périodique du désenfumage. Voir rapport APLVE.	apave Alexis LABOURE
15/02/24	Vérification périodique du désenfumage. Voir rapport APLVE.	apave Alexis LABOURE

VERIFICATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE



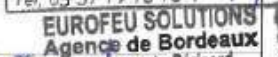
DATES	INSTALLATIONS MATERIEL VERIFIES	OBSERVATIONS	VISA
30/08/22	SSI	visite de maintenance preventive du SSI 2022 voir rapport bon fonctionnement du Systeme	Mr Vidal M  ineo
20/03/23	SSI	Verification périodique du SSI. voir rapport ALVO.	 opave Alexis LABORIE
24/07/23	SSI	visite de maintenance voir rapport INEO	 INEO AQUITAINE SNC - Agence Maintenance N° 3 26 Bis Avenue Léonard de Vinci - 33600 PESSAC Tel. : 05 57 92 71 70
15/02/24	SSI	Verification périodique du SSI et DAS. voir rapport ALVO	 opave
3/09/24	SSI	Maintenance SSI V12024	 INEO AQUITAINE SNC - Agence Maintenance N° 19 26 Bis Avenue Léonard de Vinci - 33600 PESSAC Tel. : 05 57 92 71 70

VERIFICATION DES ROBINETS D'INCENDIE ARMES



Estincteurs.

Dates	Nb de RIA vérifiés	Observations	Nom de la société Emargement
08/2020	12	Vérification annuelle voir RI 02961061	 N° AGENT 4068 Tel. 05 57 19 18 18
05/2021	12	Vérification - annuelle voir RI 03123711	 N° AGENT 4068 Tel. 05 57 19 18 18
31/08/2022	2	Jeu d'entretien RIA	 N° AGENT 4068 Tel. 05 57 19 18 18
28/08/23			 N° AGENT 4068 Tel. 05 57 19 18 18
07/24		Verif - Annuelle Extincteurs + RIA, voir RI Mat	 N° AGENT 4068 Tel. 05 57 19 18 18
04/09/24	12	Vérification Annuelle Extincteurs - Voir RI Mat	 N° AGENT 4068 Tel. 05 57 19 18 18

VERIFICATION DES EXTINCTEURS

DATES	NBR EXTINCTEURS	OBSERVATIONS	VISA
31/08/2022	11	vérification extincteurs <i>[Signature]</i>	 DESAUTEL BORDEAUX Tél. 05 57 19 18 18 N° AGENT
29/08/2022	11	vérification extincteurs <i>[Signature]</i>	 DESAUTEL BORDEAUX Tél. 05 57 19 18 18 N° AGENT 669
3.09.24	84	CONTRÔLE ANNUEL DES EXTINCTEURS EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	 EUROFEU SOLUTIONS Agence de Bordeaux 32, avenue du Périgord 33370 ARPIQUES-PRES-BORDEAUX Tél. 05 47 33 98 00 RCS Chartrais - SIRET : 353 271 067 0003 BIS au Capital de 4 000 000 euros

VÉRIFICATIONS (AUTRES INSTALLATIONS TECHNIQUES)

Dates	Nature des vérifications et Observations	Visa
20/7/23	Vérification des CTA - S CTA. Voir rapport APAVS	A. GARAND  apave
13/09/23	Vérifications Essentielle Vérification Annuelle équipements acoustiques / Polars le voir Rapport	APAVS APAVS Garand
22/02/24	Vérification semi-annuelle de la machine et des porteurs Consulter notice Rapport.	BREUNIG K.  apave
12/09/24	Vérifications périodiques de l'ensemble de la machine acoustique	CHARTE MECASONIC Machinerie du Théâtre 10, rue de la Bastille - 92100 ST-DENIS Tél. 03 25 5655 62

VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS DE CUISSON

Dates	Nature des vérifications et Observations	Visa
30/10/2021	HOTTE A LA LOCATION } VERIFICATIONS FILTRE HOTTE LOCAL REPOS LOGES } R A S	C. JÉGOU
31/08/2022	Entretien des CTA + VMC cuissons et + local CTA, bouchoir + Grillage VMC Grillage + Grillage salle spectacle.	Nouvel Appareils NE DES VE... ATOUS RUE LOUIS LAMUR 33150 CENON 05 56 56 92 8 06-07-08-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100
21/07/23	Entretien VMC + hotte cuisine + CTA + bouchoir.	Nouvel App FB

VERIFICATIONS DES ASCENSEURS

Dates	Nature des vérifications et Observations	Visa
01/02/17	visite régulière, visite cable, négligence opérateur porte + nettoyage Toit cabine monte charge	Kusmierak Dunante
16/03/17	visite régulière, nettoyage asc public visite régulière	OHSE
24/02/17	contrôle technique des 2 ascenseurs prête à réaliser essai punch de surcharge de charge - contrôle non terminé	
24/04/2018	VR UM792 et FG201 Plus d'énergie mais l'ascenseur marche sur demande de la...	
12/11/19	visite régulière, Sécurité & Parachute	
11/11/19	visite régulière FG201	
29/11/19	visite régulière - Nettoyage de la...	
10/06/2020	visite régulière, visite parachute, visite cable & visite Sécurité (Par de ligne)	A.G. OTIS
17/06/2021	visite d'ascenseur charge via mail	CS
03/09/20	visite régulière UM792 / FG201	Suzrez OTIS
15/10/20	UM792 / FG201 visite régulière	Suzrez OTIS
27/11/20	UM792 VR+VA+VC+VS FG201 VR+VC+VS	Suzrez OTIS
08/02/21	UM792 VR+VS+NTC FG201 VR	Suzrez OTIS
23/03/21	UM792 VR+VP+VA FG201 VR+NTC+VS	Suzrez OTIS
07/12/2022	contrôle technique quinquennal des 2 ascenseurs en présence de l'ancien asc. voir rapport N° 2022	
20/01/23	VR+VS+VC FG201 VR+VC + VA+VP+NTC, NM UM792	OTIS Ardu